



Programme de coopération Burundi

Document technique explicatif

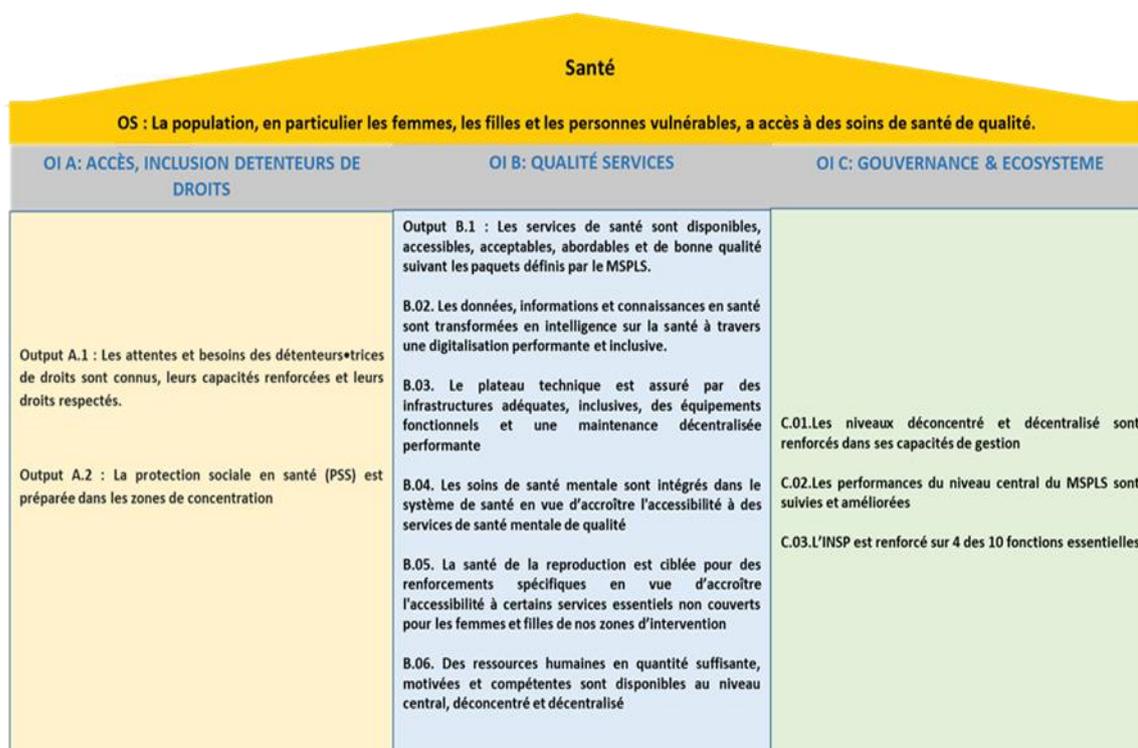
Table des matières

2	Portefeuille	3
2.1.	Intervention 1 : Santé	3
2.1.	Intervention 2 : Education post-fondamentale	20
2.3.	Intervention 3 : Formation et insertion professionnelle dans l'économie verte et circulaire	33
2.4.	Intervention 4 : Systèmes alimentaires durables	53
2.5.	Intervention 5 : Gouvernance et participation citoyenne	72
2.6.	Ressources financières et humaines	88

2 Portefeuille

2.1. Intervention 1 : Santé

2.1.1 Description des activités



Outcome intermédiaire A :
La population, en particulier les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, a un accès renforcé aux services de santé pour une meilleure santé et bien-être tout au long du cycle de vie.

Output A.1 : Les attentes et besoins des détenteurs•trices de droits sont connus, leurs capacités renforcées et leurs droits respectés.

A.01.01. Connaître les attentes de la population des zones de concentration par rapport à la santé et récolter les évidences sur leur connaissances, attitudes, pratiques.

La première activité cherchera à approfondir les connaissances en matière des attentes, croyances et pratiques sur la santé des populations. Il est prévu la réalisation d'une (ou plusieurs) étude(s) socio-anthropologique(s) dans les zones d'interventions, afin de pouvoir ajuster et contextualiser les activités d'autonomisation. Il s'agit ici de déterminer de façon précise les inégalités de genre à la source de l'exclusion des soins des femmes et des filles en particulier.

Il sera également demandé de développer un outil pour faire un monitoring des avancées par rapport à l'évolution des connaissances, attitudes et pratiques des détenteurs de droits comme l'utilisation du baromètre ICAP, utilisé avec succès dans d'autres pays.

Modalité : marché public.

A.01.02. Appuyer la participation de la population des zones de concentration aux services de santé à travers les structures de participation (COSA, ASLO, GASC), les structures organisées (groupements, associations, clubs, femmes lumières, etc.) et d'autres mécanismes multiples (associations de patients MNT, dialogue social ...)

La deuxième activité se décompose en 2 parties : d'abord on identifiera les priorités en lien avec les connaissances observées (voir A.01.01), ensuite Enabel déléguera par convention de subside la réalisation et le suivi des appuis aux populations, à travers des structures existantes ou à créer : comités de santé, associations locales, groupements d'agents de santé communautaires, associations, clubs et associations. Cette activité se réalisera en partenariat avec les autres interventions qui prévoient également des renforcements des méthodes de participation. Les formes d'inégalités de genre identifiées seront mises en avant/priorisées dans ces structures, afin de les dépasser, par exemple en soutenant les groupes de personnes (ASLO, groupes...) travaillant sur ces questions. Le projet développera les activités en étroite collaboration avec des ACNGs (belges et burundaises) actifs dans le domaine de la participation communautaire.

Modalité : Convention de subside avec Memisa, avec qui Enabel a travaillé en consortium par le passé sur ce renforcement.

A.01.03. Mettre en place un dispositif efficace de communication pour le développement (C4D) et sensibiliser la population à de meilleures pratiques de santé (e.a. santé mentale) au niveau national

A maintes reprises il a été documenté l'importance cruciale de non seulement développer la communication sur le développement, mais également la communication pour le développement (C4D). Le constat est fait que trop souvent la première communication a beaucoup d'attention, et la deuxième (C4D) est sous-développée.

Le projet commencera par la conduite d'une analyse situationnelle afin de documenter ce qui est fait ou non au Burundi en matière de C4D pour la santé. Cette analyse conduira à l'élaboration d'un plan C4D pour la durée du projet. Finalement un dispositif multiple et varié sera mis en place par le projet, qui utilisera toutes les modalités et technologies pertinentes (radios locales, médias sociaux, développement d'application, groupes de théâtre, journaux et revues, communication par les pairs, ...).

Un budget et une attention spécifiques seront donnés à la santé mentale, en phase avec l'output B.4, et la sensibilisation de la population à la santé mentale sera réalisée en exécution directe. En matière de violences basées sur le genre et d'éducation à la santé de la reproduction, des clubs scolaires et initiatives spécifiques seront également appuyés de concert avec l'intervention 2.

Une attention spécifique sera également donnée aux personnes rapatriées et déplacés internes. Via des agents communautaires issus de la population déplacée, des actions de communication seront organisées pour fournir des renseignements clairs aux personnes rapatriées et PDI, ainsi que leur communautés hôtes, sur les droits aux prestations de soins

de santé, y inclus santé mentale, sur la façon d'y accéder, et sur l'utilité d'avoir une carte d'assistance médicale (CAM).

Modalité : on propose de travailler sur cette activité avec des prestataires recrutés par marché public, et en exécution directe par l'équipe du projet.

A.01.04. Appuyer les organisations de défense des droits des patients et des travailleurs au niveau national

Une dernière activité s'intéressera spécifiquement à la défense organisée des droits des patients et des travailleurs. Ceci passera principalement par deux axes importants : la défense des malades à travers des organismes existants (comme l'ABDDM, association Burundaise de Défense des Droits des Malades, et les mutuelles dans leur rôle de défenseur des patients) ou à créer (mutuelles ou assurance maladie) ; et ensuite cela passera par le renforcement du dialogue social, de concert avec les interventions 3 et 5 principalement. Une attention particulière sera mise sur l'intégration de la défense des droits des patientes en particulier, pour lever les barrières qui les excluent du système de soins.

Nous procéderons à la conduite d'un mapping des parties prenantes et la conduite d'une analyse organisationnelle des acteurs retenus pour les activités. Ensuite il sera opté pour la signature de conventions avec une ou multiples institutions existantes, pour rendre effectif cette défense des droits des patients et travailleurs.

Output A.2 : La protection sociale en santé (PSS) est préparée dans les zones de concentration

A.02.01. Contribuer à la création d'un environnement juridique et institutionnel propice à une assurance maladie, efficiente, inclusive, équitable et durable.

Cette première activité étudiera le cadre juridique existant dans le pays en matière de protection sociale, l'adhésion du pays aux conventions internationales et son respect des normes internationales dans la matière. Ensuite le projet cherchera à signer un contrat avec un acteur national ou international compétent dans la matière pour appuyer le Burundi dans son développement du cadre juridique adéquat. On peut à cet effet envisager des collaborations avec des bureaux d'avocats ou juristes spécialisés ou avec des ONG internationales ou nationales compétents dans la matière.

Modalité : marché public

A.02.02. Contribuer à la réflexion sur et la création des agences autonomes d'achat (vérification et contrôle) en termes de composition (les acteurs de l'AMU), mission et méthodologie.

Le projet organisera d'abord des ateliers participatifs d'échanges avec toutes les parties prenantes des ministères concernés et de la société civile. Ceci sera fait en exécution directe par l'équipe du projet. Le projet signera en parallèle un contrat avec un bureau de consultant compétent dans la matière pour réaliser la conceptualisation pour le Burundi d'un mécanisme d'assurance maladie et la réalisation des outils nécessaires. Ceci sera fait de concert avec les autres acteurs bilatéraux et multilatéraux comme la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du Travail (OIT). Un budget est prévu pour l'impression et la réalisation des outils.

Modalité : exécution directe et marché public

A.02.03. Appuyer l'établissement de la classification de la population pour un accès équitable selon les besoins en vue d'une assistance aux indigents et aux personnes vulnérables.

Autre activité essentielle pour la mise en place d'un mécanisme de protection sociale en santé est la classification des populations afin de pouvoir cibler les personnes indigentes et vulnérables. Comme dit dans la stratégie, il existe déjà une étude récente, le Rapport de l'enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi (EICVMB, 2019-2020), qui visualise le profil et les déterminants de la pauvreté au Burundi. Ce rapport est produit par l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi en décembre 2021, à la demande du ministère de Finances. Le projet prévoit des missions multisectorielles mixtes de terrain dans la zone de concentration afin de développer davantage les méthodologies et grilles permettant d'identifier les groupes cibles pour le mécanisme d'assistance.

Aussi le projet conduira des ateliers de concertation pour définir les types d'assistance et le développement des stratégies d'exit, car il n'est nullement souhaité de rester indigent ou assisté de façon prolongée. Pour les PDI et personnes rapatriées des barrières spécifiques seront étudiées par rapport à leur accès aux soins, et de manière spécifique les personnes rapatriées et déplacées internes seront intégrées dans l'analyse économique des ménages pour un accès équitable selon les besoins (prévu dans l'Output 1.2.), afin de pouvoir déterminer une assistance spécifique selon les besoins identifiés¹.

Modalité : Exécution directe

A.02.04. Contribuer à la mise en place des préalables pour la PSS/AMU

Comme documenté par l'OMS et ILO, multiples préalables existent pour pouvoir mettre en place une PSS/AMU.

Un premier préalable parmi d'autres est la disponibilité d'un identifiant unique (de préférence digital) pour la PSS/AMU. Le projet prévoit un budget pour aider le pays à développer cet identifiant digital, qui d'ailleurs est aussi prévu dans l'activité sur la référence et contre-référence (voir activité B.1.4). Un deuxième préalable est d'avoir un outil digital de gestion de la PSS/AMU. Enabel a développé entre autres en Mauritanie et au Niger des applications ouvertes, ensemble avec la coopération suisse et la coopération allemande GIZ utiles à cet effet, en partenariat avec des prestataires comme Bluesquare et SwissTPH. Un budget est prévu pour lancer la mise en place des applications au Burundi. Troisièmement il est nécessaire d'avoir une agence pilote dans les zones de concentration. Il est prévu un appui à la mise en place et le fonctionnement pendant deux ans. Et finalement un budget est prévu pour des ateliers de concertations, de kick off et de suivi trimestriel.

Modalité : il est prévu d'utiliser la modalité des marchés publics pour cela. Si possible l'appui aux agences pilotes pourrait se faire à travers une convention de subsides, qui sera étudiée dans la troisième année du projet.

**Outcome intermédiaire B :
Le système de santé tend vers une offre de services de qualité, inclusive,
humanisée et centrée sur les besoins des populations.**

¹ Sur la base des analyses, un retour sera fait au Ministère de la Santé sur la possibilité de catégoriser les personnes rapatriées comme 'groupe vulnérable' et, donc, exempt des contributions pour l'obtention de la CAM, au moins pour la première année après son retour au Burundi (dans le cadre de l'Article 44 de la nouvelle loi du Budget) [1].

Output B.1 : Les services de santé sont disponibles, accessibles, acceptables, abordables et de bonne qualité suivant les paquets définis par le MSPLS.

B.01.01. Intégrer la médecine physique et de réadaptation dans les paquets de soins

Dans le cadre de la préparation de l'actuelle intervention, il a été mis en évidence le faible développement des services de kinésithérapie, de médecine physique et de réadaptation dans le pays. Il est prévu de pouvoir développer ce paquet dans les zones de concentration avec l'appui de l'APEFE, qui travaille spécifiquement sur ce domaine à Bujumbura depuis des années. Il est prévu de signer une convention « all-inclusive » avec cette institution belge pour qu'elle identifie les besoins dans les 2 zones de concentration en matière de personnel, de formation, d'équipements. Le budget pour les équipements sera mutualisé avec le budget de l'output B.3, qui investira dans les infrastructures et équipements des zones de concentration.

Modalité : convention de subside avec APEFE.

B.01.02. Renforcer la chirurgie de district et la formation en chirurgie de district.

Le démarrage du cycle court de formation en chirurgie de district est un des succès des projets résilience financés par l'Union Européenne. Entre 2019 et 2023 il a été possible de finalement commencer la réalisation de la stratégie de chirurgie décentralisée, produite en 2014-2015 par le MSPLS avec la CTB. Le projet PAORC, et le projet PASS-FBP3 ont assuré la relève après la clôture des projets résilience, et l'initiative suit son cours dans tout le pays. Les provinces appuyées par Enabel jusqu'en 2023 comptent grâce à ceci des équipes chirurgicales polyvalentes, et le plateau technique a été significativement amélioré, tant sur l'offre quantitative, que qualitative. Parmi les contributeurs les plus actifs dans cette formation, Médecins Sans Vacances, MSV, une ONG Belge, se distingue ; alors qu'au niveau local l'institut national de santé publique (INSP) a été l'organisateur de ce cycle de formation.

Le projet a un budget pour former (suivant les informations des interventions précédentes) 13 équipes chirurgicales : dont 5 dans les zones de concentration, 6 dans les zones de consolidation & continuité (Muramvya et Bujumbura), et 2 pour les 2 hôpitaux communaux de Kirundo.

Modalité : il est prévu de confier cette activité à MSV, après analyse de la situation au démarrage du projet par une convention de subside.

B.01.03. Activer un dispositif multisectoriel de lutte contre la malnutrition avec les 5 interventions dans les zones de concentration

Nos zones de concentration sont hautement affectées par la malnutrition chronique et aigue. La coopération Belge n'a jamais développé une vraie approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition, et le nouveau programme de coopération, qui se déroulera sur 2 zones de concentration, présente une excellente opportunité pour lancer une approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition.

Dans un premier temps, l'intervention 1, de concert avec les 4 autres interventions, fera l'identification des groupements et associations cibles qui peuvent être un vecteur de transformation et de changement. Ensuite le programme 2024-2028 identifiera les chantiers porteurs de changement dans le cadre de la nutrition : développement de potagers au niveau

des écoles et FOSA, renforcement de la transformation agricole et lutte contre la perte de nourriture, développement de nutrition complémentaire et suppléments nutritionnels sur base d'intrants locaux. Ceci sera couplé avec la mise en place d'un dispositif de promotion de la santé avec les TPS, GASC et ASC, et de prévention de la malnutrition au niveau de +/- 120 centres de santé (CDS).

Modalité : cette activité est mise en œuvre par exécution directe, l'équipe de projet pourra toutefois confier par Convention de Subside une partie de l'activité (MEMISA)

B.01.04. Mettre en place un système de référence et contre-référence fonctionnel dans les zones de concentration et de consolidation

Le pays a reçu par le passé de multiples bailleurs (Banque Mondiale, Union Européenne, Enabel, ...) des ambulances médicalisées. Un effort remarquable a également été fait pour améliorer la qualité de la référence et de la contre-référence, par des projets comme PAORC. Le MSPLS travaille sur l'élaboration de directives nationales sur la gestion médico-technique des ambulances et la structuration professionnelle de la gestion des ambulances. Le moment est venu pour appuyer le pays à mettre en place d'un vrai système complet et professionnel de référence et de contre-référence.

Premièrement, nous prévoyons à cette fin la mise en place d'un identifiant unique du patient, qui rendra possible l'interconnexion entre les multiples applications médicales des formations sanitaires, et la contre-référence digitalisée. Deuxièmement, il va falloir mettre en place une centrale de coordination pour les urgences sanitaires et les évacuations. Troisièmement, la gestion informatisée des ambulances s'imposera, avec un tracking géolocalisé des véhicules et un monitoring permanent de leur position. Nous proposons de démarrer cela dans un premier temps dans nos zones de concentration et de consolidation. Quatrièmement, un système de solidarité au niveau central et dans les provinces et communes devra être activé ou amélioré. Cinquièmement, les protocoles pour la référence et pour les évacuations doivent être mis à jour, dans des ateliers participatifs de mise à jour avec les parties prenantes impliquées. Et finalement, une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités de déploiement des équipes d'intervention en santé mentale lors des situations d'urgence en vue de la prise en charge psychologique des victimes lors des urgences sanitaires et autres situations humanitaires particulièrement par la formation des prestataires.

Modalité : cette activité est réalisée en exécution directe ou par convention de subside avec une ONG capable de réaliser ceci (Croix Rouge ou MSV)

Output B.2 : Les données, informations et connaissances en santé sont transformées en intelligence sur la santé à travers une digitalisation performante.

B.02.01. Digitaliser le ministère de la santé au niveau central, décentralisé et déconcentré de façon intégrée et professionnelle.

Le projet se donne comme priorité la digitalisation de tout le MSPLS. A cet effet, il développera un schéma directeur informatique (SDI) MSPLS avec un bureau d'études, pour dessiner l'architecture de cette digitalisation. Une fois ceci réalisé, le SDI sera mis en œuvre dans une approche multi bailleurs, qui visera à mobiliser, à côté des fonds Belges, d'autres sources de financement. Le projet prévoit également des investissements dans la connectivité du niveau central, et dans le datacenter, qui est déjà bien avancé dans le projet PAISS, mais nécessitera des updates et upgrades réguliers. Finalement il est prévu du budget pour des études visant l'optimalisation de l'exercice en cours d'implémentation.

Modalité : marchés publics

B.02.02. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de maintenance des systèmes (software et hardware) au niveau national

Le projet dotera le MSPLS d'une vraie stratégie de maintenance des systèmes, intégrée dans la GMAO de concert avec l'output B.3. Dans un premier temps l'étude des besoins en matière de maintenance et intégration dans la GMAO sera faite par un prestataire externe, qui identifiera les besoins, lacunes et développera le cahier spécial de charges pour le lancement d'un appel d'offre pour la maintenance pour 3 ans avec financement dégressif côté Belge. Un accent fort sera placé dans la mise en place d'un système public-privé pour le remplacement du matériel à travers un fonds de roulement co-financé par les FOSA.

Modalité : marché public, partenariat public-privé

B.02.03. Produire des connaissances et de l'intelligence par la qualité des données et de l'information des formations sanitaires

Ce cluster d'activités se décline en multiples chantiers essentiels. Le projet renforcera les compétences et capacités pour la collecte des données DHIS2 à tous niveaux de la pyramide. Le projet financera l'informatisation d'un nombre d'hôpitaux de district additionnels qui n'étaient pas encore digitalisés, et financera des upgrades pour les hôpitaux déjà enrôlés. Le projet financera des audits pour vérifier la qualité des données au niveau des centres de santé (CDS), hôpitaux, districts et provinces. Le projet renforcera les capacités du MSPLS dans la gestion et le paramétrage du SNIS et DHIS2 à travers des formations internationales, et financera des académies permettant de renforcer des compétences dans d'autres domaines (exemple gestion SIG et carte sanitaire). Le projet continuera les efforts dans l'informatisation des registres santé avec un focus sur les CDS des zones de concentration. Finalement le projet investira dans le renforcement des capacités des entités et programmes du MSPLS directement impliqués dans la digitalisation (DSNIS, PROGISSA). Une attention sera prêtée à la production de l'information sur les PDI et personnes rapatriées avec la mise en place de la collecte de données ventilés par situation de déplacements et de leur analyse. Ceci aidera le MSPLS dans la compréhension des besoins spécifiques des populations rapatriées et PDI et s'avère également extrêmement important dans le cadre de la prévention de la propagation des maladies infectieuses.

Modalité : exécution directe et marché public

B.02.04. Améliorer les connaissances et pratiques des professionnels de la santé en utilisant la digitalisation (applications) pour améliorer la qualité des soins

Finalement le projet continuera à innover de manière poussée avec le développement d'outils et applications visant l'amélioration des connaissances et pratiques des prestataires individuels. D'abord, le projet organisera des recherches sur les projets de digitalisation déjà réalisés, en appui avec Sciensano, IMT ou ULB. Et sur base des constats le projet pourra investir dans de nouvelles applications visant directement les professionnels de la santé. Ces outils seront appuyés dans leur réalisation et mise en œuvre par l'expertise genre, avec une désagrégation systématique des données par sexe et, si possible, statuts matrimoniaux.

Modalité : accords spécifiques de coopération avec Sciensano, ULB, IMT ou autres, combiné avec marché publics

Output B.3 : Le plateau technique est assuré par des infrastructures adéquates, des équipements fonctionnels et une maintenance décentralisée performante.

B.03.01. Renforcer le personnel de la DISE dans ses compétences

La Direction de l'Infrastructure Sanitaire et équipements (DISE) a été un acteur incontournable pendant les années de mise en œuvre du PAISS-volet 5. Malheureusement cette direction a été touchée par des départs de son personnel et le renforcement des compétences de la DISE reste primordiale si on veut réaliser de façon qualitative les activités qui suivent. Un chantier de renforcement via une formation continue est prévu sur les compétences en maintenance biomédicale, sur l'ICT, sur la maintenance infra, sur le leadership. Aussi la DISE sera responsabilisée dans le coaching sur la GMAO et le renforcement des équipes cadres dans l'utilisation de la GMAO à des fins de planification. La DISE sera au cœur de l'élaboration d'un schéma directeur pour l'HD Kirundo. Et finalement il est prévu un budget pour le renforcement des capacités de la DISE (- ICT - connectivité)

Modalité : exécution directe

B.03.02. Elaborer la politique nationale de maintenance et de la stratégie de mise en œuvre

Attendu depuis des années mais suspendu en raison de l'article 96, le projet va finalement réactiver le chantier de développement d'une politique nationale de maintenance et d'une stratégie pour sa mise en œuvre. Dans un premier temps, le projet organisera une mission d'analyse de la situation, qui sera complétée par des ateliers participatifs. Avec la DISE et les parties prenantes, et sous le lead d'un consultant, le projet passera à la production de politique et de stratégie nationale. Pour la mise en œuvre une des composantes essentielles de la maintenance, la gestion de la maintenance assistée par ordinateurs (GMAO) bénéficiera d'un appui spécifique pour par exemple réaliser les mises à jour, faire le helpdesk, etc.

Modalité : exécution directe et marchés publics

B.03.03. Mettre à niveau les infrastructures & équipements pour offrir le paquet adéquat d'activités dans les zones de concentration et de consolidation

Le projet investira dans la mise à niveau des CDS de la zone de concentration en matière d'infrastructure et équipements, suivant un bilan déjà conduit par le PAISS-volet 5. Le projet investira dans l'extension du dispositif de maintenance décentralisé avec la construction de 3 ateliers de maintenance dans la province de Cibitoke. Dans cette nouvelle province de concentration, le projet investira également dans l'hébergement des équipes cadres avec la construction de 2 bureaux de district (BDS) à Cibitoke. Un budget pour la maîtrise d'œuvre des chantiers de construction dans les zones de concentration est prévu. Pour l'HD de Kirundo, après élaboration du SD sous l'activité B.3.1, des investissements pourront être réalisés.

B.03.04. Les FOSA des zones de concentration ont accès à l'eau potable et une gestion professionnelle des déchets

Le projet investira dans l'environnement et l'accès à l'eau potable avec la mise en place dans les FOSA des zones de concentration de points d'accès à l'eau potable et une gestion professionnelle des déchets. Avec les interventions 2, 3 et 4, le projet mènera des études conjointes préalables pour la mise en place d'un système WASH (Water, Sanitation and Hygiene) sur nos zones de concentration.

Finalement le projet appuiera la gestion des déchets biomédicaux et déchets généraux au niveau des FOSA avec focus sur la province de Cibitoke, qui n'a pas bénéficié de tels appuis par le passé.

Modalité : exécution directe et marchés publics

B.03.05. Renforcer les compétences des prestataires médico-techniques dans leurs compétences en maintenance

Une dernière activité vise principalement le renforcement des compétences des techniciens, avec la mise en place d'une formation certifiante pour les techniciens de maintenance au niveau du MSPLS, avec la mise en place d'une filière diplômante de formation biomédicale de niveau supérieur à l'INSP, et avec une formation continue décentralisée avec MSV pour la formation des équipes décentralisées, leur coaching et leur supervision.

Modalité : convention de subsides avec MSV et exécution directe.

Output B.4 : Les soins de santé mentale sont intégrés dans le système de santé en vue d'accroître l'accessibilité à des services de santé mentale de qualité.

B.04.01. Renforcer les capacités en santé mentale de divers personnels de santé

Le projet continuera le renforcement des compétences du personnel de santé sur la lancée du projet Twivuze, mis en œuvre par MEMISA, MSV, Louvain Coopération et Enabel. Les formations concerneront les Médecins généralistes des hôpitaux des districts sanitaires et communaux, des infirmiers des hôpitaux des districts sanitaires et des centres de santé. Les Techniciens de Promotion de la Santé, les Agents de Santé Communautaire et les animateurs des centres de développement familial et communautaire seront également formés continuellement, surtout sur les nouvelles zones de concentration dans un premier temps. Le projet continuera à former des formateurs nationaux qui par la suite réaliseront toutes les sessions de formation des prestataires de santé. L'action de formation inclura également le développement des outils de formation. L'ensemble de ces outils ainsi que les formateurs nationaux formés sont un élément essentiel pour l'atteinte de ce résultat. De plus, une attention particulière sera donnée aux femmes de tous statuts matrimoniaux, et en particulier les femmes célibataires avec enfants, afin d'identifier et traiter les violences symboliques spécifiques aux inégalités de genre.

Modalité : exécution directe et marchés publics

B.04.02. Renforcer le cadre stratégique national de santé mentale y inclus le renforcement du leadership du MSPLS

Cette deuxième activité est également très importante, car sans leadership des autorités, tout investissement risque d'être vain. Un élément essentiel ici est la disponibilité d'une assistance technique en santé mentale hybride (international et national) pour continuer le plaidoyer pour l'intégration des soins de santé mentale particulièrement la clarification de la vision, des stratégies et de la méthodologie à suivre. Ce travail d'expertise se fera en appui au service national de santé mentale basé au MSPLS. L'expert.e appuiera la planification stratégique y compris le financement d'un atelier national annuel de planification des activités et appuiera le renforcement de la coordination des acteurs en santé mentale y compris l'organisation d'une réunion trimestrielle de coordination au sein du MSPLS. De façon spécifique le projet continuera le travail sur la diffusion et l'utilisation des directives nationales pour l'intégration de la santé mentale dans le système de santé du Burundi : ce document stratégique représente un véritable guide utilisé par le MSPLS pour l'intégration nationale des soins de santé mentale dans tout le pays et le projet continuera avec l'élaboration et la validation des modules de formation des prestataires (adaptation de MhGAP de l'OMS), la diffusion et l'utilisation du Guide (en kirundi) des agents de santé communautaire. Aussi le projet prévoit de continuer l'appui à l'intégration des données de

santé mentale dans le support de rapport mensuel des formations sanitaire et le paramétrage des indicateurs dans le DHIS2.

Modalité : exécution directe

B.04.03. Appuyer la recherche action et des recherches opérationnelles en vue de participation à des conférences internationales pour la diffusion des travaux entrepris et des résultats de l'intervention

Le projet veut continuer à générer les évidences scientifiques permettant le partage sur la scène internationale des expériences du Burundi. Il est prévu un appui au développement de protocoles de recherche, une mise en œuvre de la recherche-action, la rédaction d'articles avec entre autres l'ULB ou l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (IMTA) et la participation aux conférences internationales pour diffusion et plaidoyer. De cette façon, l'intervention connectera également le programme national aux programmes nationaux de la région y compris en appuyant l'organisation de visites et participations à des réunions internationales et l'organisation d'une réunion régionale sur l'intégration des soins de santé mentale. Une thématique de recherche spécifique sur les IDP et personnes rapatriées est également possible pour étudier l'impact des déplacements dans la santé mentale et comment mieux les traiter.

Modalité : exécution directe et utilisation des accords cadre de coopération.

B.04.04. Plaidoyer et communication pour la sensibilisation de la population à la santé mentale

L'intervention, en complément de ce qui est fait sous le résultat A.1 en matière de C4D, continuera sur des chantiers spécifiques, comme la continuité de l'appui à l'utilisation d'un manuel de formation des agents de santé communautaires qui ont largement contribué dans les actions de sensibilisation de la population concernant la santé mentale et la lutte contre la stigmatisation. Le personnel de santé sera également formé sur la prise en charge des traumatismes de santé mentale liés aux déplacements. De manière spécifique les personnes déplacées et rapatriées seront intégrées comme groupe à risque et comme population cible des actions de prise en charge en matière de santé mentale (ex. stress post-traumatique, les VBG, la dépression, prévention du suicide, toxicomanies, etc.). Des actions de proximité seront développés de manière spécifique via les agents communautaires de santé (y inclus issus de la population déplacée) à la promotion de la santé mentale, incluant la formation sur les traumatismes lié aux déplacements. Des cliniques mobiles dans les communes/collines à forte présence de personnes rapatriées et PDI seront organisées en cas de besoin.

Modalité : exécution directe.

B.04.05. Renforcer l'offre de soins de référence et les capacités de déploiement des équipes d'intervention en santé mentale lors des situations d'urgence en de retour massif des réfugiés

Cette activité n'est pas financée de façon spécifique mais s'intègre totalement dans l'activité B.1.4.

Modalité : exécution directe et Convention de subsidie

Output B.5 : La santé de la reproduction est ciblée pour des renforcements spécifiques en vue d'accroître l'accessibilité à certains services essentiels non couverts pour les femmes et filles de nos zones d'intervention.

B.05.01. Analyser et étudier avec les autres interventions des besoins non couverts et lacunes du système en soins obstétricaux et néonataux, planification familiale, santé des adolescents et des jeunes, VSBG, cancer du col de l'utérus et fistules

Comme expliqué dans le narratif du programme, l'ambition du résultat B.5 n'est pas les financements de masse sur les 4 grandes thématiques de la santé de la reproduction, mais il s'agit surtout de pouvoir développer des initiatives ciblées permettant de trouver les failles du système et de pallier les besoins non couverts critiques identifiés.

Le projet prévoit un budget pour le lancement d'études sur les besoins non couverts dans le domaine de la maternité sans risque, le planning familial, les services ado et les violences basées sur le genre. Ces études orienteront les financements et priorités pour l'intervention 1, et alimenteront également les réflexions et actions pour les 4 autres interventions. L'intervention s'alignera sur les priorités du pays, qui cherche à contrôler de façon effective la croissance démographique par de mesures volontaires et un accès amélioré aux méthodes de planification familiale moderne et volontaire.

Modalité : MP de concert avec l'expertise transversale Genre

B.05.02. Renforcer des cadres de concertation décentralisés pour action multisectorielle adéquate

Le projet prévoit pour les zones de concentration de manière spécifique un budget pour l'organisation de réunions multisectorielles à Kirundo et Cibitoke. Ces réunions permettront de diffuser les résultats de l'activité précédente, et d'orienter les services vers les personnes exclues du système, sur base d'évidences vérifiables.

Modalité : exécution directe

B.05.03. Recherche action en vue d'améliorer la satisfaction des besoins non couverts

En complément avec l'activité précédente, qui vise surtout la mobilisation de tous les acteurs et bailleurs pour corriger ou réorienter certaines choses en cours avec des mesures correctrices faciles et pertinentes, le projet prévoit des actions ciblées permettant d'améliorer l'accès aux services suivant les études menées sous le B.5.1. Une attention particulière portera avec le résultat B4 sur le renforcement de la prise en charge psychologique des VBG y compris des activités de sensibilisation et d'appui à l'intégration de la prise en charge en santé.

Un groupe sectoriel sur les VBG au Burundi existe et se remet progressivement en action, avec un lead de l'UE : l'intervention santé participera à ces réunions afin de mettre en commun les connaissances et les pratiques sur les questions de PF et de VBG en général.

Modalité : exécution directe

Output B.6 : Des ressources humaines en quantité suffisante, motivées et compétentes sont disponibles au niveau central, déconcentré et décentralisé.

B.06.01. Mise à jour Plan National de Développement des Ressources Humaines

Le résultat B.6 s'inscrit dans la continuité du PAISS, qui avait investi beaucoup dans la gestion des ressources humaines et la production des ressources humaines. Avec l'application de l'article 96, les appuis à la direction des ressources humaines n'a pas été maintenu, mais il est pertinent de réactiver au moins quelques chantiers stratégiques. Le

projet prévoit de lancer une étude pour réaliser une analyse situationnelle sur les quantités des RHS au niveau des formations sanitaires par rapport aux normes à travers l'utilisation d'outils digitaux et questionnaires on-line, car il est primordial d'actualiser cette cartographie et la couverture en RHS suivant les normes établies. A cela sera couplé une enquête qualitative de satisfaction des professionnels de la santé. Le but de l'exercice est de livrer des inputs de qualité pour le développement d'un nouveau plan national de développement des RH, auquel Enabel contribuera. Des réflexions et stratégies pour la réinsertion des personnes rapatriées seront également menées et leur intégration professionnelle sera promue (collaboration avec UNHCR (afin d'identifier d'éventuels profils sanitaires parmi les personnes rapatriées) et le Ministère de Santé).

Modalité : Marché Public

B.06.02. Stratégie de fidélisation du personnel de système de santé

En complémentarité avec l'activité précédente et en phase avec le PASS-FBP3, le projet prévoit d'étudier les stratégies de motivation et de fidélisation existantes, dans le but de pouvoir alimenter le débat sur les possibilités de motiver et fidéliser davantage le personnel.

Modalité : exécution directe

B.06.03. Appui à l'école paramédicale de Kirundo dans l'actualisation de l'approche basée sur les compétences développées sous le projet précédent

Finalement, aux vues des succès importants de l'appui Belge aux écoles paramédicales (EPM) avec la professionnalisation, le déploiement d'un tout nouveau système pédagogique s'inspirant sur l'approche basé sur les compétences (APC), le projet propose d'analyser et appuyer l'actualisation des référentiels existants. En cas de moyens disponibles, un appui au fonctionnement de l'EPM de Kirundo doit absolument être défendu.

Modalité : Marché Public

Outcome intermédiaire C : Les structures centrales, déconcentrées et décentralisées sont renforcées dans un écosystème performant, de manière à les rendre pleinement informées, impliquées, et gérées de façon transparente et redevable.

Output C.1 : Les niveaux déconcentrés et décentralisés sont renforcés dans leurs capacités de gestion.

C.01.01. Renforcer les capacités des équipes responsables à tous les niveaux

Le projet institutionnalisera les cours de gestion et de gouvernance pour les nouveaux responsables nommés au niveau déconcentré et décentralisé. Cette activité sera cofinancée par intervention 5 pour les cycles de formations transversales. Le projet réserve un budget pour les formations non prévues par intervention 5 (par exemple sur la gestion de crises sanitaires par province de concentration). Le projet investira dans la mobilité pour la nouvelle province de concentration, et dans le renforcement des ECD et EDP avec des investissements en matériel de bureau, informatique et de communication. Le projet hébergera les experts de proximité dans les bureaux du partenaire.

Un appui spécifique à la planification genre sera réalisé, et fera l'objet d'un module de formation, afin de permettre aux nouveaux responsables de maîtriser le contexte genre en

santé, les inégalités y liées à dépasser, la mise en œuvre de projets spécifiques à la question, les outils de budgétisation, monitoring et évaluation genre.

Modalité : Marché Publique

C.01.02. Renforcer les organes de coordination au niveau provincial et au niveau des districts (CPSD provincial, COPIDI, ...) dans les zones de concentration et de consolidation

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les projets précédents, le projet appuiera l'organisation des réunions du Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement (CPSD) des 5 provinces de consolidation et de concentration de Kirundo, Cibitoke, Muramvya, Mairie et Bujumbura pendant 4 années 2 fois par an. Le bon déroulement des réunions de coordination est un élément essentiel pour le planning des activités dans les zones d'intervention, pour le suivi et pour la capitalisation. L'expert Monitoring, Evaluation, Learning et Capitalisation de l'intervention appuiera l'organisation des réunions CPSD.

Modalité : exécution directe.

C.01.03. Assurer le processus de planification annuelle ascendante et l'utilisation du budget programme dans les zones de concentration et de consolidation avec l'intervention 5

Le Burundi utilisera pour les années un mécanisme de planification annuelle ascendante et utilisera le budget programme pour élaborer les budgets et faire le suivi financier. Le projet donnera un appui logistique à ce processus de planification ascendante et appuiera les formations à l'utilisation correcte du budget programme dans les provinces de Kirundo, Cibitoke, Muramvya, Mairie et Bujumbura. Dans cette planification, les outils genre de planification budgétaire seront proposés et appuyés dans leur mise en œuvre.

Modalité : exécution directe.

Output C.2 : Les performances du niveau central du MSPLS sont suivies et améliorées.

C.02.01. Actualiser l'audit organisationnel du MSPLS.

L'audit organisationnel du ministère de la santé, conduit en 2010 par l'Agence Européenne pour le Développement et la Santé (AEDES), a été à l'origine d'une réforme importante et d'une rationalisation sans précédents du ministère de la santé au Burundi. Après 14 ans, un moment d'évaluation et actualisation est le bienvenu. Le projet prévoit de lancer un marché public pour faire l'audit 2024 du MSPLS.

Modalité : marché public

C.02.02. Renforcer les capacités des équipes responsables au niveau central

En analogie avec l'activité C.01.01, il est également prévu au niveau central l'institutionnalisation des cours de gestion et gouvernance pour les responsables nouvellement nommés ou en poste depuis longtemps. Cette activité est cofinancée par intervention. Le projet prévoit également de renforcer les capacités avec des voyages d'étude à l'étranger pour 4 personnes par an suivant des thématiques à définir par le MSPLS et le projet. Les experts internationaux et nationaux seront basés au niveau du MSPLS et apporteront par leur proximité également un renforcement des capacités. Un budget pour

l'amélioration des conditions de travail au Ministère est d'ailleurs prévu dans les moyens généraux.

Modalité : exécution directe

C.02.03. Renforcer les organes de coordination et concertation (CPSD, GT, etc.)

A l'image de ce qui est également fait au niveau déconcentré et décentralisé dans les 5 provinces, le projet cofinancera avec d'autres bailleurs et agences internationales les réunions biennuelles du Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement (CPSD) (2 fois par an) et des 4 groupes de travail (GT) qui se réunissent au moins 4 fois par an. Un appui logistique est prévu et l'organisation sera suivie par le projet en cas de besoin.

Modalité : exécution directe

C.02.04. Actualiser et/ou élaborer des documents normatifs et stratégiques

Le projet prévoit de financer l'organisation d'au minimum 10 ateliers de révision des documents normatifs et stratégiques à hauteur de 2 ateliers par an minimum, prévoit une consultance pour accompagner la révision des documents suivant les besoins identifiés par le MSPLS et le projet, et prévoit un appui pour la validation formelle par les autorités (ministre).

Modalité : exécution directe

C.02.05. Contractualiser des unités de prestation (UP) du ministère de la santé (CT-FBP, PNILP, etc.)

Finalement il est prévu de signer une Convention de Subside avec le MSPLS pour un financement pour la contractualisation dans le cadre du PBF au niveau central pour les unités de prestations (UP) sur un paquet d'activités à définir. En ce moment un total de 33 unités de prestations existe au sein du MSPLS, qui bénéficient d'un financement des performances à hauteur de plus ou moins un million de dollars par an, assuré par la banque mondiale. Pour 2024 le financement de la Banque Mondiale sera complété par le financement de la Belgique (en attendant la signature du nouveau programme de la Banque Mondiale au Burundi).

Modalité : convention de subsides

Output C.3 : L'INSP est renforcé sur 4 des 10 fonctions essentielles.

C.03.01. Appuyer la mise en place d'un centre de connaissance pour développer la recherche en santé publique (fonction essentielle CF10)

Le projet envisage la mise en place d'un centre de connaissances au Burundi, qui pourra conseiller les autorités en matière de santé sur base d'évidences, connaissances et intelligences développées. Ce centre de connaissance sera hébergé au niveau de l'INSP. Le projet, en phase avec le projet financé par BMGF, soutiendra la mise en place du centre de recherche de la malaria et autres maladies transmissibles. Le projet organisera des voyages d'étude pour visiter le centre de connaissances sur la santé en Belgique pour 4 personnes. Des partenariats institutionnels seront développés pour la mise en place du centre de connaissances avec appui de partenariat belge comme Sciensano ou un institut académique belge. Le projet financera le lancement de recherches qui vont donner du contenu au Centre de connaissances, par le biais d'accords spécifiques de coopération (ASC) entre Enabel et l'ULB ESP, l'IMT et Sciensano. Et finalement, le projet mobilisera des professeurs et

chercheurs belges à travers les accords spécifiques de coopération pour 2 missions d'appui par an avec l'ULB ESP & l'IMT.

Modalité : Accords Spécifiques de Coopération.

C.03.02. Appuyer la réglementation en matière de sécurité environnementale, professionnelle et alimentaire (fonction essentielle CF6) avec intervention 4

Une activité issue des réflexions sur les synergies avec le projet 4 est l'activité sur le suivi et contrôle des pesticides. Avec l'intervention 4, nous proposons de faire l'étude de la qualité de produits traceurs, en termes de contenu en pesticides et autres agents chimiques, à travers la mobilisation de Sciensano avec un accord-cadre de coopération. Le programme prévoit également la diffusion large des résultats de l'étude. Avec toujours le même acteur il est prévu de mettre à niveau les équipements d'analyse au niveau de l'INSP et de former les agents à leur utilisation. Un budget est également mis pour une expertise perlée et voyage d'étude si pertinent. Le programme organisera avec l'intervention 1 et 4 le cadre de collaboration permettant de travailler en partenariat avec l'agence fédérale belge de sécurité alimentaire AFSCA et avec Sciensano pour appuyer l'INSP en matière de contrôle des pesticides.

Modalité : Accord Spécifique de Coopération avec AFSCA / Sciensano

C.03.03. Appuyer le développement d'un laboratoire de santé publique et d'un système de surveillance et de riposte aux crises sanitaires (fonctions essentielles 2 et 7)

Finalement le projet prévoit un appui au laboratoire de référence, en passant par un état des lieux des besoins des laboratoires de référence, avec priorité aux laboratoires de référence des provinces de Kirundo et Cibitoke, déjà en place. Il est prévu de mettre à niveau les équipements des laboratoires de l'INSP et des laboratoires de référence des provinces de Kirundo et Cibitoke suivant les besoins identifiés et d'investir dans la mise en réseau informatique des laboratoires. Également il est possible d'organiser des formations et un accompagnement par un appui technique international perlé (Belgique, Rwanda ou autre) toujours suivant les besoins de l'INSP.

Modalité : exécution directe

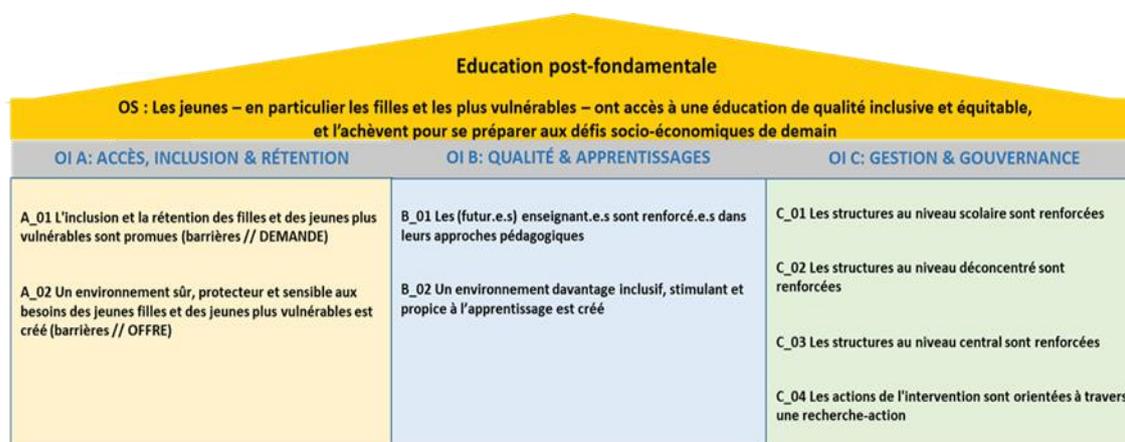
2.1.2 Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro				BUDGET TOTAL
A	La population, en particulier les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, a un accès renforcé aux services de santé pour une meilleure santé et bien-			1 929 500
A 01	<i>Les attentes et besoins des détenteurs-trices de droits sont connus, leurs capacités renforcées et leurs droits respectés</i>			1 029 500
A 01 01		Connaitre les attentes de la population des zones de concentration par rapport à la santé et récolter les évidences sur leur connaissances, attitudes, pratiques		160 000
A 01 02		Appuyer la participation de la population des zones de concentration aux services de santé à travers les structures de participation (COSA, ASLO, GASC), les structures organisées (groupements, associations, clubs, femmes lumières, etc.) et d'autres mécanismes multiples (associations de patients MNT, dialogue social ...)		325 000
A 01 03		Mettre en place un dispositif efficace de communication pour le développement (C4D) et sensibiliser la population à de meilleures pratiques de santé (e.a. santé mentale) au niveau national		319 500
A 01 04		Appuyer les organisations de défense des droits des patients et des travailleurs au niveau national		225 000
A 02	<i>La protection sociale en santé (PSS) est préparée dans les zones de concentration</i>			900 000
A 02 01		Contribuer à la création d'un environnement juridique et institutionnel propice à une assurance maladie, efficiente, inclusive, équitable et durable		110 000
A 02 02		Contribuer à la réflexion sur et la création des agences autonomes d'achat (vérification et contrôle) en termes de composition (les acteurs de l'AMU), mission et méthodologie		110 000
A 02 03		Appuyer l'établissement de la classification de la population pour un accès équitable selon les besoins en vue d'une assistance aux indigents et aux personnes vulnérables		140 000
A 02 04		Contribuer à la mise en place des préalables pour la PSS/AMU		540 000
B	Le système de santé tend vers une offre de services de qualité, inclusive, humanisée et centrée sur les besoins des populations			10 032 854
B 01	<i>Les services de santé sont disponibles, accessibles, acceptables, abordables et de bonne qualité suivant les paquets définis par le MSPLS</i>			1 438 000
B 01 01		Intégrer la médecine physique et de réadaptation dans les paquets de soins		125 000
B 01 02		Renforcer la chirurgie de district et la formation en chirurgie de district		351 000
B 01 03		Activer un dispositif multisectoriel de lutte contre la malnutrition avec les 5 interventions dans les zones de concentration		292 000
B 01 04		Mettre en place un système de référence et contre-référence fonctionnel dans les zones de concentration et de consolidation		670 000
B 02	<i>Les données, informations et connaissances en santé sont transformées en intelligence sur la santé à travers une digitalisation performante et inclusive</i>			2 086 000
B 02 01		Digitaliser le ministère de la santé au niveau central, décentralisé et déconcentré de façon intégrée et professionnelle		616 000
B 02 02		Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de maintenance des systèmes (software et hardware) au niveau national		240 000
B 02 03		Produire des connaissances et de l'intelligence par la qualité des données et de l'information des formations sanitaires		930 000
B 02 04		Améliorer les connaissances et pratiques des professionnels de la santé en utilisant la digitalisation (applications) pour améliorer la qualité des soins		300 000
B 03	<i>Le plateau technique est assuré par des infrastructures adéquates, inclusives, des équipements fonctionnels et une maintenance décentralisée performante</i>			5 038 854
B 03 01		Renforcer le personnel de la DISE dans ses compétences		405 000
B 03 02		Elaborer la politique nationale de maintenance et de la stratégie de mise en œuvre		345 000
B 03 03		Mettre à niveau les infrastructures & équipements pour offrir le paquet adéquat d'activités dans les zones de concentration et de consolidation		3 658 380
B 03 04		Les FOSA des zones de concentration ont accès à l'eau potable et une gestion professionnelle des déchets		330 474
B 03 05		Renforcer les compétences des prestataires médico-techniques dans leurs compétences en maintenance		300 000

B 04	<i>Les soins de santé mentale sont intégrés dans le système de santé en vue d'accroître l'accessibilité à des services de santé mentale de qualité</i>	770 000
B 04 01	Renforcer les capacités en santé mentale de divers personnels de santé	400 000
B 04 02	Renforcer le cadre stratégique national de santé mental y inclus le renforcement du leadership du MSPLS	140 000
B 04 03	Appuyer la recherche action et des recherches opérationnelles en vue de participation à des conférences internationales pour la diffusion des travaux entrepris et des résultats de l'intervention	50 000
B 04 04	Plaidoyer et communication pour la sensibilisation de la population à la santé mentale	180 000
B 05	<i>La santé de la reproduction est ciblée pour des renforcements spécifiques en vue d'accroître l'accessibilité à certains services essentiels non couverts pour les femmes et filles de nos zones d'intervention</i>	600 000
B 05 01	Analyser et étudier avec les autres interventions des besoins non couverts et lacunes du système en soins obstétricaux et néonataux, planification familiale, santé des adolescents et des jeunes, VSBG, cancer du col de l'utérus et fistules	200 000
B 05 02	Renforcer des cadres de concertation décentralisés pour action multisectorielle adéquate	200 000
B 05 03	Recherche action en vue d'améliorer la satisfaction des besoins non couverts	200 000
B 06	<i>Des ressources humaines en quantité suffisante, motivées et compétentes sont disponibles au niveau central, déconcentré et décentralisé</i>	100 000
B 06 01	Mise à jour Plan National de Développement des Ressources Humaines	25 000
B 06 02	Stratégie de fidélisation du personnel de système de santé	50 000
B 06 03	Appui à l'école paramédicale de Kirundo dans l'actualisation de l'approche basée sur les compétences développée sous le projet précédent	25 000
C	Les structures centrales, déconcentrées et décentralisées sont renforcées dans un écosystème performant, de manière à les rendre pleinement informées,	1 237 646
C 01	<i>Les niveaux déconcentrés et décentralisés sont renforcés dans leurs capacités de gestion</i>	249 840
C 01 01	Renforcer les capacités des équipes responsables à tous les niveaux	145 000
C 01 02	Renforcer les organes de coordination au niveau provincial et au niveau des districts (CPSD provincial, COPIDI, ...) dans les zones de concentration et de consolidation	59 840
C 01 03	Assurer le processus de planification annuelle ascendante et l'utilisation du budget programme dans les zones de concentration et de consolidation avec l'intervention 5	45 000
C 02	<i>Les performances du niveau central du MSPLS sont suivies et améliorées</i>	703 806
C 02 01	Actualiser l'audit organisationnel du MSPLS	150 000
C 02 02	Renforcer les capacités des équipes responsables au niveau central	100 000
C 02 03	Renforcer les organes de coordination et concertation (CPSD, GT, etc.)	20 000
C 02 04	Actualiser et/ou élaborer des documents normatifs et stratégiques	70 000
C 02 05	Contractualiser des unités de prestation (UP) du ministère de la santé (CT-FBP, PNILP, etc.)	363 806
C 03	<i>L'INSP est renforcé sur 4 des 10 fonctions essentielles</i>	284 000
C 03 01	Appuyer la mise en place d'un centre de connaissance pour développer la recherche en santé publique (fonction essentielle CF10)	145 000
C 03 02	Appuyer la réglementation en matière de sécurité environnementale, professionnelle et alimentaire (fonction essentielle CF6) avec intervention 4	63 000
C 03 03	Appuyer le développement d'un laboratoire de santé publique et d'un système de surveillance et de riposte aux crises sanitaires (fonction essentielle 2 et 7)	76 000
Z	Moyens généraux	2 079 230
Z 01	<i>Investissements</i>	476 579
Z 02	<i>Frais de fonctionnement</i>	1 407 250
Z 03	<i>Audit, M&E et Capitalisation</i>	195 400
TOTAL		15 279 230

2.1. Intervention 2 : Education post-fondamentale

2.2.1. Description des activités



Outcome intermédiaire A :

Les jeunes – en particulier les filles et les plus vulnérables - ont un accès inclusif et équitable à l'éducation post-fondamentale et l'achèvent dans un environnement sûr et protecteur (ACCÈS, INCLUSION & RÉTENTION)

Output A.1 : L'inclusion et la rétention des filles et des jeunes plus vulnérables sont promues (levée des barrières liées à la DEMANDE)

Activité A.1.1 : Information & sensibilisation communautaire sur le droit et l'importance de l'éducation des filles et des plus vulnérables

Des activités d'information et de sensibilisation au droit et à l'importance de l'éducation pour toutes et tous (éducation inclusive, EVH, minorité batwa) ainsi qu'à l'importance d'une bonne éducation à la santé de la reproduction et à la vie familiale (SSR, VBG, GHM) seront mises en place à travers une **convention de subsides en octroi direct avec Africalia (Team Belgium)** qui mobilisera ses partenaires culturels locaux. La dimension culturelle est capitale dans la transformation des mentalités, notamment pour sensibiliser sur des thématiques culturellement plus sensibles. Africalia est un acteur également envisagé pour la redynamisation des clubs théâtraux au sein des lycées (*voir B.2.3*), notamment pour remettre l'identité culturelle burundaise à l'honneur.

En outre, une légion de « champions et amis de l'éducation » ainsi que de « rôles modèles féminins » (qui ont réussi dans tel ou tel métier) sera promue par l'intervention. Cela implique l'identification de membres de la communauté (y compris des communautés batwa) par le biais des Comités de gestion des écoles, des Comités des parents, des équipes éducatives, des leaders religieux et communautaires et des dirigeants locaux (DPE/DCE). Leur rôle est d'être des « agents de changement » reliant les écoles aux communautés, plaidant pour l'égalité des chances en matière d'éducation pour les garçons et les filles, et de discuter de l'éducation des filles avec les parents réticents à faciliter l'éducation de leurs adolescentes. Les efforts des membres de la communauté seront récompensés par des événements annuels organisés par le projet, visant à mobiliser davantage de membres de la communauté pour qu'ils suivent leurs traces.

Modalités : Convention(s) de subsides via appel(s) à propositions pour les activités d'information et sensibilisation. Convention de subsides en octroi direct à Africalia pour la sensibilisation et information via des acteurs culturels.

Activité A.1.2: Mobilisation pour la réinsertion des adolescentes mères dans le cycle post-fondamental

Au Burundi, les filles enceintes sont automatiquement renvoyées de l'école, comme stipulé dans le règlement scolaire qui autorise leur réintégration après 1 année d'allaitement. Après 1 an, elles peuvent réintégrer le post-fondamental, cependant jamais dans la même école. Nombreuses sont les jeunes mères qui ne réintègrent jamais les bancs de l'école. Il s'agira d'identifier activement les jeunes mères en décrochage scolaire dans les 2 provinces ciblées et de promouvoir leur réinsertion à travers des actions, notamment de rattrapage scolaire ou encore d'appui au bien-être psycho-social pendant et après la grossesse. Cette activité fera l'objet d'un **appel d'offres** auprès d'organisations de la société civile ou asbl déjà actives en la matière, qui pourraient se constituer en consortium se renforçant ainsi entre pairs à travers la mise en œuvre des activités d'accompagnement, et qui pourraient aussi enquêter ensemble sur une actualisation du règlement scolaire.

Cette activité est apparue comme primordiale au fil des consultations pour permettre aux jeunes mères de se réinsérer dans le cycle éducatif (une des principales barrières à leur éducation). Elle s'accompagne (et est complémentaire à) d'autres activités d'information et de sensibilisation au droit et à l'importance d'une bonne éducation à la santé de la reproduction et à la vie familiale (SSR, VBG, GHM) qui seront mises en place avec des partenaires culturels locaux à destination des élèves, des parents, des acteurs de l'éducation et des communautés scolaires (*voir A.1.1*). L'approche scolaire est donc globale pour cette intervention afin de permettre - in fine - à plus de filles de rester sur les bancs de l'école mais aussi de limiter le nombre d'enfants par famille et de freiner la démographie galopante actuelle au Burundi.

Modalités : Convention(s) de subsides via appel(s) à propositions. Selon les offres et les acteurs, envisager l'organisation d'un consortium pour la mise en œuvre des activités.

Output A.2 : Un environnement sûr, protecteur et sensible aux besoins des jeunes filles et des jeunes plus vulnérables est créé (levée des barrières liées à l'OFFRE)

Activité A.2.1 : Renforcement des capacités du personnel scolaire pour offrir des conseils de qualité sur les questions liées à l'éducation inclusive (EVH) et au genre (VBG, SSR, GHM)

L'éducation à la santé et à la vie familiale est très peu présente dans la scolarité, à part quelques notions sur la sexualité et la santé de la reproduction dans le cours de 'Formation patriotique et humaine'. Pour les élèves, les éducateurs et les parents, le besoin est urgent afin d'apprendre à gérer les réalités de la vie et donc aussi de limiter les grossesses précoces. Cette éducation est d'autant plus nécessaire que les parents burundais ne parlent pas spontanément d'éducation à la santé et à la vie familiale avec leurs enfants. Cela commence par le renforcement du personnel scolaire encadrant.

Ces aspects, étroitement suivis par les expert·es genre du portefeuille, seront développés en synergie avec l'intervention Santé, en particulier à travers les centres de santé « amis des jeunes ». Ces centres et leurs activités seront présentés dans le réseau scolaire et des personnes ressources pourront être formées - y compris les enseignant.e.s désigné.e.s (tantes et pères scolaires, conseillers scolaires, etc.) - afin d'assurer les services de conseil et d'orientation mais seront également formés en techniques de communication en matière d'éducation inclusive, de VBG (au sein et en dehors de l'école), de GHM et de SSR à l'école. Pour ce faire, une collaboration plus rapprochée entre les Ministères de l'Education et de la

Santé sera nécessaire afin d'harmoniser les programmes de sensibilisation des jeunes et de renforcement des capacités des acteurs de l'éducation en première ligne. Avec l'intervention Santé, l'activité prévoit de faciliter et de redynamiser la relation entre ces deux ministères pour la promotion de la santé scolaire et l'éducation à la santé et à la vie familiale en milieu scolaire.

L'intervention consultera les directions concernées du MENRS et du Ministère de la Santé (Programme National de la Santé de la Reproduction - PNSR) pour assurer l'alignement et l'harmonisation avec le cadre, les lignes directrices et le matériel national, ainsi qu'avec le programme de formation. En outre, une étude de suivi sur cette relation sera effectuée. Cette activité sera également complémentaire au travail déjà engagé dans ce sens par d'autres Partenaires au Développement.

Modalités : une variété de modalités de mise en œuvre est envisagée, notamment une collaboration sans transactions financières avec les Partenaires au Développement, la mobilisation des partenaires de mise en œuvre de l'activité A.1.1 et des marchés publics pour les formations et la reproduction des outils.

Activité A.2.2 : Construction et/ou réhabilitation de latrines et installations WASH (eau, assainissement et hygiène) respectueuses de l'environnement et sensibles aux besoins des filles et des jeunes vivant avec un handicap

De manière générale, les conditions d'accueil ne sont pas réunies et les infrastructures scolaires de base au niveau post-fondamental sont soit non fonctionnelles, soit insuffisantes, soit absentes. Au niveau national, seulement 55,9% des écoles PF ont accès à l'eau potable (66% dans la province Cibitoke contre 28,2% dans celle Kirundo) et 38,4% à l'électricité (38% Cibitoke contre 20.5% Kirundo). La situation varie d'une commune à l'autre et les communes urbaines sont les plus fournies. Dans de telles conditions, les conditions d'apprentissage sont loin d'être favorables.

Les lycées à régime d'internat ne permettent pas seulement de réduire l'obstacle de la distance, mais ils réduisent aussi le risque d'insécurité sur le chemin de l'école et améliorent les résultats scolaires (car les filles, en l'absence de tâches domestiques, peuvent consacrer plus de temps à leurs devoirs). Des installations WASH plus adéquates - au sein des lycées à régime d'internat mais aussi externes - avec des solutions appropriées pour la GHM auront un effet positif sur la fréquentation, l'assiduité des filles à l'école et leurs résultats scolaires.

Tout en respectant les normes standards du MENRS et en collaboration étroite avec le BISEM (voir école modèle DCE Rumonge) ainsi que l'intervention Systèmes alimentaires durables et l'intervention Formation et insertion professionnelle², une attention particulière sera accordée aux solutions climato-résilientes, comme les latrines ECOSAN (vidangeables double alterné - urine à part, excréments à part pour la production de fumier utilisable ensuite dans les champs), l'utilisation efficace de l'eau et des principes architecturaux d'éco-conception. Les spécificités permettant l'accès aux personnes handicapées moteurs seront intégrées dans les installations WASH.

Chaque réhabilitation sera précédée par une étude de faisabilité afin de déterminer la mise à niveau des installations WASH et des services d'eau, hygiène et assainissement dans les écoles. Le BISEM dispose d'une stratégie d'entretien et de maintenance des latrines validée et d'un guide d'entretien et de maintenance en cours d'élaboration. Les critères de sélection des écoles ciblées pour des infrastructures WASH à réaliser seront déterminés en étroite

² L'intervention Éducation post-fondamentale vise la construction, la maintenance et la sensibilisation à l'utilisation des latrines ECOSAN, et une collaboration est envisagée avec l'intervention Formation et insertion professionnelle dans l'accompagnement de projet d'entrepreneuriat pour la transformation et la vente du fumain, notamment en collaboration avec l'intervention Agriculture.

collaboration avec le BISEM qui possède un diagnostic renseignant les infrastructures scolaires par province, par commune et par école. Un total de 15 écoles (une moyenne de 5 à 10 par province) seront ciblées.

Modalité : Marchés publics.

Activité A.2.3 : Appui matériel à la gestion de l'hygiène menstruelle via des kits d'urgence

Nombreuses sont les filles qui s'absentent durant la période des menstruations : avec le peu de latrines dont disposent les écoles, souvent sans salle intime proche des latrines, et le manque de serviettes hygiéniques, la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM) devient quasi impossible. Ces absences ont un impact sur le rendement scolaire. Cette activité cible la distribution de kits d'urgence aux filles plus vulnérables. Une analyse sera réalisée afin de déterminer les besoins spécifiques ainsi que le matériel le plus adéquat.

En outre, un module sur la fabrication des serviettes hygiéniques à la machine ou à la main a été élaboré par le MENRS avec 4 associations burundaises dans le but d'autonomiser les jeunes filles dans la GHM et probablement pour générer quelques revenus. Ce module n'est pas encore utilisé dans les écoles mais il est destiné aux personnes de confiance désignées dans les écoles (pères et tantes scolaires) pour former à leur tour les élèves à fabriquer elles-mêmes leurs serviettes.

Modalité : Marchés publics.

Outcome intermédiaire B :

La qualité de l'éducation post-fondamentale est renforcée dans un environnement davantage stimulant et propice à l'apprentissage (QUALITÉ & APPRENTISSAGES)

Output B.1 : Les (futur•es) enseignant•es sont renforcé•es dans leurs approches pédagogiques

Activité B.1.1 : Contribuer à la formation initiale des enseignants et formateurs de l'éducation

Dans un esprit de continuité des interventions précédentes (dont FIE et le PAORC), une mise à l'échelle des acquis en matière de **formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s du post-fondamental** à travers une collaboration continue (et continuée) avec les instituts de formation initiale sera également prévue, particulièrement avec l'ENS (Ecole Normale Supérieure) et l'IPA (Institut de Pédagogie Appliquée) qui forment les futurs enseignants du post-fondamental (niveau Master). Des actions ponctuelles qui peuvent contribuer à la réflexion et au soutien de la formation initiale seront menées. Une analyse approfondie des besoins de renforcement de capacités des enseignants des instituts de formation initiale aboutira à des actions concrètes de renforcement de capacités telles que, par exemple, le développement d'outils d'encadrement et de suivi de stages, la transmission des nouvelles pédagogies, la promotion dans la formation des enseignants et formateurs de l'éducation inclusive et l'approche transformatrice de genre, de l'éducation à l'environnement et aux

changements climatiques, des compétences du 21^{ème} siècle, etc. Cette activité se réalisera en concertation avec Expertise France pour le ciblage au démarrage des lycées sur Kirundo³.

En outre, parmi les lycées ciblés par l'intervention, certains seront à orientation pédagogique, de manière à renforcer la qualité et l'environnement d'apprentissage des futur.e.s enseignant.e.s du fondamental (notamment leur accès ainsi que celui de leurs encadreurs aux écoles d'application pour les stages situés loin des lycées mais aussi un appui matériel) et assurer ainsi une certaine continuité éducative essentielle, notamment concernant les méthodologies d'enseignement (pédagogie active et centrée sur l'apprenant, apprentissage du français, etc.). Dans ce sens, en lien avec l'activité C.3.2, l'intervention vise à renforcer le continuum éducatif notamment à travers le dialogue sectoriel.

En matière d'éducation inclusive spécifiquement, il sera important de s'aligner sur la SNEI avoir de former une nouvelle génération d'enseignant.e.s tant du fondamental que du post-fondamental capables d'assurer une éducation inclusive de qualité.

Activité B.1.2 : Assurer la formation continue des enseignants et de leurs directions pédagogiques dans les matières de base, les compétences du 21^{ème} siècle/de vie et les pratiques pédagogiques

Un accent particulier sera mis en priorité sur la **formation continue des enseignant.e.s** du post fondamental (priorité du gouvernement), tant au niveau de la pédagogie (pédagogie active, pédagogie centrée sur l'apprenant) que des nouvelles filières mises en place (sciences, langues, NTIC), tout en explorant diverses modalités (hors-ligne, en ligne, hybride) et en équipant les écoles ciblées en conséquence.

Au niveau national, la formation continue est du ressort du Bureau d'Etudes et des Curricula de l'Enseignement Post-Fondamental Général et Pédagogique (BECEPFGP) en collaboration avec le Centre national de renforcement des capacités. Compte-tenu du manque de moyens, elle peine cependant à répondre à l'entièreté des besoins et nécessite un appui pour le renforcement des capacités des enseignants sur le terrain ainsi que le renforcement des cadres responsables de l'encadrement des enseignants.

Sur base d'une analyse des besoins critiques en renforcement de capacités, un plan de formation adapté (trajectoire de développement professionnel continu) sera élaboré afin d'assurer le renforcement des compétences des enseignants et du staff pédagogique dans différentes matières de base et thématiques sociétales. Une approche dynamique sera adoptée pour la formation des enseignants et des formateurs d'enseignants. Une trajectoire mixte utilisant une variété de méthodes pour le renforcement des capacités mêlant des ateliers plus traditionnels à des sessions interactives de pratique et de retour d'information, des démonstrations et des sessions par des enseignants-modèles, notamment à travers le partage et le renforcement entre pairs grâce à l'organisation des lycées ciblées en réseaux scolaires (*voir projet pilote C.1.2*).

L'accent sera mis à la fois sur la connaissance des sujets (évaluer les besoins et combler les lacunes) et sur des méthodologies plus actives pour les matières qui, selon les parties prenantes, nécessitent le plus d'attention. Au Burundi, les matières qui méritent des efforts particuliers sont les langues (surtout le français via la promotion de la lecture), les sciences et les TIC (STEM avec une attention particulière pour les méthodologies

³ Le nouveau programme d'Expertise France (en formulation actuellement) prévoyant également de collaborer avec les instituts de formation initiale (NTIC et français) ainsi que le niveau post-fondamental pédagogique (qui forme les futur.e.s enseignant.e.s du fondamental) dans la province de Kirundo.

d'apprentissage expérimental et/ou à l'aide des TIC) car elles souffrent d'un manque d'enseignants, de matériel et de méthodologies d'enseignement appropriées.

D'autres compétences transversales telles que la pédagogie active et centrée sur l'apprenant, la pédagogie des grands groupes, la pédagogie sensible au genre (connaissances en matière d'éducation à la santé et à la vie familiale pour les professeurs de Formation patriotique et humaine et les conseillers/pères/tantes scolaires), l'éducation inclusive (mise en application dans la nouvelle SNEI dans les lycées), les compétences du 21^{ème} siècle/compétences de vie, l'éducation à l'environnement et au changement climatique (à intégrer notamment dans les sciences) ainsi que l'accompagnement des clubs (extra)-scolaires sont également des besoins relevés par les diverses parties prenantes. Travailler sur différentes thématiques transversales comme le genre, l'inclusion et l'environnement nécessite de travailler sur les représentations que l'on s'en fait et sur les attitudes qui en découlent. Les enseignants sont ainsi parmi les personnes les plus susceptibles de sensibiliser les jeunes à ces questions, à condition qu'ils soient eux-mêmes outillés pour en parler de manière neutre et positive et pour susciter des débats et des échanges d'idées entre les adolescents. L'école a donc un rôle à jouer dans la mise à disposition de ce type d'activités.

Output B.2 : Un environnement davantage inclusif, stimulant et propice à l'apprentissage est créé

Activité B.2.1. Disponibiliser des manuels scolaires, des guides et des supports didactiques de qualité et inclusifs

Sur base d'une analyse des ressources disponibles et de celles nécessaires pour les écoles ciblées, une **acquisition ou reproduction de manuels, de guides pédagogiques, de supports didactiques, audiovisuels et de lecture** - y compris adaptés aux jeunes malvoyants ou non-voyants - sera prévue, en lien avec les bibliothèques physiques déjà présentes (ou pas) dans les lycées ciblés et en privilégiant des bibliothèques tournantes ou mobiles. Il sera également nécessaire d'analyser leur pertinence et leur qualité afin de faire les meilleurs choix possibles compte-tenu du programme national et des approches curriculaires retenues par le gouvernement burundais.

Un soutien à la **création de matériel pédagogique et didactique** (plaquettes, vidéos, capsules, posters à partir d'objets disponibles dans l'environnement de l'école) pour renforcer les matières de base (sciences, langues, TIC) ou sociétales ainsi que des échanges interscolaires via le développement des réseaux scolaires (bonnes pratiques et outils – voir *projet pilote C.1.2*) seront également prévus. Élaborer et produire du matériel pédagogique présente plusieurs avantages : la création oblige les enseignants à entrer en profondeur dans les questions abordées en classe autrement que par une seule connaissance livresque et elle permet également d'innover, notamment en diversifiant les supports à utiliser.

De plus, dans la mesure où les **thématiques sociétales** (genre, inclusion, environnement) sont des questions qui traversent les sociétés et les cultures, elles favorisent la richesse des échanges et peuvent être un support à la création de communautés de pratiques pour faire en sorte que les enseignants se sentent moins isolés face à certaines difficultés. Pour ces thématiques, de nombreux manuels, guides et outils existent déjà, développés par d'autres acteurs de l'écosystème scolaire (MENRS, PTF, ONG locales). Dans ce contexte, l'activité visera en premier lieu à capitaliser le travail déjà effectué afin d'éviter la fragmentation et les messages contradictoires. Le partage des outils entre acteurs est la meilleure approche consensuelle, afin de maximiser les synergies et l'impact.

Enfin, vu que l'accès à Internet reste difficile et coûteux pour la plupart des établissements ciblés, Enabel déploiera une stratégie de **bibliothèques de ressources numériques** qui sont également accessibles hors connexion Internet et qui seraient mises à disposition dans

des écoles de référence pour l'ensemble des lycées des réseaux scolaires appuyés. Une **convention de subsides avec Bibliothèque Sans Frontières** est prévue dans ce sens⁴.

Modalités : Mobilisation et capitalisation des outils existants à travers des partenariats sans transactions financières, Marchés publics pour l'impression et Convention de Subsides en octroi direct pour Bibliothèques sans frontières.

Activité B.2.2 : Réhabilitation et/ou construction de laboratoires pour la promotion des sciences et des TIC

Selon les normes standards, une école organisant la section Sciences devrait avoir 3 laboratoires (Physique, Chimie, Biologie) de la dimension d'une salle de classe. Or, la pratique des sciences en particulier manque aujourd'hui de laboratoires, de matériel et de produits pour adopter des méthodologies d'apprentissage expérimental. Le Plan Sectoriel 2022-2030 envisage que l'observation d'expériences scientifiques vidéo projetées **dans** les établissements dépourvus de laboratoires mais raccordés à l'électricité pourrait être une alternative pour promouvoir les sciences et la technologie. Cette stratégie peut être bénéfique mais ne sera pas aussi efficace qu'une action réalisée au laboratoire par l'apprenant. Pour cette raison, il est prévu d'équiper et/ou réhabiliter une école de référence par réseau ciblé en **laboratoires scientifiques**. Concernant les laboratoires de sciences, il sera primordial - en collaboration avec le BISEM - d'avoir également une attention particulière à la **gestion des déchets chimiques** et à leur impact sur la santé ainsi que l'environnement, de l'acquisition des produits en passant par leur stockage et maintenance.

En outre, la quasi-totalité des élèves n'a jamais touché à un ordinateur parce que l'école n'en dispose pas. Les enseignements sont abstraits et se réduisent aux explications de l'enseignant et à la dictée des notes aux élèves alors que beaucoup d'élèves avouent qu'ils ont du mal à comprendre les explications données en français. Les enseignants et les élèves ont donc de grandes difficultés liées à l'usage des TIC et n'ont aucune information sur les bibliothèques numériques, l'e-learning, la digitalisation, etc. L'initiation à l'usage des NTIC sur ordinateur est plus qu'urgente et permettra un enseignement/apprentissage de qualité, spécialement dans le cadre du cours de TIC/Informatique mais aussi dans l'apprentissage des langues (comme les laboratoires de langues) et d'autres matières. L'accès à l'information est un des droits humains et l'accès à l'Internet et/ou à l'information digitale est aujourd'hui presque synonyme de l'accès à l'information au niveau mondial. Pour aider à "stimuler" la transformation numérique désespérément nécessaire dans les écoles et les communautés des 2 provinces ciblées, l'intervention donnera à davantage de jeunes accès aux NTIC à l'école. Pour ce faire, il est prévu de réhabiliter ou construire des **laboratoires ICT** ainsi que fournir ou mettre à niveau les appareils numériques de base dans des écoles pilotes sélectionnées parmi les écoles de référence des réseaux scolaires qui seront développés, en concertation avec Expertise France (*voir B.1.1*).

L'objectif est de rendre ces laboratoires scientifiques et salles TIC également accessibles de manière ponctuelle aux autres lycées d'un même réseau n'en disposant pas (sous la forme d'un horaire partagé par exemple). Les labos ICT permettront aussi la pratique des langues (combinables en laboratoires de langues) permettant d'exercer les compétences orales via la mise à disposition de matériel audiovisuel sur les ordinateurs.

La durabilité de cette activité ne pourra être assurée que via une cocréation participative avec les enseignants, formateurs, élèves mais aussi directions, CGÉ et DCE afin d'en assurer un ancrage le plus structurel possible au sein des lycées ciblés et donc sa viabilité dans le temps

⁴ Dans une intervention antérieure, Enabel a déjà mis en place une bibliothèque numérique avec la DGCIIP. Cette activité, en concertation avec BSF, capitalisera sur cela.

(comme l'approvisionnement en matériel et produits pour les laboratoires de sciences ou en matériel et électricité pour les laboratoires ICT, leur gestion et maintenance, etc.).

Modalités : Marchés publics pour la construction et la réhabilitation des infrastructures.

Activité B.2.3 : Soutien aux clubs et initiatives (extra-)scolaires en appui aux compétences de base et du 21^{ème} siècle/de vie

Les clubs scolaires constituent un cadre permanent d'échanges, de soutien et d'apprentissage pour les jeunes sur une variété de thèmes (les sciences, la santé, la culture, le genre, les langues, etc.). Ils représentent aussi un outil de responsabilisation et autonomisation des jeunes, qui souvent dirigent eux-mêmes les clubs avec un accompagnement du personnel scolaire. Aujourd'hui, les clubs scolaires ne sont pas fonctionnels au niveau post-fondamental et pourtant les directions scolaires, les enseignants et les élèves reconnaissent leur importance dans l'éducation des jeunes, même s'ils sont difficiles à organiser surtout dans les lycées communaux avec des élèves qui doivent parcourir de longues distances jusqu'à leur domicile. Organiser des compétitions entre les classes ou les écoles serait une bonne manière de stimuler et motiver les élèves à y participer et les enseignants à les encadrer.

Cette activité consistera à renforcer la présence de **clubs ou initiatives (extra-)scolaires** organisés pendant ou en dehors des heures de classe, particulièrement au sein des lycées à régime d'internat permettant davantage la tenue de telles activités au niveau pratique. Ces clubs ou initiatives (extra-)scolaires permettent à la fois de stimuler la créativité, l'ouverture sur le monde ainsi que l'autonomisation et le leadership des jeunes. Or, ils sont aujourd'hui encore trop peu stimulés ou dynamisés au sein des lycées. Des pistes afin de les dynamiser aussi dans les lycées à régime d'externat seront également explorées. Cette activité fera l'objet d'un **appel d'offres** auprès d'organisations de la société civile ou associations locales.

La priorité sera donnée au soutien d'initiatives (extra-)scolaires qui renforcent particulièrement l'autonomie des filles et outillent les garçons et les filles en matière de **compétences du 21^{ème} siècle et/ou compétences de vie** (esprit critique, créativité, collaboration, communication, digitalisation, travail en équipe, leadership, confiance en soi, etc.) autour de divers thèmes sociétaux (VBG, santé de la reproduction; éducation à l'environnement et aux changements climatiques comme les potagers scolaires/champs-écoles, sensibilisation à l'usage des foyers améliorés ou des activités de gestion/recyclage des déchets; entrepreneuriat; identité culturelle à travers la culture; etc.) ainsi que de leurs **compétences de base** (français/anglais, sciences, TIC) afin de stimuler leur ouverture sur le monde, leur intégration régionale et leur mobilité d'emploi pour le futur.

Les jardins/champs scolaires – par exemple - existent globalement dans beaucoup d'écoles et sont exploités pour le compte de l'école. La communauté scolaire et les organes de concertation de l'école reconnaissent la plus-value d'organiser les élèves autour de potagers pour (i) l'autofinancement de l'école, (ii) la possibilité d'organiser la cantine scolaire, (iii) la possibilité d'améliorer l'alimentation des élèves internes, (iv) le renforcement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes et (v) la possibilité de contextualiser le cours de Biologie. Pour eux, la collaboration avec des moniteurs agricoles ou organisations paysannes environnantes ayant réussi permettra d'avoir des potagers sans usage excessif d'engrais chimiques et ainsi préserver une bonne santé. Dans ce sens, une redynamisation de ces clubs sera envisagée avec l'intervention Systèmes alimentaires durables (*voir OS 4*).

Vu les faibles performances en français des lauréats du post-fondamental qui entrent au supérieur, l'organisation de clubs de langues pour relever le niveau de la langue d'enseignement notamment par des jeux, des lectures, des productions de bandes dessinées est aussi une piste.

Modalités : Convention de Subsidies via appel à propositions pour le renforcement des clubs scolaires et activités extra-scolaires autres que ceux liés aux champs scolaires - pour

lesquels une collaboration directe avec l'intervention Système alimentaires durables est prévue - ou que ceux liés à la culture/théâtre – pour lesquels une Convention de Subsidés en octroi direct avec Africalia est prévue pour leur redynamisation au sein des lycées (voir A.1.1).

Outcome intermédiaire C :

Les structures scolaires, déconcentrées et centrales sont davantage informées, impliquées et gérées de façon transparente, inclusive et redevable

Output C.1 : Les structures au niveau scolaire sont renforcées

Activité C.1.1 : Renforcement des Comités de gestion des écoles et des Comités des parents

Les **Comités de gestion des écoles (CGÉ)** et les **Comités des parents** se réunissent quand nécessaire pour statuer sur des sujets qui intéressent la vie de l'école, sur proposition du Directeur ou du Président du comité.

Cependant, certains membres du CGÉ reconnaissent qu'ils ont des orientations sur leur cahier des charges mais ne sont pas suffisamment outillés pour donner une contribution pertinente dans la gestion de l'école et ainsi s'adapter aux réalités du moment. Ils souhaitent donc un renforcement de capacités sur diverses techniques de gestion, notamment la gestion et évaluation de projets et la planification des activités.

En collaboration avec les acteurs locaux, l'activité visera à redynamiser les CGÉ des écoles ciblées à travers leur formation continue et accompagnement. Un travail de motivation et de compréhension de la mission et du fonctionnement/opérationnalisation des CGÉ ainsi que les rôles de chaque membre est nécessaire afin qu'ils puissent atteindre les changements positifs visés. Avec des résultats et une redevabilité claire, les CGÉ seront auto-motivés pour continuer leur travail au-delà de l'intervention. Par ailleurs, le programme envisagera la possibilité de renforcer la gestion scolaire pendant la formation initiale.

Concernant les Comités des parents, l'objectif de cette activité sera de renforcer les échanges parents-enseignants ainsi que sensibiliser davantage les parents à leur implication dans la vie de l'école en mettant en place un cadre d'échanges parents-enseignants au sein de chaque lycée appuyé. Les échanges entre l'enseignant et les parents d'élèves ne sont pas une pratique courante au post-fondamental (souvent à cause de la distance entre les foyers et les lycées). Les enseignants estiment pourtant que ces échanges (à raison d'une rencontre par trimestre au sein de l'école) seraient une occasion privilégiée pour juguler les retards et l'absentéisme de certains élèves et permettre aux parents de prendre connaissance des progrès ou des difficultés de leur enfant et d'agir en conséquence. Les échanges porteraient notamment sur la discipline de l'élève, sa participation au cours, ses résultats.

Modalités : Une Convention de Subsidés via un appel à propositions.

Activité C.1.2 : Projet pilote de mise en place de réseaux scolaires dans le post-fondamental

Les réseaux scolaires au niveau post-fondamental, à l'image de ceux développés au niveau fondamental, ont un réel potentiel de renforcement entre pairs : entre milieux rural/urbain, entre lycées subventionnés/communaux, entre enseignants de diverses matières où les plus compétents/anciens peuvent accompagner les moins expérimentés, via suivi de proximité des inspecteurs, à travers le partage d'enseignants-modèles, etc. Pour les élèves et les

enseignants, les réseaux scolaires permettent aussi d'habituer les élèves à toute forme d'évaluation - y compris l'évaluation externe - et développent l'esprit d'émulation. Pourtant, ils ne sont pas encore institutionnalisés au Burundi pour le niveau post-fondamental, voir même quasi absents. Enabel – ainsi que les parties prenantes consultées - y voient dès lors une réelle opportunité de **projet pilote** à développer au travers de cette intervention, qui – si évalué positivement – pourrait être mis à l'échelle dans d'autres provinces (avec des fonds additionnels qui seraient à mobiliser par le MENRS).

Des bonnes pratiques sont à partager avec la DPE de Karuzi, seule province où les réseaux scolaires au niveau du post-fondamental fonctionnent dans toutes les DCE. Ces réseaux se focalisent sur les actions suivantes : organisation d'évaluations communes ponctuelles par niveau d'études ayant pour but de mesurer les performances des élèves; vérifier si la progression des enseignements concorde avec les planifications consignées dans les guides de l'enseignant et ainsi cibler le genre d'appui à donner aux enseignants lors des visites de suivi-encadrement ; organisation de journées pédagogiques où les enseignants de toutes les écoles de la circonscription se rassemblent dans une même école, par groupe disciplinaire, pour échanger les expériences et s'entraider mutuellement principalement sur des ressources qui présentent des difficultés, surtout pour les enseignants qui dispensent des disciplines sans être spécialistes du domaine.

Enfin, il serait utile d'accompagner ce projet pilote d'une recherche-action ou d'une étude (*voir C.4*) afin de capitaliser sur cette approche et évaluer les bonnes pratiques et freins à une mise à l'échelle dans d'autres provinces et les relier notamment au niveau central et du dialogue sectoriel.

Output C.2 : Les structures au niveau déconcentré (DPE, DCE, Inspection) sont renforcées

Activité C.2.1: Renforcement des capacités des inspecteurs pour systématiser davantage leur suivi de proximité

L'Inspection a parmi ses rôles régaliens le contrôle de la bonne utilisation des ressources. L'Inspecteur chargé du bureau provincial a pour mission d'assurer l'inspection pédagogique des établissements d'enseignement et de formation en veillant à la bonne application des programmes et en contrôlant les aspects méthodologiques. Il est aussi chargé d'évaluer les élèves via l'organisation des tests provinciaux de connaissance et de niveau, en collaboration avec les services concernés. À ce titre, son travail doit se réaliser prioritairement sur le terrain, dans les communes, dans les écoles (suivi de proximité). Dans ce sens, les inspecteurs seront associés aux activités de formation des enseignants, au projet pilote de réseaux scolaires et à l'appui à la gestion des établissements ciblés. De nouveau à partir d'une analyse organisationnelle, un plan de renforcement de capacités sera élaboré, mis en œuvre et évalué (approche réseaux scolaires, gestion financière, collecte de données, etc.).

Modalités : Marchés publics (pour les formations).

Activité C.2.2: Renforcement des DPE/DCE dans leur planification stratégique et (ré)orientation des politiques

En lien avec l'appui sur les budgets-programme qui sera donné par l'intervention Gouvernance & participation citoyenne, un appui technique sera donné quant à la planification stratégique des DPE/DCE ainsi que dans l'utilisation et l'analyse des données pour (ré)orienter ces politiques et stratégies au niveau local (*en lien avec C.3 ci-dessous*).

Output C.3 : Les structures au niveau central sont renforcées

Activité C.3.1 : Accompagner le développement qualitatif du Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE)

Le SIGE - Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation - est un système de collecte, d'intégration, de traitement et de diffusion des données pour aider la prise de décisions, l'analyse politique ainsi que la formulation, la planification, le suivi et la gestion du système éducatif à tous les niveaux. C'est un système dans lequel les individus, les technologies, les modèles, les méthodes, les processus, les procédures, les règles et les régulations fonctionnent ensemble pour fournir aux dirigeants du secteur de l'éducation, aux décideurs et aux gestionnaires de tous niveaux un ensemble global d'informations et de données intégrées pertinentes, fiables, non ambiguës et en temps voulu pour les aider à assumer leurs responsabilités.

La liaison sera continue avec le niveau central (concertation et autorisation), spécifiquement avec le Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Éducation (BPSE) du MENRS et les partenaires présents au niveau du dialogue sectoriel. Le BPSE est chargé notamment de récolter, traiter, analyser et diffuser tous les renseignements statistiques relatifs à l'enseignement à tous les paliers (du préscolaire au supérieur). Il est également chargé de produire et de diffuser en temps utile les annuaires statistiques à tous les niveaux d'enseignement.

Enabel souhaite appuyer le BPSE à travers un accompagnement, des formations et des échanges entre pairs dans le renforcement et la modernisation de la collecte, du traitement et de l'analyse des données (quantitatives et qualitatives) à partir des NTIC ainsi qu'à leur utilisation pour la (ré)orientation des stratégies et politiques nationales en matière d'éducation, notamment en se focalisant sur le renforcement des compétences des conseillers de la DCE en charge des statistiques scolaires pour qu'ils soient en mesure de procéder à la première validation des données avant leur transmission à la DPE ainsi que dans des délais raisonnables. Le BPSE compte notamment utiliser l'outil KoboCollect afin de faire une remontée rapide pendant l'année scolaire sur la réalité des écoles et pouvoir mettre en place des mesures de mitigation au plus vite au sein des écoles.

Parallèlement au SIGE, le bureau de la Planification utilise aussi un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la localisation de toutes les écoles du pays, du préscolaire à l'enseignement supérieur (carte scolaire). Ce Bureau envisage la modernisation de ses systèmes de collecte pour que les données soient collectées à l'aide des téléphones Android et ainsi pouvoir géolocaliser l'école, au moment de la collecte des données, à l'instar du dernier recensement du personnel du MENRS réalisé avec Média Box.

Cette activité consistera en un **projet pilote** uniquement mené dans les provinces de Cibitoke et Kirundo, en lien direct avec le niveau central. Si évalué positivement, il pourra mener à la capitalisation et mise à échelle dans d'autres provinces (avec des fonds additionnels qui seront à mobiliser par le MENRS).

Modalités : Marchés publics pour les formations.

Activité C.3.2 : Appuyer le dialogue sectoriel via une présence et participation active et continue

La présente intervention implique également le retour d'une présence et participation active et continue au dialogue sectoriel (Groupe Sectoriel Education – GSE) en matière d'éducation générale (déjà le cas en matière de formation/emploi), afin de rester alignés sur les stratégies et politiques sectorielles en matière d'éducation, de les nourrir et/ou (ré)orienter en fonction des actions menées (et inversement) et de rester en dialogue continu avec les divers acteurs de l'éducation au Burundi (institutionnels, PTF, OSC, etc.). Cela permettra d'aligner au mieux nos actions, de renforcer les synergies et complémentarités vers plus d'impact mais aussi de

donner de la visibilité à celles-ci. Il s'agirait notamment de pouvoir redynamiser les groupes thématiques 'Accès' (co-présidé par la DG EI) et 'Qualité' (co-présidé par la DG CIP) afin de s'assurer que l'éducation post-fondamentale reste également à l'agenda des discussions du GSE. Cet appui se fera en synergie avec l'intervention Gouvernance et participation citoyenne qui appuiera la facilitation et redynamisation des différents groupe de travail des différentes interventions alors que l'intervention Education post-fondamentale appuiera également leur redynamisation et apportera du contenu thématique et technique à ceux-ci.

Modalités : Marchés publics pour l'organisation des réunions.

Output C.4 : Les actions de l'intervention sont orientées à travers une recherche-action

Activité C.4.1 : Mise en place d'une recherche-action pour (ré-)orienter les actions de l'intervention

Cette activité est envisagée en impliquant (et renforçant) des centres de recherches/universités locaux, des consultances (internationales) ainsi qu'un renforcement de capacités des acteurs de recherche locaux entre pairs via une collaboration avec des centres de recherches/universités belges/européennes.

Un des sujets prioritaires se situe au niveau de l'OI A Accès, Rétention & Inclusion et sera d'analyser – au fur et à mesure que l'intervention se déroule - les freins déterminants à la rétention des filles et jeunes plus vulnérables afin d'identifier les pratiques les plus efficaces en matière d'accès, inclusion et rétention des filles et des jeunes plus vulnérables dans l'éducation post-fondamentale et - in fine - d'orienter, à partir de la vulgarisation des résultats, les actions de l'intervention, les politiques éducatives ainsi que les programmes d'appui à ces politiques (notamment via le dialogue sectoriel). Outre les **barrières propres aux adolescentes(-mères)**, les autorités scolaires s'accordent notamment sur la nécessité de faire également une étude plus approfondie auprès de la **communauté batwa** pour identifier les raisons profondes de leur non-fréquentation au post-fondamental afin de mener des actions ciblées permettant davantage leur éducation.

D'autres sujets de recherche ou analyse approfondies en lien avec les OI B Qualité & Apprentissages et OI C Gestion & Gouvernance pourront être identifiés en cours d'exécution, comme par exemple les facteurs déterminants de la **qualité des apprentissages** - et notamment leur impact sur le niveau de redoublement et d'abandons scolaires - ou encore le **fonctionnement en réseaux scolaires** au niveau du post-fondamental afin de capitaliser sur ce projet pilote et évaluer les bonnes pratiques et freins à une mise à l'échelle dans d'autres provinces (*voir projet pilote C.1.2*).

Modalités : Appels à propositions pour les acteurs de recherches locaux, et soit la mobilisation des ACC existants pour les acteurs belges ou un appel à propositions pour les acteurs belges/européens.

2.2.2. Enveloppe budgétaire

Budget en Euro			BUDGET TOTAL
A	Les jeunes – en particulier les filles et les plus vulnérables - ont un accès inclusif et équitable à l'éducation post-fondamentale et l'achèvent dans un environnement sûr et protecteur (ACCÈS, INCLUSION & RÉTENTION)		1 267 250
A 01	<i>L'inclusion et la rétention des filles et des jeunes plus vulnérables sont promues (levée des barrières liées à la DEMANDE)</i>		636 000
A 01 01	Information & sensibilisation communautaire sur le droit et l'importance de l'éducation des filles et des plus vulnérables		332 000
A 01 02	Mobilisation pour la réinsertion des adolescentes mères dans le cycle post-fondamental		304 000
A 02	<i>Un environnement sûr, protecteur et sensible aux besoins des jeunes filles et des jeunes plus vulnérables est créé (levée des barrières liées à l'OFFRE)</i>		631 250
A 02 01	Renforcement des capacités du personnel scolaire pour offrir des conseils de qualité sur les questions liées à l'éducation inclusive (EVH) et au genre (VBG, SSR, GHM)		150 000
A 02 02	Construction et/ou réhabilitation de latrines et installations WASH (eau, assainissement et hygiène) respectueuses de l'environnement et sensibles aux besoins des filles et des jeunes vivant avec ur		281 250
A 02 03	Appui matériel à la gestion de l'hygiène menstruelle via des kits d'urgence		200 000
B	La qualité de l'éducation post-fondamentale est renforcée dans un environnement davantage stimulant et propice à l'apprentissage (QUALITÉ & APPRENTISSAGES)		2 738 750
B 01	<i>Les (futur)es enseignant•es sont renforcé•es dans leurs approches pédagogiques</i>		764 800
B 01 01	Contribuer à la formation initiale des enseignants et formateurs de l'éducation		460 000
B 01 02	Assurer la formation continue des enseignants et de leurs directions pédagogiques dans les matières de base, les compétences du 21ème siècle/de vie et les pratiques pédagogiques		304 800
B 02	<i>Un environnement davantage inclusif, stimulant et propice à l'apprentissage est créé</i>		1 973 950
B 02 01	Disponibiliser des manuels scolaires, des guides et des supports didactiques de qualité et inclusif		506 400
B 02 02	Réhabilitation et/ou construction de laboratoires pour la promotion des sciences et des TIC		1 172 550
B 02 03	Soutien aux clubs et initiatives (extra-)scolaires en appui aux compétences de base et du 21ème siècle/de vie		295 000
C	Les structures scolaires, déconcentrées et centrales sont davantage informées, impliquées et gérées de façon transparente, inclusive et redevable		794 000
C 01	<i>Les structures au niveau scolaire sont renforcées</i>		210 000
C 01 01	Renforcement des Comités de gestion des écoles et des Comités des parents		130 000
C 01 02	Projet pilote de mise en place de réseaux scolaires dans le post-fondamental		80 000
C 02	<i>Les structures au niveau déconcentré (DPE, DCE, Inspection) sont renforcées</i>		190 000
C 02 01	Renforcement des capacités des inspecteurs pour systématiser davantage leur suivi de proximité		140 000
C 02 02	Renforcement des DPE/DCE dans leur planification stratégique et (ré)orientation des politiques		50 000
C 03	<i>Les structures au niveau central sont renforcées</i>		194 000
C 03 01	Accompagner le développement qualitatif du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE)		130 000
C 03 02	Appuyer le dialogue sectoriel via une présence et participation active et continue		64 000
C 04	<i>Les actions de l'intervention sont orientées à travers une recherche-action</i>		200 000
C 04 01	Mise en place d'une recherche-action pour (ré-)orienter les actions de l'intervention		200 000
Z	Moyens généraux		876 696
Z 01	Investissements		200 055
Z 02	Frais de fonctionnement		526 041
Z 03	Audit, M&E et Capitalisation		150 600
TOTAL			5 676 696

2.3. Intervention 3 : Formation et insertion professionnelle dans l'économie verte et circulaire

2.3.1. Description des activités

Formation - Emploi		
Les jeunes – en particulier les jeunes femmes – ont un meilleur accès à des emplois davantage décents et plus verts.		
A: Les jeunes entrepreneur.e.s sont accompagnés.e.s dans le développement et l'accroissement de leur activité	B: La transition des jeunes vers le monde du travail est facilitée	C: L'employabilité et la préparation des jeunes au monde du travail sont renforcées, en particulier au sein de filières vertes adaptées au contexte local
<p>A_01 Les entrepreneur.e.s et MPMEs sont accompagnés dans des parcours à l'incubation et à l'accélération sur-mesure.</p> <p>A_02 L'écosystème entrepreneurial est structuré et renforcé.</p> <p>A_03 L'environnement des affaires est plus favorable à la création d'entreprise.</p>	<p>B_01 La coordination du pilotage des politiques d'emploi et les dynamiques d'interactions entre opérateurs de l'emploi et les acteurs publics, de la société civile, et du secteur privé locaux est renforcée au niveau central et au niveau provincial autour de projets en lien avec la formation professionnelle et l'emploi.</p> <p>B_02 Les dispositifs d'intermédiation en matière d'emploi (prospection-accompagnement-placement) sont co-créés et renforcés.</p> <p>B_03 Le dispositif de suivi pour l'apprentissage et pour la gestion des connaissances est renforcé au niveau de l'intervention.</p>	<p>C_01 Les centres de formation sont accompagnés pour devenir des modèles d'excellence professionnelle.</p> <p>C_02 Une offre de formation courte et professionnalisante de qualité pour les jeunes, adaptée aux besoins du marché, et priorisant les filières vertes adaptées au contexte local est déployée.</p> <p>C_03 L'accès des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à une formation professionnelle de qualité est amélioré.</p> <p>C_04 Le potentiel de la formation et de l'insertion professionnelle est promu.</p>

Outcome intermédiaire A :
Les jeunes entrepreneur.e.s sont accompagnés.e.s dans le développement et la croissance de leur activité.

Output A.1 : Les entrepreneur.e.s et MPMEs sont accompagnés.e.s dans des parcours à l'incubation et à l'accélération sur-mesure

Les activités suivantes sont déclinées en fonction des secteurs ciblés et du niveau de développement des MPMEs.

Activité A.1.1: Accompagner l'incubation et la structuration d'initiatives des micro-entreprises dans le secteur de la construction, de l'énergie et de l'artisanat

Organiser des sessions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les zones ciblées

Cette sous-activité vise à mener des actions de partage d'information sur les opportunités entrepreneuriales auprès des jeunes et des femmes dans les zones de Cibitoke – Bubanza et de Kirundo – Ngozi à travers :

- Des campagnes d'information via les radios locales (partage d'expérience, de conseil sur l'entrepreneuriat, success stories avec des communications spécifiquement ciblées sur l'entrepreneuriat féminin).

- Des séances d'information/de découverte et de sensibilisation à l'entrepreneuriat (y inclut sur l'entrepreneuriat féminin) dans les CEM, CFP, dans les écoles post-fondamentales (en synergie avec l'intervention Education), dans les universités de Cibitoké et Ngozi.

Appuis à l'incubation, structuration et accélération des micro entreprises

Le secteur privé dans les zones de Cibitoke-Bubanza et de Kirundo-Ngozi est caractérisé par la présence majoritaire d'auto et de micro-entreprises avec une valeur ajoutée locale limitée. Pour que celles-ci puissent devenir une source de création d'emploi décent pour les jeunes et les femmes, cette activité mettra l'accent sur le développement et la structuration de ces initiatives.

170 micro-entreprises détenues par les jeunes et les femmes seront donc accompagnées dans des processus d'incubation et de structuration. Il est estimé que ces micro-entreprises comptent, en moyenne, entre un et trois entrepreneur.e.s et que l'accompagnement leur permettra de générer un emploi supplémentaire.

Les services d'incubation et de structuration incluent l'accompagnement des porteurs d'idées depuis la création d'un modèle entrepreneurial jusqu'à la croissance d'une entreprise, ici dans les secteurs ciblés de l'énergie, de la construction et de l'artisanat. Ces parcours peuvent inclure des appuis en termes de conseil, de formation et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.

En fonction du degré de structuration des initiatives, l'accompagnement durera entre 6 et 12 mois et se traduira de cette manière :

- Présélection des idées d'entreprises potentielles avec un premier appui générique à la création d'entreprise pour les entrepreneurs en phase d'incubation et d'idéation (soft-skills, éducation financière, business modèle, compétence digitale de base, etc.). Cette étape se fera via une pré-identification des entrepreneurs amenés à répondre à des appels à proposition, lancés à travers les partenaires de mise en œuvre. Cette phase de sourcing des entrepreneurs se fera au sein des auto-entrepreneur.e.s accompagné.e.s dans le programme ACFPT, des étudiants et lauréats des CEM, des jeunes et les femmes actifs dans les groupements d'épargne, etc.⁵
- Pour les micros et petites entreprises en phase de structuration, des appuis plus spécifiques seront proposés (Gestion RH, appuis à la formalisation, la communication, marketing etc.).

Si le contexte économique en milieu rural est majoritairement centré sur ces micro-entreprises informelles et l'auto-emploi, l'intervention prendra toutefois en considération le potentiel d'accélération des initiatives avec un potentiel de croissance dans l'économie verte et circulaire, porteuses de nouveaux emplois. En effet, au fur et à mesure que les projets ci-dessus se structurent, certains apparaîtront clairement comme ayant un potentiel important. Il sera donc nécessaire de pouvoir les accompagner de manière plus spécifique. En effet, ces projets, même s'ils sont moins nombreux, auront un potentiel de création d'emplois décents plus important et représentent également une source d'inspiration et de modèle pour les autres jeunes entrepreneur.e.s. Dès lors, ces services comprendront : l'amélioration du modèle économique, la crédibilisation du plan d'affaires, l'accès à de nouveaux marchés et le

⁵ Pour la province de Kirundo, il serait intéressant de travailler avec l'organisation locale REJA qui a formé des groupements d'épargne pour les jeunes dans toutes les communes et qui peut dès lors, identifier les entrepreneurs avec un potentiel de développement de leur initiative qui aurait besoin d'un accompagnement.

développement d'une stratégie commerciale, etc. Ces accompagnements sur mesure se feront via un coaching personnalisé.

Afin de garantir l'inclusivité de cette activité, une offre d'accompagnement spécifique répondant aux besoins des femmes entrepreneures sera développée en lien avec les groupements de femmes d'épargne et de crédit déjà structuré dans les zones d'intervention (voir activité A.2.3.).

En complémentarité à ces accompagnements, des formations spécifiques seront prévues sur :

- La thématique du travail décent : Une offre de formation sur les droits au travail ; la protection sociale ; la santé, sécurité et prévention du harcèlement sur le lieu de travail et les mécanismes de dialogue social existant dans les zones ciblées.
- Des techniques innovantes dans l'économie verte et circulaire en fonction des besoins des différents projets dans les secteurs ciblés y inclus des compétences liées à des opérations de traitement, nouvelles technologies ou méthodes de production (par exemple, efficacité énergétique, recyclage).

Des liens seront également effectués avec la formation professionnelle pour les entrepreneur.e.s. présentant des besoins de formation via les formations courtes en alternance au sein des CEM ainsi que pour renforcer leur compétence technique via les UAP et/ou via l'apprentissage non formel.

Concernant la facilitation d'accès au financement, les entrepreneur.e.s seront accompagnés dans leur plan de financement en fonction du stade de maturité de leur activité (incubation, structuration, accélération). Cette activité sera donc mise en œuvre conjointement avec l'activité A.3.2.

Activité A.1.2 : Incuber et accélérer des initiatives dans l'entrepreneuriat agricole

Cette activité est articulée avec l'intervention 4 « Systèmes alimentaires durables (SAD) » pour l'accompagnement conjoint et spécifique de 500 initiatives entrepreneuriales (125/an) dans le secteur agroalimentaire allant de l'auto-entrepreneuriat à la micro-entreprise et réunissant, en moyenne, trois personnes. Celles-ci seront sourcées et pré-identifiées par l'intervention SAD qui en fera le diagnostic et fournira un premier accompagnement technique. Ces entreprises peuvent se positionner à différents niveaux des chaînes de valeurs agricoles ciblées par l'intervention SAD : Production, transformation agro-alimentaire, biopesticide, élevage, etc.

Une fois la sélection effectuée (via des dispositifs d'appel à initiative et des processus de sélection reprenant les acteurs clés des deux interventions), elles recevront un accompagnement générique à l'incubation pris en charge par l'intervention 3 (dans le cadre de cette activité) afin d'aboutir à une amélioration de la maturité économique et technique des initiatives. Celles-ci auront comme objectif ciblé un chiffre d'affaires annuel de 5 000 € (chiffre d'affaires permettant de générer le revenu cible de 100 euros/mois).

Un deuxième processus de sélection conjoint permettra, sur base des entreprises accompagnées lors de la première étape, d'identifier 80 initiatives (20/an) plus prometteuses pouvant bénéficier de services approfondis d'accélération.

L'accompagnement technique et financier sera pris en charge par l'intervention 4 tandis que l'accélération entrepreneuriale sera assurée par l'intervention 3. Celle-ci sera adaptée en

fonction des besoins de l'entreprise sur base d'un diagnostic (logistique, gestion, compétitivité, marketing, leadership, business model, sales, branding, finance, RH, ...).

Pour le secteur de la transformation agroalimentaire, un module spécifique sera déployé sur la certification et le respect des normes en collaboration avec de plus grandes entreprises présentes dans l'écosystème burundais et pouvant apporter leur expertise dans ce domaine (par exemple, Brarudi). Ces modules seront pris en charge par l'intervention 3.

Des synergies pourront également s'effectuer avec l'intervention 2 "Education Post-Fondamentale" dans la construction et la réhabilitation de latrine Ecosan permettant la production de fumain pouvant être récupéré et utilisé par les agriculteurs. Des entrepreneurs pourront être accompagné concernant la récupération et la vente de ce fumain.

Modalité de mise en œuvre pour les activités A.1.1 et A.1.2 : L'intervention soutiendra l'installation durable d'une capacité d'incubation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes porteurs de projet à travers une offre de prestation de services non financiers mis en œuvre par un consortium d'incubateurs membres du collectif BESO⁶. Comme modalité de mise en œuvre, une approche consortium sera donc privilégiée afin de réunir plusieurs incubateurs locaux (ayant chacun sa spécificité). Les structures pré-identifiées sont : la Maison de l'Entrepreneur (qui est en train d'ouvrir deux antennes à Bubanza et Ngozi) et Burundi Business Incubator (BBIN). Une analyse plus approfondie de ces structures devra être réalisée au démarrage de l'intervention ainsi que l'ancrage de ces activités d'incubation (Cibitoke ou Bubanza / Kirundo ou Ngozi).

Parallèlement à cette activité, ces structures seront elles-mêmes renforcées afin de garantir une pérennité des actions (Cfr Output A.2).

Activité A.1.3 : Faciliter la croissance des entreprises dans des secteurs innovants (Economie verte et circulaire)

Développer des solutions innovantes dans le recyclage, créatrices d'emplois (directs et indirects)

Au vu du pouvoir d'achat faible d'une majeure partie de la population burundaise, il y a une grande demande sur la maintenance, la réparation, le recyclage et la gestion de la fin de vie du matériel électrique, électronique et informatique.

Cette activité vise donc à la formation et à l'incubation de 20 jeunes en tant que techniciens en électricité *via un octroi direct à l'ASBL GLICE* dont l'objectif est de promouvoir la réduction de la fracture numérique et énergétique tout en protégeant l'environnement. Une formation courte de 3 mois sera donc déployée pour 80 jeunes (20/an) dans les zones de Bubanza-Cibitoke et de Ngozi-Kirundo en maintenance électrique et énergie solaire (pour la réparation et le recyclage des appareils électriques et/ou solaires). Ces jeunes recevront, à la fin de cette formation, un équipement de base, leur permettant de démarrer leur activité (y compris des tenues de protection adaptées) ainsi qu'un accompagnement à l'incubation (selon le modèle de l'activité 1.1.1).

GLICE, étant actif dans la récupération des déchets électroniques, souhaite développer ses activités en permettant l'installation de centres de collecte de déchets électroniques dans les différentes provinces du Burundi. Dans le cadre de ce partenariat, 4 centres seront pris en charge par l'intervention et permettront l'installation de 5 jeunes par centre pour établir leurs

⁶ Le "Business Innovation and Entrepreneurship Support Organisation" est un collectif d'incubateurs burundais réunissant en son sein 7 structures : Maison de l'entrepreneuriat (tête de file), Burundi Business Incubator, Buja Hub, Impact Hub, CAA, Inova Group.

activités (i) d'installation, maintenance, réparation électrique et, (ii) de collecte et tri des déchets électriques/électroniques. Les déchets collectés par les jeunes seront ensuite rachetés par GLICE qui s'occupera de leur démantèlement.

Organiser un hackathon pour l'économie verte et circulaire et accompagner 10 solutions durables

Cette sous-activité vise à soutenir le développement de nouvelles solutions dans le domaine de l'économie verte et circulaire en connexion avec les zones rurales et urbaines burundaises via l'organisation de deux hackathons à Bujumbura pendant la durée du projet.

Les participants (50 par événement) de ce concours d'idées innovantes seront les jeunes et les femmes venant des centres de formation professionnelle, des universités (de Bujumbura, de Cibitoke et de Ngozi), ainsi que des entrepreneurs du secteur. Les participants devront déboucher sur des propositions de projets entrepreneuriaux dans l'économie verte et circulaire et bénéficieront pendant trois jours de conseils d'experts dans le secteur.

Finalement, 10 solutions seront sélectionnées et transformées en micro-entreprises. Les profils sélectionnés se verront, d'une part, proposer des sessions de coaching et de mentorat afin de mettre en œuvre les idées sélectionnées. D'autre part, une subvention sera accordée aux projets sélectionnés afin de leur permettre le développement d'un prototype pour tester l'idée d'entreprise et le lancement effectif de leur projet.

Cette sous-activité sera mise en œuvre via une convention de subside avec BujaHub, incubateur membre du réseau BESO spécialisé dans les activités tech et d'innovation. Elle pourra être mise en œuvre en synergie avec le projet Awa qui organisera en 2024 un événement sur le thème de l'économie verte et circulaire au Burundi.

Accélérer 10 initiatives dans l'économie verte et circulaire également à Bujumbura

Cette sous-activité vise l'accélération de 10 MPE existantes, opérationnelles depuis au moins 1 an avec un modèle commercial viable, à travers un accompagnement sur mesure pour les faire passer de petites à moyenne entreprise (sur base d'un assessment de l'entreprise). Toujours dans une logique de connexion rural – urbain, ces entreprises pourront se situer dans la ville de Bujumbura comme dans les zones rurales identifiées.

Ces entreprises ont un chiffre d'affaires indicatif de 5 – 6 000 € au démarrage, regroupent au moins 3 personnes et créeront au moins deux emplois supplémentaires à la fin de l'accompagnement.

Ces initiatives seront accompagnées par l'incubateur BBIN qui a déjà développé plusieurs parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat et souhaiterait développer une offre de service en accélération. L'activité A.2.3. sera donc un prérequis pour l'exécution de cette sous-activité.

Soutenir les initiatives des entreprises d'ancrage pour l'insertion professionnelle

Cette sous-activité vise à rester attentif aux opportunités d'emploi salarié ou en sous-traitance des grandes entreprises ou entreprises d'ancrage et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes femmes à l'aide d'un investissement réduit en terme de formation ponctuelle (ex: formation accélérée sur un nouvel aspect/nouvelle technique d'un métier existant), d'intermédiation (mise en relation des entreprises avec des jeunes issus des

autres activités d'appui de l'intervention et/ou des centres appuyés), de développement technique spécifique directement générateur d'emplois pour les jeunes.

Output A.2 : L'écosystème entrepreneurial est structuré et renforcé

Activité A.2.1 : Mener des études socio-économiques sur les potentialités de l'EVC

Il s'agit entre autres des études participatives sur le cadre national pour la transition écologique et les besoins du marché priorisant l'économie verte et circulaire. Les études approfondiront l'étude « Inventaire et Opportunités en lien avec l'Economie Verte et Circulaire »⁷ et identifieront plus en détail pour chaque zone les filières ou métiers de l'économie (verte et circulaire), offrant les perspectives les plus prometteuses pour les jeunes. L'étude utilisera une approche participative, inclura les jeunes et les jeunes femmes, et se concentrera sur l'innovation et les métiers d'avenir au sein de l'économie locale, avec un accent particulier sur les métiers verts et les activités en lien avec l'économie circulaire.

- Analyser les documents directeurs, stratégies, politiques, textes légaux et décrets pour une bonne compréhension de la vision et du cadre national pour la transition écologique
- Analyser les liens entre le cadre et la vision nationale, le potentiel économique, les ressources naturelles disponibles, les acteurs, les métiers existants et à créer, la demande de biens et de services et la formation professionnelle
- Mener une étude approfondie des potentialités de différentes filières et produits parmi les 3 secteurs ciblés dans l'EVC : Agriculture et transformation, Matériaux de construction, et Energies renouvelables.
- Parmi ces trois secteurs, identifier les acteurs de l'écosystème qui peuvent être mobilisés.

Cette sous-activité sera mise en œuvre via un marché public.

Activité A.2.2 : Soutenir le collectif d'incubateurs « BESO »

Ces dernières années, plusieurs organisations de soutien à l'entrepreneuriat se sont créées. Une confusion existe encore entre ces différentes structures, leur niveau de fonctionnement, les services qu'elles proposent et la communication qui est faite aux entrepreneurs qui ne les connaissent pas forcément ou ne peuvent les différencier. Il est donc important de penser cette interconnexion entre tous les acteurs qui constituent cet écosystème : Incubateur et structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat, les entrepreneurs, les institutions financières, etc.

La mise en réseau est primordiale dans un écosystème émergent comme celui du Burundi. Elle permettra aux structures d'accompagnement de mieux se positionner vis-à-vis de leurs homologues afin de consolider leur place et leur valeur ajoutée dans cet écosystème et que l'ensemble des services des structures d'accompagnement répondent mieux aux besoins des startups. Parallèlement, les incubateurs doivent pouvoir être entendus par les institutions publiques.

Ce réseau est progressivement en train de se créer et des initiatives se mettent en place afin de faire naître des espaces de dialogues et d'échanges qu'Enabel pourra soutenir via la mise en œuvre de cette activité. En effet, un collectif d'incubateur, appelé « BESO » (Business

⁷ Etude effectuée dans le cadre de cette formulation.

Innovation and Entrepreneurship Support Organisation) s'est créé et regroupe 7 structures d'accompagnement⁸. Ce collectif a déterminé les bases de leurs actions conjointes via un plan d'action/stratégie commune : « *l'entrepreneuriat au Burundi vu par les incubateurs et accélérateurs* ». Enabel soutiendra ce collectif d'incubateur dans certaines de leurs actions (par exemple : organisation de campagne de communication, action de plaidoyer pour la levée de fonds d'investissement privé, organisation d'évènement de networking et d'échange). Le soutien à ce collectif permettra d'aborder conjointement des thématiques telles que : l'économie verte et circulaire, l'entrepreneuriat féminin, l'économie sociale pour cibler les défis et les leviers collectifs possibles. Le renforcement de l'écosystème aura à son tour un effet positif sur l'amélioration de la compétitivité et productivité des entreprises, ainsi que leur accès au marché et leur mise en réseau. Voici les différentes activités envisagées à travers ce collectif :

- Organiser des événements de networking au sein de chaque province d'intervention et inter-province : l'objectif est de pouvoir visibiliser les acteurs de l'écosystème à la fois dans les zones d'intervention en milieu rural et à Bujumbura.
 - Entre autres, cette activité se déroulera en lien avec le concours des métiers (Activité C.4.2) et le développement de nouvelles solutions dans le domaine de l'économie verte et circulaire où un hackathon sera réalisé (Activité A.2.2).
 - Elle contribuera également à l'organisation de la semaine de l'entrepreneuriat, de la semaine de l'innovation, des salons des métiers, de l'emploi et de l'entrepreneur en synergie avec d'autres organisations et partenaires (p. ex. PNUD, TMEA, ...) ainsi qu'avec le prix Awa.
- Faciliter un cadre de collaboration entre les différents incubateurs membres du réseau et, notamment, les soutenir dans leurs actions de plaidoyer sur les questions de « l'amélioration du cadre légal pour l'entrepreneuriat », ou encore d'« une politique qui promeut la culture de l'entrepreneuriat »⁹.
- Contribuer à renforcer la visibilité des incubateurs du collectif via des campagnes de communication afin d'informer les jeunes et les femmes des actions de ces incubateurs et des possibilités d'accompagnement ainsi que de diffuser de manière plus large des informations sur l'entrepreneuriat.
- Former les membres du collectif à certaines pratiques d'accompagnement entrepreneurial (via la dissémination de la toolbox entrepreneuriat féminin, sensibilisation au travail décent, pratique sur l'économie verte et circulaire) afin que les différents coachs présents dans ces organisations puissent mieux appuyer la création, le développement et l'accélération d'entreprises.
- Appuyer la mise en lien de ce réseau avec les réseaux internationaux afin de créer des liens et du partage d'expérience avec d'autres structures d'accompagnement/incubateurs régionales et internationales.

Modalité de mise en œuvre : convention de subside via la Maison de l'entrepreneur qui se positionne en tête de file de ce collectif. Pour les activités de renforcement de capacité du collectif : marché public.

Activité A.2.3 : Renforcer les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat

⁸ Maison de l'entrepreneuriat (tête de file), Burundi Business Incubator, Buja Hub, Impact Hub, CAA, Inova Group.

⁹ Actions décrites comme priorité dans le plan d'action des incubateurs membres du collectif : « l'entrepreneuriat au Burundi vu par les incubateurs et accélérateurs »

L'objectif de cette activité est de renforcer les structures partenaires¹⁰ qui accompagneront les jeunes entrepreneurs au sein de l'output A.1 via la mobilisation d'expertise externe pour :

- Le coaching et la formation des différents intervenants en incubation et accélération : Business coachs, mentors, formateurs, etc. ;
- La mise à l'échelle du dispositif d'incubation et d'accélération en améliorant l'offre de service et en la rendant plus adaptée aux besoins des entrepreneurs ;
- Le renforcement de la gestion interne des structures d'accompagnement et leur propre « business modèle » ;
- Leur positionnement dans le développement de l'écosystème local, via des échanges avec les différents acteurs présents.

Il est important de souligner que ces renforcements doivent se faire sur base de l'existant, à savoir sur base des services que les structures ont déjà développés. Un assessment permettra au début de l'implémentation d'identifier les points à renforcer de chaque structure.

Un point d'attention spécifique sera donné concernant l'amélioration de l'accessibilité de ces structures pour les femmes via (i) des dispositifs adaptés permettant aux femmes mères de famille de se rendre à leur formation (ii) du contenu de formation spécifique ciblant les freins propres à l'entrepreneuriat féminin (iii) en impliquant les maris dans une optique de masculinité positive. La « toolbox entrepreneuriat féminin » pourra servir de base et sera disséminée (au sein du collectif d'incubateur BESO, voir activité A.1.2.).

En outre, des liens seront faits avec les réseaux existants de femmes entrepreneures tel que l'AFAB (Association des Femmes d'Affaires du Burundi) en mettant en avant leurs actions, les « success stories » de leurs membres, des rencontres entre femmes entrepreneures, etc.

Des collaborations avec d'autres organisations seront également étudiées afin de rendre ces structures également accessibles aux populations déplacées et réfugiées.

Cette activité sera mise en œuvre via un marché public.

Activité A.2.4 : Former des coachs en agri-business dans les zones identifiées

Pour pallier le manque de coach en agri-business au Burundi dans les zones de Cibitoke et de Kirundo, un accompagnement pour la formation d'un pool de business coach sera initié à travers un marché public ou l'activation du contrat-cadre de la cellule croissance inclusive.

Cette activité sera mise en œuvre via un marché public.

Output A.3 : L'environnement des affaires est plus favorable à la création d'entreprise

Activité A.3.1 : Renforcer le dialogue public-privé et la concertation sectorielle

L'entrepreneuriat pour les jeunes est une priorité pour le gouvernement actuel burundais qui met en place plusieurs initiatives tel que le Programme d'Autonomisation Économique et Emploi des Jeunes (PAEEJ) ou encore la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE).

Premièrement, l'objectif est de soutenir l'Agence Burundaise de Développement (ABD) dans la mise en œuvre de sa feuille de route en matière de développement du secteur privé ainsi

¹⁰ Plusieurs structures seront sélectionnées au sein du collectif BESO pour former le consortium d'incubateur pour accompagner les entrepreneurs (Cfr Output A.1)

que dans son objectif stratégique : « être un facilitateur de l'écosystème pour soutenir le développement du Burundi ».

Plus particulièrement, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité de ses services de facilitation de la formalisation et de la certification (qu'elle coordonne avec le BBN). En effet, ces services sont essentiellement basés à Bujumbura. Par conséquent, les jeunes et les femmes y ont difficilement accès. Le soutien de l'intervention permettra à l'ABD d'organiser plus régulièrement des séances d'information/formations/enregistrement termes de formalisation et de certification directement dans les provinces d'intervention.

Ensuite, l'intervention participera à la facilitation du cadre national de dialogue public-privé co-organisé par l'ABD et la CFCIB (chambre fédérale du commerce et de l'industrie du Burundi) ainsi que les groupes techniques de travail qui en découlent et qui sont en lien avec les problématiques rencontrées par le public cible de l'intervention. Ces groupes peuvent reprendre d'autres partenaires ayant un rôle à jouer dans l'amélioration de l'environnement des affaires (OBR, BBN, etc.). Une attention particulière sera donnée à la représentativité des femmes lors de ces concertations via l'inclusion de la chambre transversale des femmes (AFAB).

La CFCIB sera donc renforcée dans son mandat : « d'initier, de proposer et de soutenir toutes les actions visant à améliorer l'environnement des affaires en vue du développement du secteur privé ».

Enfin, dans le cadre de cette activité, Enabel contribuera, en collaboration avec les autres partenaires actifs dans ce domaine, à la redynamisation du groupe sectoriel sur l'entrepreneuriat logé soit au ministère de la Jeunesse, soit au ministère du Commerce.

Cette activité sera mise en œuvre via d'une part un accord opérationnel avec l'ABD et d'autre part un subsidie avec la CFCIB

Activité A.3.2 : Faciliter l'accès au financement et la rencontre entre l'offre et la demande de financement

L'accès au financement est un défi majeur pour les entrepreneur.e.s de manière générale au Burundi. Il l'est davantage pour les micros et petites entreprises en milieu rural ainsi que pour les femmes entrepreneures. Le rôle d'Enabel sera ici de permettre un rapprochement entre l'offre et la demande de financement.

L'intervention travaillera particulièrement sur le renforcement de capacité à la fois du côté de la demande et de l'offre et proposera des subventions (à travers un partenaire de mise en œuvre) afin de mobiliser des financements supplémentaires.

Pendant la phase de démarrage, une cartographie et analyse approfondie des mécanismes de financement et des services développés par les banques et institutions de microfinance sera effectuée. Cette étude permettra de vérifier quels mécanismes sont adaptés aux micros et petites entreprises et plus spécifiquement aux besoins des entrepreneurs féminins et permettra d'affiner la stratégie d'accès au financement.

Sur base de cette analyse plusieurs actions seront mises œuvre :

Un travail de renforcement de capacité du côté de la demande de financement par l'accompagnement des incubateurs partenaires pour :

- Donner des sessions de formation sur les mécanismes financiers, les risques et opportunités de financement adaptés aux différents stades de maturité des entreprises en milieu rural ;
- Suivre les dossiers bancables des entrepreneurs et de les mettre en relation avec les institutions financières adaptées : IMF, banques, initiative de financement du gouvernement (PAEEJ, BIJE, BDIF).

La mise en place de mécanismes de facilitation d'accès au financement, adaptés aux besoins des entrepreneurs.e.s pouvant comprendre : la mise en relation avec les groupes d'épargne et de crédit, des subventions au démarrage (sous forme de subvention ou d'équipement), des subventions adossées à un co-financement par le porteur de projet ou des subventions adossées au crédit d'une IMF ou banque, des subventions « verte » (économie verte et circulaire).

Une assistance et un renforcement de capacités aux IMFs présentes dans les zones de Cibitoke-Bubanza et de Kirundo-Ngozi pour l'amélioration de leurs produits financiers via une convention de subside, par exemple, au Réseau des Institutions de Microfinance qui effectue du renforcement de capacité à la fois du côté de la demande que de l'offre de financement (via les IMF membres du réseau).

En outre, des synergies seront recherchées avec la banque des jeunes (BIJE) et la banque des femmes (BIDF) pour que les crédits octroyés par ces banques puissent toucher les entrepreneurs suivis par le projet et garantir le suivi technique de ceux-ci s'ils reçoivent un financement de ces initiatives (où pour le moment, le suivi technique n'est pas prévu).

Cette activité sera mise en œuvre via une convention de subside au Réseau des Institutions de Microfinance (RIM) pour le renforcement de capacité des IMF ainsi que pour le montage des procédures d'octrois des subventions adossées au crédit des entrepreneurs ciblés dans l'output A.1. Un MOU avec la banque des jeunes et la banque des femmes peut être également envisagé de manière complémentaire.

Activité A.3.3. Faciliter l'accès au marché pour les entrepreneurs des zones d'intervention

Cette activité a pour but de faciliter l'accès au marché pour les entrepreneurs et de manière plus large, pour les commerçants des zones d'intervention du projet. Des microprojets d'infrastructures liées aux marchés clés pourront donc être effectués. Les petits investissements dans les infrastructures peuvent être considérés avec un focus sur les principaux marchés, à savoir : Bubanza, Cibitoke, Ngozi et Kirundo (cette activité sera également en synergie avec l'activité A.1.3. où des centres de collecte de déchets seront installés en collaboration avec l'ASBL GLICE).

Ces investissements ont comme objectif de rendre les marchés plus sûrs, plus inclusifs et plus accessibles à tous, tout en contribuant à améliorer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Cela peut par exemple être des installations solaires sur les toits des bâtiments pour fournir une énergie propre et renouvelable, des points de collecte des déchets organiques pour la récupération, des installations sanitaires écologiques, des petits dépôts, espace de stockage, etc.

Pour cette activité, il sera important de bien se coordonner avec les autres interventions, particulièrement l'intervention 5 "Gouvernance et Participation Citoyenne" pour s'assurer que ces aménagements soient bien portés par l'ensemble des acteurs actifs dans les provinces mais aussi avec l'axe formation.

Ces installations seront réalisées via des marchés public locaux en s'assurant que les entreprises sélectionnées puissent prendre les jeunes ciblés par le programme en stage professionnel.

Outcome intermédiaire B :
La transition des jeunes vers le monde du travail est facilitée

Output B.1 : La coordination du pilotage des politiques d'emploi et les dynamiques d'interactions entre opérateurs de l'emploi et les acteurs publics, de la société civile, et du secteur privé locaux est renforcée au niveau central et au niveau provincial autour de projets en lien avec la formation professionnelle et l'emploi.

Activité B.1.1 : Au niveau central, appuyer le Ministère ayant l'Emploi dans ses attributions (MFPTE) dans la mise en place, l'actualisation et l'opérationnalisation de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation professionnelle et d'emploi décent dans les zones ciblées avec les services et représentants du secteur privé.

- Analyser les textes légaux et décrets pour une bonne compréhension des responsabilités et mission entre les acteurs centraux et décentralisé/déconcentré en regard des thématiques de formation et d'emploi.
- Identifier les fonctions clés au sein des services et agences centrales, décentralisées et déconcentrées, et les potentiels agents de changement ; mettre en évidence les incohérences et contribuer aux textes d'amélioration.
- En collaboration avec d'autres partenaires actifs dans ce domaine (p. ex. Banque Mondiale, BIT, ...) contribuer au dialogue sectoriel et à la coordination du pilotage des politiques d'emploi, notamment sur les sujets suivants (à titre indicatif) : ° Constitution d'un schéma de départ ; ° Etudes et analyses organisationnelles approfondies adaptées au contexte du Burundi (p. ex. revitalisation de l'OBEM) ; ° Evaluation de la Politique National de l'Emploi ; ° Etats Généraux de l'Emploi ; ° Feuille de route ; ° Plateforme de Coordination ; ° Coordination des PTF ; ...

Activité B.1.2 : Au niveau provincial, sous coordination du Gouverneur, accompagner les services publics, la société civile et les représentants du secteur privé dans la mise en place et l'opérationnalisation de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation professionnelle et d'emploi décent dans les zones ciblées.

- Renforcer la capacité provinciale en matière de coordination des partenaires actifs dans le domaine de la formation et l'insertion, et de la gestion de l'information/données.
- Appuyer l'élaboration d'une vision commune et d'objectifs concrets en matière de formation et d'emploi décent (emploi salarié, auto-emploi, entrepreneuriat), au niveau provincial.
- Accompagner la mise en place d'une structure public-privé de concertation, de gouvernance et de coordination en matière de formation-emploi, et pour le développement des compétences professionnelles (par exemple : par filière, métier ou domaine d'activité et zone géographique). Ce cadre permettra d'initier le dialogue autour du continuum de la formation professionnelle, l'emploi et les entrepreneurs/employeurs.

- Renforcer les capacités et compétences des opérateurs et acteurs de la structure en regard de leurs rôles et mandats en matière de formation-emploi décent de même que sur les thématiques genre, travail décent et transition écologique.
- Appuyer la mise en place d'un « comité du dialogue social » entre syndicats, représentant des employeurs, et autorités locales en ce qui concerne le travail décent.
- Impulser la planification, la mise en œuvre et le suivi de projets de formation-emploi (public-privé) avec les autorités qui sont potentiellement intéressées (par exemple la réalisation de schémas directeurs (master plans) pour la gestion des déchets solides dans les villes secondaires de Kirundo et de Cibitoke et la stimulation des initiatives entrepreneuriales liées à économie circulaire). Ces projets seront en concordance avec l'intervention 5 "Gouvernance et participation citoyenne" concernant les appuis à l'aménagement et aux dynamiques territoriales.

De préférence, l'accord-cadre avec Actiris, le Forem, ou VDAB sera mobilisé pour l'accompagnement technique de l'activité. En cas de capacité insuffisante des structures belges, des expertises spécialisées seront mobilisées via les procédures marchés publics.

Output B.2 : Les dispositifs d'intermédiation en matière d'emploi (prospection-accompagnement-placement) sont cocréés et renforcés.

Activité B.2.1 : Appuyer un dispositif adapté de collecte et de partage de données et d'opportunités sur le marché d'emploi.

L'intervention appuiera les initiatives en cours¹¹ pour la création d'un outil adapté pour la production et la diffusion des infos sur le marché de l'emploi dans les zones ciblées, par exemple une application qui mettrait en relation les ouvriers indépendants et des clients/demandeurs de services.

A titre indicatif, il s'agit des actions suivantes :

- Identifier les opérateurs et services (publics-privés) ayant le mandat et les compétences d'assumer cette fonction et de procéder à la collecte et le partage des données aux niveau provincial (cartographie de l'existant).
- Définir les rôles respectifs entre les opérateurs institutionnels et les acteurs du secteur privé pour la collecte de données en regard de leurs mandats spécifiques (cartographie de l'existant) et des modes de collaboration (partenariats avec les centres de formation).
- Appuyer la mise en place d'un dispositif de collecte de données, d'information et de rapportage inclusif (y inclus des données désagrégées par sexe) au niveau provincial.
- Renforcer et accompagner les acteurs en charge de la collecte de données, d'information sur les offres et demandes d'emploi et du rapportage/partage des informations.
- Mettre en œuvre, évaluer et documenter les approches implémentées.

Activité B.2.2 : Former et accompagner les conseillers et encadreurs des opérateurs d'emploi sélectionnées en compétences de prospection, d'accompagnement et de placement

¹¹ Le programme PACEJ de la Banque Mondiale a fait une étude et va lancer la création d'une plate-forme concernant les données de l'emploi, qui sera à terme logée au niveau de l'OBEM.

- Identifier les opérateurs et services (publics-privés) ayant le mandat et les compétences d’assumer la fonction de prospection, d’accompagnement et de placement.
- Cocréer un dispositif de prospection, d’accompagnement et de placement adapté.
- Former et accompagner les conseillers et encadreurs des opérateurs d’emploi sélectionnées en compétences de prospection, d’accompagnement et de placement.
- Mettre en œuvre, évaluer et documenter les approches implémentées.
- Développer le partenariat entre ces opérateurs et les cellules d’insertion dans les centres de formations.

A titre indicatif, il s’agit des services et fonctions suivantes : ° Services d’aide à la recherche et la création de son emploi, de conseil et de placement de lauréats ; Soutien à l’amélioration de l’employabilité ; ° Information sur le marché du travail pour des choix de métiers et d’affaires éclairés ; ° Soutien au développement de l’activité économique.

De préférence, l’accord-cadre avec Actiris, Le Forem, ou VDAB sera mobilisé pour l’accompagnement technique de l’activité. En cas de non-disponibilité des structures belges, expertises spécialisées seront mobilisées via les procédures marchés publics.

Des subsides peuvent être octroyés aux opérateurs de l’emploi ou aux centres de formation pour la réalisation des activités (collecte de données, services d’intermédiation).

Output B.3 : Le dispositif de suivi pour l’apprentissage et pour la gestion des connaissances est renforcé au niveau de l’intervention.

Activité B.3.1 : Mettre en place un système de suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage pour les activités et résultats de l’intervention

Cette activité comprend en complément du suivi des indicateurs globaux, des actions de suivi plus fines sur la situation des apprenants post-formation [Etudes de Suivi (tracer studies)] et le suivi périodique des entrepreneurs appuyés (emplois indirects générés). Elle permet également de mettre en place des actions de Recherche-Action et de capitalisation au sein de l’intervention. Par exemple sur (à titre indicatif et pas exhaustif) :

- Le fonctionnement et les résultats du dispositif adapté de collecte et de partage de données et d’opportunités sur le marché d’emploi ;
- Le fonctionnement et les résultats du dispositif de prospection, d’accompagnement et de placement ;
- Le fonctionnement et l’approche amélioré de l’apprentissage non-formel ;
- La décence des emplois créés via l’application l’outil « Emploi Décet » ;
- L’effectivité et l’efficacité des mesures spécifique pour faciliter l’accès et la participation des filles et les femmes à la formation professionnelle et leur insertion/autonomisation économique ;
- L’exploitation et l’impact des résultats du concours de métiers ;
- La naissance et le développement de l’écosystème de l’économie verte et circulaire.

Activité B.3.2 : Promouvoir le travail décent

- En complémentarité avec l'intervention 4 (SAD), évaluer la décence des emplois créés via l'outil « Emploi Décent¹² », développé par HIVA-KU Leuven : Cet outil sera piloté de manière périodique par HIVA, à travers un accord-cadre de coopération, et, si possible, en partenariat avec un Institut de recherche Burundais afin de veiller au transfert et à l'appropriation des compétences en la matière. Cet outil¹³ permettra d'informer et d'affiner les stratégies en matière de promotion du travail décent. Cette analyse intégrera également une composante mettant le focus sur l'accès des personnes rapatriées et déplacées internes à des emplois décents.
- Sur la base de l'information obtenue via l'outil « Emploi Décent », sensibiliser aux normes de santé et de sécurité au travail, aux droits au travail, à la liberté d'association et d'autres éléments centraux de l'agenda du travail décent : L'intervention appuiera le développement de modules de formation, sur la sécurité au travail, l'accès à la protection sociale et le travail décent (en collaboration avec les partenaires sociaux et éventuellement en collaboration avec l'expertise présente dans le Portefeuille Thématique Protection Sociale), ainsi qu'un travail approfondi sur l'innovation, les attitudes et comportements liés à l'exercice du métier. Cette activité est orientée vers les jeunes, les entrepreneurs, les formateurs, les artisans, les acteurs & opérateurs, les autorités.
- Participer aux évènements d'apprentissage régionaux dans le cadre du portefeuille thématique protection sociale et travail décent sur les sujets en lien avec ceux développés au sein de l'intervention.
- Contribuer aux groupes sectoriels et thématiques.

ENABEL dispose d'un ACC avec KU-Leuven HIVA qui sera activé pour le suivi des marqueurs de travail décent. Pour mener cette activité HIVA sera en partenariat avec un institut de recherche burundais afin de veiller au transfert et à l'appropriation des compétences en la matière.

Outcome intermédiaire C :
L'employabilité et la préparation des jeunes au monde du travail sont renforcées, en particulier au sein de filières vertes adaptées au contexte local.

Output C.1 : Les centres de formation sont accompagnés pour devenir des modèles d'excellence professionnelle.

Activité C.1.1 : Promouvoir et/ou consolider le renforcement organisationnel des centres de formation professionnels

- Actualiser la cartographie des centres publics et privés dans les zones ciblées.

¹² L'outil « Emploi Décent » est conçu pour évaluer les différents paramètres du travail décent à travers huit (8) axes du travail décent, et environ 65 questions. L'outil comprend des questionnaires adaptés à différents groupes cibles (employés, travailleurs indépendants et agriculteurs) et couvre une série de questions quantitatives (analyse du travail décent) et qualitatives (micro-narratives / histoires). Il s'appuie sur les enseignements tirés de différents instruments d'évaluation de la main-d'œuvre et du travail décent, développés par l'OIT, l'UE, l'OMS, WIEGO, Oxfam, la Wage Indicator Foundation, Sensemaker, et différentes universités.

¹³ Cette dernière sous-activité sera partagée entre interventions afin d'être appliquée de manière transversale à plusieurs secteurs, à déterminer par les équipes projet, les partenaires, et HIVA. Par exemple : l'agro-élevage et la transformation agro-alimentaire d'une part, et le secteur de la construction d'autre part.

- Effectuer la sélection (sur base des filières, opportunités et résultat des études socio-économiques des centres de formation (voir OI1 - 1.2.1).
- Réaliser des auto-évaluations organisationnelles des centres de formation présélectionnés, par exemple sur la base de la méthodologie « modèle d'excellence professionnelle – ETF 14 ».
- Elaborer un plan d'établissement chiffré avec les centres de formation sélectionnés (comprenant également des actions spécifiques en matière d'égalité hommes-femmes et d'actions de gestion environnementale) afin de les faire évoluer vers un centre d'excellence professionnelle et vert, en phase avec les opportunités économiques locales.
- Faciliter l'identification, la conclusion et la mise en application de projets de coopération publics-privés pour le développement des compétences professionnelles. Il s'agit de rapprocher le secteur privé des centres/institutions de formation et de stimuler l'interaction et la collaboration des parties prenantes tout au long du processus de formation et d'insertion.
- Réaliser l'appui organisationnel aux centres de formation (réalisation du plan d'établissement, renforcement des compétences avec le soutien d'experts spécialisés).
- Mener des (auto-) évaluations participatives pour mesurer l'évolution des centres de formation vers le centre d'excellence professionnelle.

Activité C.1.2 : Développer les infrastructures, équiper et opérationnaliser les centres de formation orientés vers les opportunités économiques locales ciblées et l'économie verte et circulaire

L'intervention envisage la réhabilitation (et en cas de besoin l'extension), et l'équipement des centres existants ciblés pour assurer que l'apprentissage puisse avoir lieu dans un environnement sûr et décent.

- Suivant les plans d'établissement et les besoins en infrastructure, réaliser des études de faisabilité et techniques pour la réhabilitation et/ou l'extension des centres.
- Réaliser des mini-audits environnementaux des centres ciblés et proposer des mesures concrètes liées à la gestion de l'énergie, de l'eau, et des déchets au sein des établissements.
- Réaliser des travaux d'infrastructure pour dispenser les cours de formation de courte durée et/ou pour faciliter la participation des jeunes femmes.
- Acheter l'équipement nécessaire pour dispenser les cours de formation de courte durée et/ou pour faciliter la participation des jeunes femmes.
- Créer et/ou renforcer les UAPP comme pôle de production, de commercialisation et d'expertise dans les filières vertes et circulaires en collaboration avec les entrepreneurs et professionnels locaux.

Les UAPP dans les filières (plus) vertes et circulaires seront renforcées afin d'offrir aux corps de métiers une zone de rassemblement avec mutualisation des équipements et un accès à l'énergie, une diversification de l'offre de services et de spécialisation ainsi qu'une meilleure structuration de la filière en termes de visibilité, organisation, et économies d'échelles.

¹⁴ <https://www.etf.europa.eu/en/what-we-do/vocational-excellence>

L'UAPP permettra également l'accueil des apprenants durant leur période de stage et de professionnaliser l'offre de formation dans les centres.

Activité C.1.3 : Renforcer la dimension numérique de la gestion et de l'apprentissage

Consolider l'utilisation du progiciel, les IdeasCubes et les salles multimédias dans les centres déjà appuyés et appuyer les initiatives de digitalisation particulières.

Output C.2 : Une offre de formation courte et professionnalisante de qualité pour les jeunes, adaptée aux besoins du marché, et priorisant les filières vertes adaptées au contexte local, est déployée.

Activité C.2.1 Renforcer la formation au centre et en alternance via le stage conventionné au sein de petites entreprises privées ou des artisans indépendants.

L'intervention appuiera la formation des jeunes à des formations courtes, professionnalisantes, orientées métiers et en accord avec les besoins et opportunités du marché. Ces formations seront organisées au sein des centres de formations ciblés et/ou en alternance.

Pour certains (nouveaux) métiers, des référentiels de formation seront élaborés. Ces référentiels prioriseront l'apprentissage des métiers porteurs identifiés comme des opportunités d'emploi existants. Ceux-ci feront l'objet d'une certification et d'une validation des compétences acquises, suivant les processus de l'organisme public en charge. Des compétences transversales en savoir-être (compétences douces), digitales, et dédiées à l'entrepreneuriat seront également couplées aux curricula techniques.

Les programmes de formation existants seront améliorés avec une composante sur les compétences vertes dans le but de contribuer à l'émergence d'une économie plus verte et résiliente au changement climatique (« verdissement » des formations et des métiers existants) tout en intégrant une approche visant à une consommation raisonnée des ressources naturelles.

En outre, des modules spécifiques liés au genre seront conçus, ainsi que des modules sur le travail décent.

D'autres actions se concentrent sur l'amélioration de la qualité des formateurs à travers un programme de perfectionnement professionnel continu axé sur les compétences techniques et pédagogiques, notamment sur les nouveaux modules (transition écologique/gestion environnementale ; genre ; travail décent). Il s'agira également d'intégrer les professionnels du secteur privé dans la formation ainsi que de mobiliser potentiellement des accords cadre de coopération avec des partenaires publics belges ou des contrats-cadres avec des experts spécialisés en la matière.

- Définir les aptitudes et compétences clés nécessaires pour les principaux métiers ou professions dans les métiers ou domaine d'activités ciblés (en collaboration avec le secteur privé).
- Elaborer les référentiels de formation pour les nouveaux métiers (répondant au cadre national de qualification et de certification).

- Améliorer les programmes de formation existants avec une composante sur les compétences vertes, le genre et le travail décent (répondant au cadre national de qualification et de certification) ;
- Former les formateurs, notamment sur les nouveaux modules (transition écologique/gestion environnementale ; genre ; travail décent).

(En collaboration avec les opérateurs de l'emploi et les cellules d'insertion)

- Former les personnes (encadreurs, artisans, ...) qui accompagnent les stagiaires sur le lieu de stage, en entreprises ou ateliers indépendants.
- Mettre en œuvre les programmes de formation et accompagner les jeunes en formation pendant les stages et périodes alternance.
- Revisiter et optimiser l'approche « leasing » pour mieux répondre aux besoins des lauréats et jeunes entrepreneurs (pour ceux qui ne sont pas retenus pour un financement par les banques d'investissement ou les IMFs) (voir OI A).
- Renforcer le suivi et l'accompagnement post-formation des jeunes (voir OI A).

Activité C.2.2 : Renforcer l'apprentissage non-formel et le développement professionnel continu des professionnels au sein des métiers et domaine d'activités sélectionnées.

Afin de toucher un plus grand nombre de jeunes et d'élargir l'offre de formation professionnelle non-formelle de qualité et adaptée au marché du travail dans les zones ciblées, l'apprentissage non-formel est une nouvelle piste intéressante à explorer plus en profondeur.

Il s'agit des sous-activités suivantes :

- Mener une étude participative pour identifier les principaux défis liés à cet apprentissage non-formel (SwissContact, Concern, COPED, OIM) et de proposer des solutions abordables pour améliorer ce modèle.
- Développer et/ou améliorer les programmes d'apprentissage non-formels existants en garantissant un meilleur cadre pour les maîtres artisans ou les accompagnateurs et les apprentis.
- Renforcer les compétences des personnes en activités (p. ex. artisans) via l'organisation de cours de formation modulaires dans le cadre du développement professionnel continu des professionnels au sein des métiers et filières sélectionnées.
- Mettre en œuvre, évaluer et documenter l' (les) approche(s) amélioré(e)s.

Output C.3 : L'accès des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à une formation professionnelle de qualité est amélioré.

Activité C.3.1: Mettre en œuvre des actions spécifiques en matière de genre

- Entreprendre une analyse participative sur le genre et l'inclusion sociale en utilisant des approches participatives spécifiquement liées à la formation professionnelle pour s'assurer que les actions d'égalité des sexes et d'inclusion sociale dans les centres de formation sont développées sur la base d'éléments probants. Au cours de la mise en œuvre, un suivi et une adaptation continus seront effectués en collaboration avec l'expertise genre spécifique qui sera déployée sur le portefeuille.

- Lancer des actions de sensibilisation appropriées dans les zones ciblées (y compris l'élaboration d'un plan de communication chiffré ; le déploiement des activités identifiées ; l'évaluation de l'impact des actions). Les capacités des communautés locales et des centres de formation seront renforcées afin d'analyser, de co-créer et de mettre en œuvre des activités menées par les communautés et les centres vue d'un changement social, comportemental et sexospécifique et de l'égalité des sexes vis-à-vis la formation et l'insertion professionnelle.
- Soutenir les femmes dans leur participation à la formation professionnelle et au travail. Les jeunes femmes seront soutenues dans leur participation à la formation professionnelle par le biais d'une composante spécifique 'genre' dans le cadre des subventions accordées aux centres de formation. Cet appui peut prendre la forme d'une réduction des frais d'inscription, de subventions pour le transport, etc. mais comprend également un travail de sensibilisation au niveau de la mixité des filières et la valorisation et la professionnalisation des filières considérées féminines. Au cours de la phase de préparation, le système le plus prometteur sera défini et testé.
- Introduire des mesures spécifiques qui rendront les centres et lieux de travail plus accessibles, décentes et plus sûrs pour les femmes. Les centres de formation et les partenaires du secteur privé (par exemple ceux qui forment des apprenties) seront encouragés à introduire des mesures spécifiques qui rendront ces centres et lieux de travail plus accessibles et plus sûrs pour les femmes et les groupes vulnérables et prendront en compte les besoins spécifiques des femmes, y compris les installations sanitaires, les crèches, la lutte contre la violence liée au genre et le harcèlement sexuel, etc.

Output C.4 : Le potentiel de la formation et de l'insertion professionnelle est promu.

Activité C.4.1 : Consolider l'organisation du concours de métiers « Umwuga Award »

Cette activité consiste à poursuivre et à consolider les activités liées au concours des métiers. Il s'agit d'un concours destiné aux apprenants et autres jeunes professionnels de moins de 25 ans dans les métiers professionnels et techniques.

Le concours de métiers (WorldSkills) a pour objectif d'améliorer le profil et la reconnaissance de la formation professionnelle, des personnes et de leurs compétences professionnelles, ainsi que de montrer l'importance de celles-ci pour la croissance économique. La dynamique du concours présente un levier pour promouvoir les filières professionnelles et pour créer des liens entre les centres de formation et les entreprises privées.

L'accord-cadre avec WorldSkills Belgium sera mobilisé pour l'accompagnement de l'activité.

Les partenaires institutionnels, techniques et privés seront également approchés pour la valorisation et la prise en charge graduelle de coûts liés à la participation au concours afin d'assurer sa pérennisation.

Les activités suivantes contribueront à la pertinence du réseau pour la promotion de la formation professionnelle :

- Accompagner et appuyer le partenariat public-privé pour l'organisation des éditions de concours de métiers annuels au niveau national, avec des présélections au niveau local. Une ressource humaine sera en principe subventionnée au niveau de la CFCIB par l'intervention pour coordonner et faciliter l'organisation des concours. Cet appui visera également la création d'une section nationale de WorldSkills (Secrétariat burundais) composée de membres du secteur privé et public, et la demande d'adhésion au réseau mondial/Afrique (One African, One Friend).
- Co-financer les éditions annuelles du concours des métiers "Umwuga Award" (préparation, logistique, événement) et le cas échéant appuyer la participation aux concours (sous-)régionaux et d'échange d'expérience.
- Appuyer le développement qualitatif du concours en mobilisant le partenariat avec WorldSkills Belgium.
- Capitaliser les résultats des concours et les retours d'expérience afin de garantir l'impact et la visibilité au sein des centres et écoles de formation.

Cette activité sera mise en œuvre via un subside avec la CFCIB (lead sur le processus), un/des ASC avec WorldSkills Belgium (appuis techniques), et des marchés publics (coûts opérationnels).

Activité C.4.2 : Consolider la C4D (communication pour le développement) via la CCSC (communication pour le changement social et comportemental) pour favoriser l'emploi, l'entrepreneuriat, la valorisation des métiers

- Cocréer et réaliser des actions de communication (campagne radio/affichage/documentaires) visant les opportunités de formation et d'insertion (emploi, entrepreneuriat, financement, ...) (lien avec l'activité C.3.2), avec une attention dédiée aux personnes déplacées et rapatriées.
- Cocréer et réaliser des actions de communication (campagne radio/affichage/documentaires) visant le potentiel économique de la transition écologique et la promotion des initiatives de l'économie verte et circulaire en mettant en évidence les initiatives déjà existantes (rôles modèles)

Une attention particulière sera dédiée aux personnes déplacées ou rapatriées via une sensibilisation et communication ciblée (accès à la formation, aux services d'intermédiation et d'accompagnement, au financement, ...).

2.3.2. Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro			BUDGET TOTAL
A	Les jeunes entrepreneur.e.s sont accompagné.e.s dans le développement et la croissance de leur activité		3 500 000
A 01	<i>Les entrepreneur.e.s et MPMEs sont accompagné.e.s dans des parcours à l'incubation et à l'accélération sur-mesure</i>		1 302 000
A 01 01	Accompagner l'incubation et la structuration d'initiatives des micro-entreprises dans le secteur de la construction, de l'énergie et de l'artisanat		600 000
A 01 02	Incuber et accélérer des initiatives dans l'entrepreneuriat agricole		462 000
A 01 03	Faciliter la croissance des entreprises dans des secteurs innovants (Economie verte et circulaire)		240 000
A 02	<i>L'écosystème entrepreneurial est structuré et renforcé</i>		1 088 000
A 02 01	Mener des études socio-économiques sur les potentialités de l'EVC		120 000
A 02 02	Soutenir le collectif d'incubateurs « BESO »		280 000
A 02 03	Renforcer les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat		488 000
A 02 04	Former des coachs en agri-business dans les zones identifiées		200 000
A 03	<i>L'environnement des affaires est plus favorable à la création d'entreprise</i>		1 110 000
A 03 01	Renforcer le dialogue public-privé et la concertation sectorielle		80 000
A 03 02	Faciliter l'accès au financement et la rencontre entre l'offre et la demande de financement		930 000
A 03 03	Faciliter l'accès au marché pour les entrepreneurs des zones d'intervention		100 000
B	La transition des jeunes vers le monde du travail est facilitée		732 500
B 01	<i>La coordination du pilotage des politiques d'emploi et les dynamiques d'interactions entre opérateurs de l'emploi et les acteurs publics, de la société civile, et du secteur privé locaux est renforcée au niveau central et au niveau provincial autour de projets en lien avec la formation professionnelle et l'emploi</i>		225 000
B 01 01	Au niveau central, appuyer le Ministère ayant l'Emploi dans ses attributions (MFPT) dans la mise en place, l'actualisation et l'opérationnalisation de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation professionnelle et d'emploi décent dans les zones ciblées avec les services et représentants du secteur privé		75 000
B 01 02	Au niveau provincial, sous coordination du Gouverneur, accompagner les services publics, la société civile et les représentants du secteur privé dans la mise en place et l'opérationnalisation de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation professionnelle et d'emploi décent dans les zones ciblées		150 000
B 02	<i>Les dispositifs d'intermédiation en matière d'emploi (prospection-accompagnement-placement) sont créés et renforcés</i>		300 000
B 02 01	Appuyer un dispositif adapté de collecte et de partage de données et d'opportunités sur le marché d'emploi		200 000
B 02 02	Former et accompagner les conseillers et encadreurs des opérateurs d'emploi sélectionnés en compétences de prospection, d'accompagnement et de placement		100 000
B 03	<i>Le dispositif de suivi pour l'apprentissage et pour la gestion des connaissances est renforcé au niveau de l'intervention</i>		207 500
B 03 01	Mettre en place un système de suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage pour les activités et résultats de l'intervention		75 000
B 03 02	Promouvoir le travail décent		132 500
C	L'employabilité et la préparation des jeunes au monde du travail sont renforcées, en particulier au sein de filières vertes adaptées au contexte local		5 367 500
C 01	<i>Les centres de formation sont accompagnés pour devenir des modèles d'excellence professionnelle</i>		1 944 500
C 01 01	Promouvoir et/ou consolider le renforcement organisationnel des centres de formation professionnels		312 000
C 01 02	Développer les infrastructures, équiper et opérationnaliser les centres de formation orientés vers les opportunités économiques locales ciblées et l'économie verte et circulaire		1 582 500
C 01 03	Renforcer la dimension numérique de la gestion et de l'apprentissage		50 000
C 02	<i>Une offre de formation courte et professionnalisante de qualité pour les jeunes, adaptée aux besoins du marché, et priorisant les filières vertes adaptées au contexte local, est déployée</i>		2 305 000
C 02 01	Renforcer la formation au centre et en alternance via le stage conventionné au sein de petites entreprises privées ou des artisans indépendants		1 955 000
C 02 02	Renforcer l'apprentissage non-formel et le développement professionnel continu des professionnels au sein de métiers et domaine d'activités sélectionnées		350 000
C 03	<i>L'accès des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à une formation professionnelle de qualité est amélioré</i>		310 000
C 03 01	Mettre en œuvre des actions spécifiques en matière de genre		310 000
C 04	<i>Le potentiel de la formation et de l'insertion professionnelle est promu</i>		808 000
C 04 01	Consolider l'organisation du concours de métiers « Umwuga Award »		558 000
C 04 02	Consolider la C4D (communication pour le développement) via la CCSC (communication pour le changement social et comportemental) pour favoriser l'emploi, l'entrepreneuriat, la valorisation des métiers		250 000
Z	Moyens généraux		1 456 221
Z 01	Investissements		357 684
Z 02	Frais de fonctionnement		947 337
Z 03	Audit, M&E et Capitalisation		151 200
TOTAL			11 056 221

2.4. Intervention 4 : Systèmes alimentaires durables

2.4.1. Description des activités

Systèmes Alimentaires Durables		
Contribuer à la transformation des systèmes alimentaires afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus vulnérables		
OI A – La productivité et la production agricole sont augmentées, dans un processus de transition agroécologique contribuant à la sécurité alimentaire	OI B – l'accès des exploitations familiales aux marchés est amélioré par la mise en place de Chaînes De Valeur plus compétitives et plus inclusives pour les jeunes et les femmes	OI C : l'écosystème institutionnel des systèmes alimentaires durables à l'échelle nationale et des territoires a été amélioré
A 01 : Les capacités de production et la résilience des exploitations agricoles ont été renforcées par une meilleure gestion de l'eau A 02 : Des services de conseil/formation à la production agroécologique ancrés sur les Champs Ecole Paysans intégrés sont mis en place	B 01 : La réhabilitation de pistes et la construction / réhabilitation d'infrastructures collectives (inclus équipements) ont contribué à faciliter la mise en marché des productions agricoles B.02 : Des services d'intermédiation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial ont été développés B 03 : Des parcours entrepreneuriaux d'insertion de jeunes et de femmes ont été mis en place	C 01 : Les acteurs au niveau central ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, transition agroécologique et Systèmes Alimentaires Durables C 02 : Les acteurs au niveau des territoires (provinces et communes) ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, transition agroécologique et Systèmes Alimentaires Durables

Outcome intermédiaire A :
La productivité et de la production agricole sont augmentées dans les provinces de Cibitoke et Kirundo, dans un processus de transition agroécologique contribuant à la sécurité alimentaire

Output A.1 : Les capacités de production et la résilience des exploitations agricoles ont été renforcées par une meilleure gestion de l'eau (capacités hydroagricoles et Associations d'Usagers de l'Eau)

Activité A.1.1 : Développement des capacités hydroagricoles

Cette activité vise à augmenter les surfaces hydroagricoles aménagées dans l'Imbo et le Bugesera. Ces aménagements ont pour objectif principal d'améliorer la productivité et la production agricole des populations résidentes en leur permettant de cultiver tout le long de l'année. Ceci contribuera à accroître la sécurité alimentaire et l'économie, tant au niveau local que national, la plaine de l'Imbo fournissant les marchés à Bujumbura et autres villes du pays. Des actions différenciées seront considérées pour les 2 zones d'intervention : (i) l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués et le raccordement d'anciens périmètres dans l'Imbo et (ii) l'aménagement de marais et de zones d'irrigation collinaire dans le Bugesera.

L'action s'inscrit dans la vision du MINEAGRIE qui souhaite développer des agropoles dans la région d'Imbo (lien avec la stratégie du MINEAGRIE, Compacte 2023).

A 01.01.01 : Aménagement de périmètres irrigués dans l'Imbo

L'objectif ici est d'aménager 800 ha dans la commune de Buganda. Une attention particulière sera portée aux aspects fonciers et l'aspect genre sera également pris en compte, tant au niveau de la main d'œuvre qu'au niveau du foncier.

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent.

A 01.01.02 Raccordement de périmètres irrigués dans l'Imbo

En vue d'assurer la fonctionnalité des périmètres existants, des travaux de raccordement seront effectués entre Muhira et Nyamagana. Il s'agit de finaliser les derniers travaux du canal de transfert, construit à 90% pendant le programme PAIOSA.

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent.

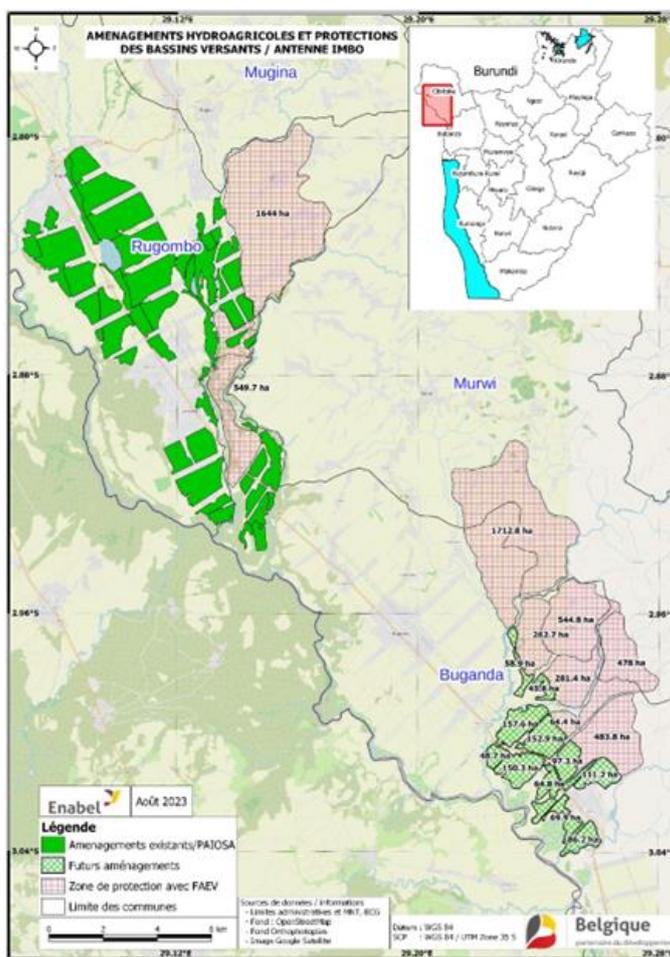


Figure 1 : Aménagements hydroagricoles existants et futurs ainsi que les zones de protection des bassins versants

A 01.01.03 : Aménagement de marais dans le Bugesera

Afin de sécuriser la production agricole et d'en augmenter les rendements, des marais feront également l'objet d'aménagements à Nyamabuno dans le Bugesera. 500 ha aménagés et productifs au profit des exploitations familiales sont visés suite aux études préalables effectués par PAIOSA (Figure 2).

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent.

A 01.01.03 : Aménagement de zones sous irrigation collinaire dans le Bugesera

Le coût unitaire des investissements en irrigation collinaire est important mais cet investissement se justifie en regard de la résilience au changement climatique dans le Bugesera ; il permettra de faire avancer les connaissances techniques sur ce domaine d'intervention. Il s'agit de réaliser le complément des travaux initiés en 2022 et de faire des études sur les résultats préliminaires de cette activité, avec l'objectif de développer un modèle d'intervention accepté et acceptable par les partenaires techniques et financiers et le gouvernement.

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent.

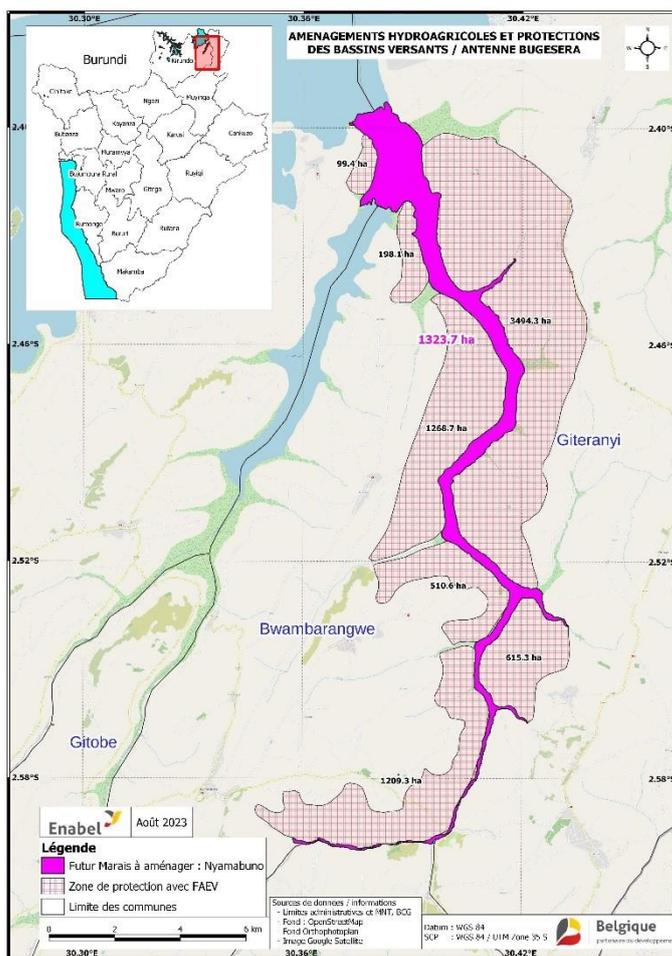


Figure 2 : Aménagements des marais ainsi que les zones de protection des bassins versants visés

Activité A.1.2: Les capacités des Associations d'Usagers de l'eau sont améliorées dans les zones aménagées

L'intervention se fixe pour ambition de rendre fonctionnelles 50 Associations d'Usagers de l'Eau (AUE). 35 AUE liées aux investissements belges (PAIOSA) seront appuyées ainsi que 15 AUE relevant d'investissements du nouveau programme et d'autres organisations (BM, BAD et FIDA) présentes dans les zones d'interventions. Avec une surface couvrant en

moyenne 135 ha par AUE, la gestion sera améliorée pour environ 7.000 ha de zones aménagées.

La bonne gestion des activités des associations d'usagers de l'eau liées aux aménagements hydroagricoles constitue un élément essentiel à leur fonctionnalité. Les activités des AUE consiste à s'assurer le paiement des redevances pour l'entretien et la gestion équitable de l'eau.

A 01.02.01 : Renforcement des capacités des Bureau Provinciaux de l'Agriculture et de l'Elevage à assurer la mise en œuvre du cadre légal de gestion de l'eau

Des concertations entre le MINEAGRIE et les partenaires intervenants dans les investissements hydroagricoles seront stimulées afin d'assurer que les actions mises en œuvre sur le terrain soient en cohérence avec l'application de nouveau cadre légal de gestion de l'eau hydroagricole. Des formations spécifiques seront déployées aux équipes Génie Rural des BPEAE concernées.

Modalité : Accords opérationnels avec les BPEAE concernées

A 01.02.02 : Renforcement des capacités des Associations d'Usagers de l'Eau (et des fédérations) et appuis pour les investissements de gros entretiens et réparation AHA

Des services mobiles assurant la formation, le conseil et la sensibilisation des AUE seront mobilisés au travers de prestataires afin de favoriser la collecte des redevances, la distribution rationnelle et équitable de l'eau, le respect des calendriers culturels ainsi que la gestion des ressources pour le nettoyage, la maintenance et l'entretien des infrastructures. Ces services seront assurés en direct et/ou au travers des fédérations d'AUE selon la maturité des fédérations existantes. Les moyens mobilisés seront dégressifs selon la durée de vie des AUE (en moyenne, des appuis dégressifs sur 5 ans sont nécessaires).

Modalité :

Afin d'assurer une stratégie de sortie liée aux investissements hydroagricoles du PAIOSA dans le Moso, des services d'appui aux AUE y seront délivrés au début de l'intervention ; ces services seront progressivement délégués au FIDA qui poursuivra ses investissements hydroagricoles dans le Moso.

Des moyens complémentaires gérés en régie permettront de réaliser quelques investissements clefs pour de gros entretiens et d'éventuelles grosses réparations des aménagements.

Activité A.1.3 : La protection des bassins versants autour des aménagements hydroagricoles a été améliorée

Selon les orientations gouvernementales, des mesures de protection des bassins versants seront prises, équivalant à dix fois la surface des aménagements hydroagricoles, dans les zones concernées par les nouveaux aménagements. Cette activité interviendra en priorité dans la partie amont des sous bassins versants (au niveau des têtes de source), les hotspots d'érosion, ainsi que sur la protection des lits de rivières afin de protéger les aménagements hydroagricoles en aval. Des zones critiques seront également identifiées, permettant des interventions ponctuelles.

Ces mesures concernent (i) des dotations en petit matériel (achats en régie et rétrocession aux Groupements de Gestion Forestières) pour assurer les courbes de niveau et la plantation d'herbes fixatrices, développer l'agroforesterie, l'apiculture, la pharmacopée, la transformation plus efficace de charbons, (ii) des travaux d'aménagement de ravines, (iii) des

dotations en semences pour le reboisement/la création des pépinières gérées par les groupes concernés. L'intégration d'activités génératrices de revenus permettra le renforcement et la professionnalisation des groupements (production de plants forestiers, agro-forestiers et fruitiers, apiculture).

La planification et le suivi/conseil à la mise en œuvre seront réalisés en concertation avec les entités territoriales (les groupements de gestion forestière, les communes et l'OBPE), et les autres intervenants en matière de bassins versants (BAD/FIDA/BM/PACECOR). Les actions seront prioritairement focalisées sur des "hotspots érosion".

Des accords opérationnels seront établis avec les communes, l'OBPE et les groupements de gestion forestière (GGF) pour conseiller et superviser les opérations mais aussi pour favoriser la bonne gestion et redistribution des bénéfices des activités économiques (bois). Cette dynamique permettra une approche participative favorisant une plus grande responsabilisation des populations riveraines sur les boisements nouvellement mis en place en vue d'améliorer leur pérennité et leur gestion. L'initiative pourra se baser sur les expériences menées à Imbo et à Moso avec les GGF et leurs plans de gestion forestier.

La logique d'intervention est structurée autour de deux activités (une par région).

A 01.03.01 : Aménagements et plantations sur des "hotspots Érosion" dans les bassins versants de l'Imbo

Le Projet d'Appui à la Conservation des ÉCOsystèmes du bassin hydrographique de la Rusizi (PACECOR), qui a pour objectif spécifique de protéger et valoriser les services écosystémiques du bassin hydrographique de la rivière Rusizi, prendra en charge la protection des sous bassins versants dans l'Imbo. Quelques « hotspots érosion » non pris en charge pourront toutefois faire l'objet d'interventions limitées dans l'Imbo (200 ha).

Modalités :

- *Marchés publics pour achats de petit matériel, de semences pour pépinières*
- *Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décents pour les aménagements des ravines*
- *Accord opérationnel communes/Groupements de gestion forestière /OBPE pour conseiller et superviser et favoriser bonne gestion des bénéfices*

A 01.03.02 : Aménagements et plantations sur des "hotspots Érosion" dans les bassins versants Bugesera

Suivant les orientations gouvernementales et la surface (500 ha) des aménagements des marais de Nyamabuno, 5.000 ha (Figure 2) feront l'objet de mesures de protections de bassins versants décrites plus haut.

Modalités :

- *Marchés publics pour achats de petit matériel, de semences pour pépinières*
- *Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décents pour les aménagements des ravines*
- *Accord opérationnel communes/Groupements de gestion forestière /OBPE pour conseiller, superviser et favoriser bonne gestion des bénéfices*

Activité A.1.4: Appui la résolution des conflits fonciers pour les personnes rapatriées et déplacées internes, ainsi que les membres des communautés hôtes

En collaboration avec une organisation spécialisée, l'intervention mettra en œuvre une action pilote afin d'appuyer la résolution des conflits fonciers pour les personnes rapatriées et déplacées internes, ainsi que les membres des communautés hôtes, notamment les jeunes et femmes pour lesquels l'accès à la terre reste un défi. Les femmes sont notamment souvent lésées dans le cas de décès du mari, les terres étant récupérées par la famille du défunt. Les résultats et constats de cet appui seront partagés avec l'intervention Gouvernance. Cela permettra de prendre en considération ces groupes plus vulnérables lors des actions de formation et d'accompagnement des autorités locales, en intégrant les dimensions du déplacement de population et d'égalité de genre dans le travail de planification qui sera développé.

Modalité : Convention de subside avec ZOA.

Output A.2 : Des services de conseil/formation à la production agroécologique ancrés sur les CEPI sont mis en place

Activité A.2.1 : Mobilisation des supports à la fonctionnalité et renforcement de la qualité des CEPI

Cette activité vise à assurer le bon fonctionnement des CEPI à travers la mobilisation de moyens pour la fourniture d'intrants (semences, plantules) et de petit matériel. Ces supports interviendront en plus de contributions des participant-es.

Complémentairement, des appuis techniques à travers les facilitateur·rices CEPI et des expertises ponctuelles seront apportés dans le but d'assurer la qualité des itinéraires techniques avec un accent sur les aspects agroécologique.

A 02.01.01 Mobilisation des supports à la fonctionnalité des CEPI

Les moyens mis en œuvre permettront la mobilisation des supports à la fonctionnalité des CEPI (fertilisation, semences, herbes fixatrices, agroforesterie et fruitiers, petit matériel, petit élevage, ...) en complément de cotisations directes de la part des participant-es. Ces intrants sont achetés en régie et mis à disposition des groupements pour démarrer leurs activités, qui généreront des revenus suffisants après deux ans pour la poursuite des travaux après les 2 ans, étendre les superficies à travers des chaînes de solidarités, et renforcer le rôle des formateur·rices dans leur contribution à l'expansion du réseau des CEPI.

Modalité : Marchés publics pour achats de services (analyses, formation, frais des facilitateurs...) et de biens (semences, intrants, petit matériel, petit élevage...)

A 02.01.02 : Renforcement de la qualité des CEPI

Un accompagnement technique des CEPI sera mobilisé afin d'assurer des services mobiles de facilitation et formation au travers de prestataire·rices qui seront relayés par des facilitateur·rices de CEPI déjà formés sous PAIOSA.

De plus, le résultat C.1.2 vise à renforcer les connaissances et compétences en agroécologie et permettra d'améliorer la qualité des CEPI en termes de transition agroécologique. En complément, des liens seront poursuivis avec la FAO, et les autres partenaires actifs dans cette approche, sur les démarches d'harmonisation/capitalisation des approches CEPI.

Modalité : Marchés publics avec prestataires

Activité A.2.2 : Organisation d'événements d'échanges et mobilisation d'expertises spécifiques sur des domaines clés

Afin d'assurer le rayonnement des CEPI, des moyens seront mobilisés pour l'organisation d'événements d'échanges et la mobilisation d'expertises spécifiques sur des domaines clefs. Ici des cercles d'innovations seront développés pour renforcer l'échange de connaissances et un renforcement des liens entre les pratiques paysannes et la recherche est envisagé (lien avec C.01.02). En plus l'activité fera partie de la CoP SAD Enabel (Community of Practice) et l'échange international d'expériences et leçons apprises.

Modalité : Marchés publics pour achats de services et régie

Activité A.2.3: Renforcement de la production agroécologique auprès de producteurs des AHA non impliqués dans les CEPI

Les BPEAE ayant pour dans leurs rôles et mandats d'accompagner les producteur·rices à la base, leurs capacités seront soutenues (y compris moniteur·rices et agronomes communaux) afin d'assurer le renforcement de la production agroécologique auprès de producteur·rices des AHA non impliqués dans les CEPI. Cette modalité est en train de se concrétiser à Bugesera, autour de la commune de Busoni, où la commune est en train de faire une extension de la zone couverte par des initiatives de protection de la fertilité de sols.

Modalité : Accord opérationnel avec BPEAE pour couvrir les frais opérationnels de formation/conseil

Outcome intermédiaire B :
L'accès des exploitations familiales aux marchés est amélioré par la mise en place de Chaînes De Valeur plus compétitives et plus inclusives pour les jeunes et les femmes

Output B.1: La réhabilitation de pistes et la construction/réhabilitation d'infrastructures collectives (inclus équipements) ont contribué à faciliter la mise en marché des productions agricoles

Activité B.1.1 : Amélioration des accès aux zones de production

Cette activité permettra un désenclavement de certaines zones de production et permettra aux producteur·rices d'accéder aux marchés plus éloignés.

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent

B 01.01.01 Amélioration de pistes

L'action visera l'aménagement de 9,9 km de pistes. Ces pistes ont déjà été pré-identifiées par PAIOSA (Figure 3 ; Tr1B, Tr6 Russo + Pont, Kivumvu).

B 01.01.02 Construction d'ouvrage de franchissement

La construction de 10 ouvrages de franchissement en vue de faciliter l'accès des zones de production sera réalisée.

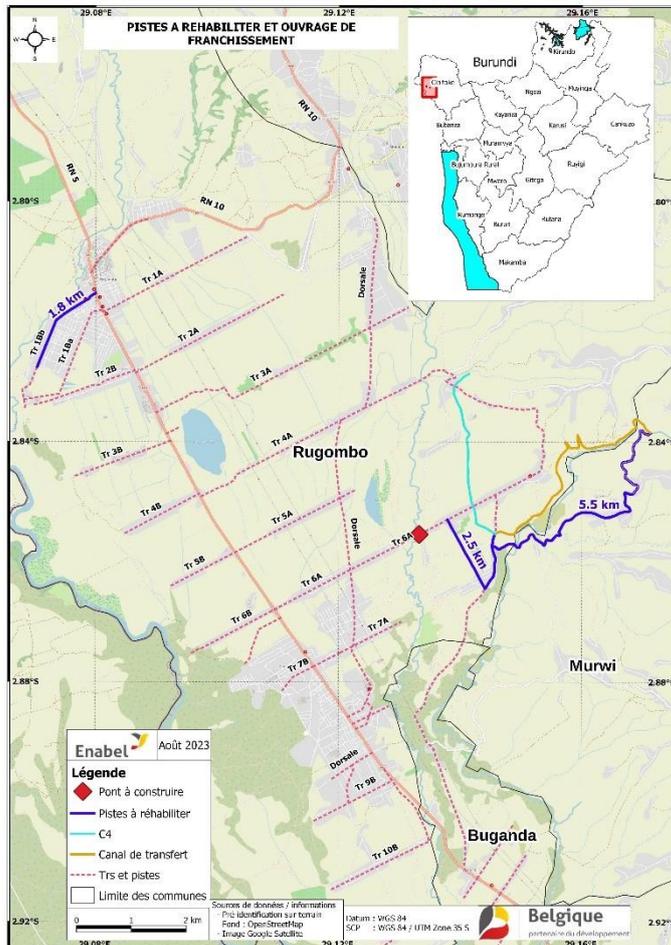


Figure X : Pistes à réhabiliter dans l'Imbo

Activité B.1.2 : Mise en place d'infrastructures et équipement collectifs

Quatre (4) organisations d'exploitations familiales seront soutenues par la construction d'infrastructure et l'acquisition d'équipements afin de développer leurs activités collectives de stockage et/ou de transformation et/ou de commercialisation. Compte tenu de l'investissement préalable du PAIOSA sur ce type d'outils, la priorité sera donnée au Bugesera. Des concertations seront menées à l'échelle territoriale afin de favoriser les complémentarités.

Modalité : Marchés publics intégrant clause sociale de main d'œuvre locale à revenus décent

Output B.2 : Des services d'intermédiation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial ont été développés

Activité B.2.1 Des services mobiles de business coaching ont été développés, avec le renforcement d'un pool de compétences en intermédiation

Autour de formations et de facilitations, des services mobiles seront développés en vue d'améliorer les capacités entrepreneuriales des acteurs du monde agricole.

En complément, les coachs sélectionnés à travers un appel à intérêt seront renforcés dans leurs capacités à accompagner des initiatives en entrepreneuriat rural. Ils pourront ensuite être mis à profit par Enabel ou d'autres organisations/bailleurs.

Un partenariat avec COLEAD sera envisagé vu leur présence au Burundi.

B 02.01.01 : Mise en œuvre de services mobiles de business coaching auprès des OP (accélération) et création d'un pool de compétences en intermédiation

L'accompagnement des OP englobera divers aspects, dont les négociations et les transactions en groupe, la génération de valeur, la recherche de nouvelles opportunités, la compréhension approfondie du marché (segments spécialisés, approche axée sur le marché pour les pauvres, économie circulaire), l'amélioration de la compétitivité, la logistique, les regroupements sectoriels, ainsi que la mise en place de cadres contractuels.

Au travers de moyens disponibles par l'intervention 3 (TVET) qui coordonnera l'ensemble des initiatives de dialogue public/privé et de renforcement de capacités de services financiers et non financiers en support aux dynamiques entrepreneuriales, l'intervention appuiera la formation/upgrade de 20 business coachs spécialisés en entrepreneuriat rural sera menés.

Ces coachs seront sélectionnés en tant qu'individus suite à un appel à intérêt et pourront relever ou non d'organisations de services existantes. Des collaborations avec COLEAD Burundi (modèle utilisé au Bénin) seront envisagées afin de favoriser une dimension internationale au processus d'apprentissage. Ces 20 business coachs devront être « upgradés » durant les 2 premières années du portefeuille afin de pouvoir valoriser leurs compétences dans les 3 années suivantes.

Modalité : Marchés publics avec un ou plusieurs prestataires, convention de subsides avec COLE-AD et en régie

Activité B.2.2 : Des initiatives pilotes de création de valeur par la mise en place de clusters avec identité commerciale et/ou certification qualité (agroécologie, produits locaux, standards hygiène, ...) ont été soutenues

En lien avec des segments de marché de niches susceptibles de payer la valeur créée par la qualité, 10 initiatives seront soutenues à titre pilote afin de démontrer la création de valeur par le développement de produits autour des systèmes alimentaires durables.

Ce résultat pourra faire l'objet d'une synergie avec l'intervention 2 autour, par exemple, de l'installation de toilettes ECOSAN au sein de certaines écoles en vue de la production de fumain. Si l'existence d'initiatives intéressées est confirmée, une action en lien avec l'intervention 3 (voir B 02.02) pourra être mise en œuvre.

Modalité : Marché Public (frais opérationnels de mise en place des actions liées aux coûts de certification, de développement/soutien à des identités commerciale et/ou de promotion auprès des ménages cibles)

Activité B.2.3 : Evaluer la décence des emplois et l'accessibilité de ces emplois aux personnes vulnérables

En complémentarité avec l'intervention 3 (TVET) qui analysera d'autres secteurs avec la même méthode, l'évaluation de la décence des emplois liés aux systèmes alimentaires sera menée via l'outil « Emploi Décent », développé par HIVA-KU Leuven. Cette analyse intégrera également une composante mettant le focus sur l'accès des personnes rapatriées et déplacées internes à des emplois décents dans les métiers liés à l'agriculture.

L'outil sera piloté de manière périodique par HIVA, en partenariat avec un institut de recherche burundais (à identifier) afin de veiller au transfert et à l'appropriation des compétences en la matière. Cet outil permettra d'informer et d'affiner les stratégies en matière de promotion du travail décent.

De plus, un appui transversal, porté par l'intervention 5 (Gouvernance) et appuyer par l'intervention 3 (TVET) et 4 (SAD) ainsi que par le cadre de suivi-évaluation du programme, sera réalisé afin de promouvoir l'inclusion des personnes rapatriées et déplacées internes. Cet appui se fera en deux étapes : i) une analyse et un renforcement de compétences des équipes projets en phase de démarrage, et ii) un appui perlé pour faciliter la mise en place de l'approche et des mesures prévues lors de la phase de mise en œuvre des activités.

Modalité : Accord-cadre de coopération avec KU-Leuven HIVA

Output B.3 : Des parcours entrepreneuriaux d'insertion de jeunes et de femmes ont été mis en place

Activité B.3.1 : Services non financiers

Cette activité vise à renforcer les services de formation et d'incubation entrepreneurial d'un aspect technique. Avec l'intervention 3 (TVET), des entreprises et des initiatives dans le domaine des SAD seront accompagnées en vue d'améliorer leur maturité économique et technique.

Le terme "entrepreneur.es" englobe une vaste diversité de situations, impliquant diverses activités au sein des chaînes de valeur agricole. Il pourra s'agir d'entreprises, de préférence formalisées (mais sans exclure certains cas informels), sur les chaînes de valeur clefs notamment : Transformation de riz et de la banane, production et transformation des produits maraîchère de qualité, production des semences de qualité, disponibilisation de la matière organique, production des biopesticides, production de l'alimentation animale, la transformation agro-alimentaire, amélioration des services aux producteur·rices et transformateur·rices.

B 03.01.01 : Sourcing proactifs d'entrepreneur.e.s / MPME, appels à projets, profiling et Services de formation/incubation entrepreneurial

En complémentarité avec l'intervention 3 (TVET) qui coordonnera la mise en place des dynamiques d'insertion des jeunes et des femmes, un processus de sourcing proactif d'entrepreneur.e.s / MPME sera mené. Ce sourcing pourra s'appuyer sur (i) une communication ciblée vers les milieux concernés, (ii) la mobilisation des réseaux économiques, réseaux techniques, réseaux d'autres interventions, réseaux d'incubation et réseaux d'agences du secteur privé, (iii) la complémentarité à organiser avec des actions d'autres PTF (par exemples fonds d'amorçage SNV) dans les zones d'intervention.

Un dispositif d'appel formel à initiatives sera ensuite lancé afin de sélectionner un total de 500 initiatives qui seront accompagnées (120/an). La mécanique des appels avec date d'échéance est peu adaptée à la réalité de l'entrepreneur.e, qui a son propre calendrier. Pour cette raison, l'appel est structuré sous forme d'un « guichet permanent », auprès duquel une candidature peut être posée à tout moment. Toutefois, à des fins de communication et de visibilité, deux actions de communication par an seront organisées. Les initiatives soumises sont acceptées ou refusées par un board regroupant des parties prenantes publiques et privées liées aux interventions 3 (TVET) et 4 (SAD) du portefeuille, qui se réunira régulièrement en fonction des besoins. Un critère genre donnera avantage aux entrepreneures et entreprises dirigées par des femmes, et/ou avec une forte présence de femmes.

Les initiatives entrepreneuriales sélectionnées feront l'objet d'un diagnostic rapide de leur situation et des trajectoires d'intervention du portefeuille (incubation, accélération entrepreneuriale, accélération technique, services financiers) au travers des ressources des interventions 3 (TVET) et 4 (SAD).

Au travers de moyens disponibles par l'intervention 3 (TVET), un.e/des prestataires et/ou un.e/des partenaires (accords opérationnels) issus du réseau d'incubateurs burundais assureront l'incubation des 500 initiatives entrepreneuriales sélectionnées afin d'aboutir à une amélioration de la maturité économique et technique des initiatives.

Modalité : En régie

B 03.01.02 : Services d'accélération entrepreneurial et Services de formation/accélération technique

Les 85 initiatives les plus prometteuses (autour de 20 par an) seront ensuite sélectionnées pour bénéficier de services approfondis d'accélération. Une combinaison d'approches individuelle et groupée seront déployées ainsi que des mises en relation des entrepreneur.es avec leurs besoins en services financiers et non financiers. Au travers de moyens disponibles par l'intervention 3 (TVET), un/des prestataires et/ou un/des partenaires (accords opérationnels) issus du réseau d'incubateurs burundais assureront l'accélération entrepreneuriale (domaines économique, logistique, gestion, compétitivité, marketing, leadership, business model, sales, branding, finance, RH,...) tandis que l'accélération technique (lever des contraintes techniques ou générer des améliorations et ou innovations techniques adhoc) sera financée par l'intervention 4 (SAD).

Les aspects de genre seront spécifiquement considérés avec le recrutement en coûts partagés d'un.e expert.e en entrepreneuriat féminin, en visant au minimum la parité. Une attention particulière sera portée aux projets de transformation / commercialisation dans les clusters, qui sont pour la plupart portés par des femmes (ou groupements de femmes).

Modalité : En régie

Activité B.3.2 : Services d'accès aux finances

Cette activité vise à renforcer les services d'accès aux finances pour les jeunes et les femmes en collaboration avec l'intervention 3 (TVET). De plus, un appui sera fourni pour la mise en place de groupements Villageois d'Épargne et de Crédits.

B 03.02.01 : Service d'accès aux finances pour les jeunes et les femmes

L'intervention 3 (TVET) coordonnera le développement de services financiers en support aux dynamiques d'insertion des jeunes et des femmes (appui aux réseaux d'institutions financières, déploiement de l'offre de services) suite à un diagnostic approfondi.

L'intervention 4 (SAD) apportera en complémentarité une contribution financière à la charge de remboursement des crédits d'investissement ou de fonds de roulement contractés par les entrepreneur·es porteur·euses des 85 initiatives les plus prometteuses mentionnées au point B.03.01. Ces contributions sont essentiellement destinées à soutenir l'accès à des crédits de moyen et long terme, dans une logique de partage de risques entre les institutions financières, l'intervention et les entrepreneurs.

B 03.02.02 Appui à la mise en place d'Associations Villageoises d'épargne et de crédit (AVEC)

L'intervention 3 soutiendra également la mise en place de groupements Villageois d'Épargne et de Crédits au travers des Champs Ecole Paysans, en complément à des actions d'éducation financière. L'opportunité de mettre en place des Groupements Féminins sera analysée en démarrage de projet, afin de soutenir plus spécifiquement les Activités Génératrices de Revenus portées par des femmes.

Cette action sera couplée à des actions de facilitation / intermédiation visant à mettre en relation les groupements de producteur·rices et les institutions financières.

Modalité : conventions de subsides après appel à proposition

Outcome intermédiaire C :
L'écosystème institutionnel des systèmes alimentaires durables à l'échelle nationale et des territoires a été amélioré

Output C.1 : Les acteurs au niveau central ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, transition agroécologique et Systèmes Alimentaires Durables

Activité C.1.1 : Renforcement des capacités du MINEAGRIE

Un premier volet d'activité sera mené au travers d'une contribution à des supports multi bailleurs qui seront priorisés suite à une étude dans le cadre du Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises (PAREX) en cours de processus. L'objectif de ce programme est d'analyser les demandes de renforcements de capacités des institutions publiques du Burundi en vue d'identifier celles éligibles, et d'analyser ensemble avec le MINEAGRIE les priorités à donner.

Un second volet d'activité permettra d'apporter des appuis ponctuels au MINEAGRIE et structures liées (i) l'ONCCS pour la certification des semences achetées et produites dans le cadre de l'intervention (frais de déplacement et d'analyses pour accompagner les producteur·rices de semences), (ii) secrétariat du GSADR (frais opérationnels de réunions, de secrétariat et de certains travaux en amont et en aval des réunions, concertations spécifiques à la mise en œuvre des interventions AHA (actualisation de l'Atlas des marais et mise en œuvre concertée de la législation AUE/AHA), (iii) suivi de terrain de services clefs à la mise en œuvre de l'intervention.

Un troisième volet portera sur le suivi de l'avancement des cultures, des maladies et anomalies. En combinant l'imagerie par drone et par satellite, l'état de la végétation, la santé des cultures et les stades de croissance en temps réel à l'aide d'indices clés (comme le NDVI pour la vigueur de la végétation, l'humidité et les prévisions météorologiques) peut être analysé. Cette approche axée sur les données permet d'évaluer les progrès, de détecter les anomalies et de procéder à une vérification rapide sur le terrain.

Un dernier volet d'activité sera réalisé au travers de moyens disponibles par l'intervention 5 (gouvernance) qui coordonnera l'ensemble des actions de renforcement des capacités des secteurs, différentes thématiques clefs à la fonctionnalité des services centralisés seront soutenues : (i) Processus de traitement et récolte de données, (ii) gestion RH, (iii) planification/suivi-évaluation en lien avec l'appui donné à la réforme sur le budget-programme.

Toutes ces activités donneront les outils au MINEAGRIE pour intégrer les SAD dans ses plans, stratégies et actions.

C 01.01.01 Contributions à des supports multi bailleurs qui seront priorisés suite à Etude PAREX

En tenant compte de l'ensemble des besoins en investissement identifiés par le MINEAGRIE à travers l'étude PAREX, une analyse factuelle conjointe permettra d'identifier les priorités et facilitera la coordination entre partenaires techniques et financiers pour la prise en charge des besoins prioritaires.

De plus, cette activité évaluera la possibilité d'appuyer, avec d'autres bailleurs, des expertises en vue d'appuyer les ministères dans l'élaboration de stratégie d'adaptation au changement climatiques et d'itinéraires techniques pour accroître la résilience des exploitations et réduire la consommation d'intrants.

Modalité : En régie

C 01.01.02 Renforcement des capacités de certification ONCCS, de l'animation du GSADR, concertations spécifiques à la mise en œuvre des interventions AHA et suivi des activités clés de terrain.

Cette activité vise à donner des appuis ponctuels en vue d'améliorer les capacités du MINEAGRIE autour de la certification de semences, la fonctionnalité des GSADR et le suivi de terrain avec un appui de l'intervention 5 (Gouvernance) sur certains aspects.

Modalité : En régie

C 01.01.03 Appui et suivi à distance des aménagements et des CEPI (crop monitoring)

Dans le cadre d'un suivi à distance de nos actions en agriculture (CEPI/AHA) nous poursuivrons un abonnement avec Earth Observation System-Data Analyses (EOSDA) ce qui permettra un suivi de l'avancement des cultures et des anomalies via des images satellitaires, à distance. Ces images sont disponibles avec un intervalle de 5 jour minimal, sauf en saison pluvieuse, et seront couplées avec des images drone pour un suivi régulier des différentes cultures et leurs rendements.

Modalité : Marché public

C 01.01.04 Renforcement des capacités dans les secteurs de la : (i) digitalisation et récolte de données, (ii) gestion RH, (iii) planification/suivi-évaluation.

En vue de certaines activités de l'intervention 5 (Gouvernance) ayant pour but de renforcer le MINEAGRIE, les aspects spécifiques au domaine de l'agriculture dans le processus de traitement et la récolte de données, la gestion RH et la planification et suivi-évaluation seront identifiés ici. Ceci a pour but de renforcer certains services du MINEAGRIE en vue d'améliorer la capitalisation et le suivi des données agricoles.

Modalité : En régie

Activité C.1.2 : Renforcer la société civile en matière de gestion des ressources naturelles, transition agroécologique et Systèmes Agroécologiques de Développement (SAD)

Dans un premier temps, l'effort sera axé sur l'accompagnement de l'établissement d'un réseau regroupant les parties prenantes de l'agroécologie. Une convention de subvention sera envisagée avec le réseau en cours de formation (PELUM), ou temporairement avec son structure accompagnatrice (INADES-Formation). Cette assistance vise à renforcer la structure organisationnelle et la tenue des activités, afin d'améliorer la qualité et la cohérence des plaidoyers, des chartes, des référentiels techniques et des référentiels de commercialisation. Cette activité sera menée en étroite concertation avec l'intervention 5, qui a notamment prévu des budgets pour l'organisation des réunions sectorielles ONG/OSC. Les travaux au sein de ce réseau contribueront également à l'amélioration de la méthodologie des CEPI.

Deuxièmement, une formation sera dispensée à 10 spécialistes en agroécologie pour rehausser les compétences nationales encore en développement dans ce domaine. Ces spécialistes seront sélectionnés individuellement à la suite d'un appel à candidatures et pourront ou non, appartenir à des organisations existantes. Des collaborations avec les universités belges sont envisagées afin de favoriser une dimension internationale au processus d'apprentissage. Ces 10 spécialistes seront "mis à niveau" pendant les deux

premières années du projet, de manière à valoriser pleinement leurs compétences dans les trois années suivantes.

Troisièmement, les organisations représentatives des producteurs et les ONG soutenues par la Belgique pourront bénéficier d'appuis ponctuels limités pour améliorer la qualité de certains dossiers de plaidoyer spécifiques. Ce processus sera guidé par les priorités et les demandes émanant de ces OP et ONG.

Finalement, des initiatives de recherche-action autour des thématiques liées à l'agroécologie seront soutenues.

C 01.02.01 Accompagner la mise en place d'un réseau des parties prenantes de l'agroécologie

Malgré la présence d'une multitude d'acteurs engagés dans la gestion des ressources naturelles, l'agroécologie et les SAD, il n'existe actuellement aucune forme de coordination au niveau national. La création en cours (demande d'agrément auprès du ministère de l'Intérieur) de l'Association pour la gestion écologique participative de l'utilisation des terres (PELUM) au niveau national représente une réelle opportunité. Cette association existe au niveau régional et national dans 12 pays. Elle a pour but d'améliorer les moyens de subsistance des petits agriculteurs et la durabilité des communautés agricoles en facilitant l'apprentissage, le partage d'expériences et le plaidoyer collectif autour de l'agroécologie.

Cette activité consistera à accompagner la mise en place de ce réseau en apportant un appui à travers le secrétariat et la tenue des travaux afin de renforcer la qualité et la consolidation des plaidoyers, de chartes, de référentiels techniques de commercialisation. Les référentiels développés pourront intervenir dans le cadre des CEPI.

Modalité : Convention de subsides avec la structure animatrice du réseau PELUM (INADES-Formation).

C 01.02.02 Renforcement d'un pool de compétences en agroécologie

L'agroécologie fait part d'une attention grandissante depuis quelques années au Burundi. Cependant, le niveau de compétences à l'échelle nationale reste encore relativement bas du fait du manque d'expériences en la matière.

Afin d'améliorer les connaissances et compétences, cette activité visera à former des spécialistes en agroécologie pour les compétences nationales. A travers des appels à intérêts, des individus seront sélectionnés et formés lors des 2 premières années du portefeuille en partenariats avec des universités belges.

Ces spécialistes seront ensuite mis à profit par le programme bilatéral ou par d'autres projets/programmes au cours des 3 dernières années du portefeuille.

Modalité : Accord de coopération avec des universités belges (UCL, ULiège) en partenariat avec des universités burundaises et marchés publics pour contractualisation des formateurs

C 01.02.03 Accompagner les acteurs dans le dialogue public/civil pour des politiques et stratégies adaptées

A travers cette activité, des organisations de producteurs et/ou ONG seront accompagnées afin d'améliorer la qualité de plaidoyer spécifique à l'agroécologie et aux SAD et augmenter la représentativité des producteurs dans les concertations avec les politiques. Cette démarche sera dirigée en fonction des priorités et des demandes exprimées par ces parties prenantes.

Modalité : Accords opérationnels avec des ONG ou des OSC.

Activité C.1.3 : Soutien à des campagnes de sensibilisation sur les systèmes alimentaires durable à l'échelle nationale

L'ambition est d'assurer une communication publique à grande échelle sur des informations spécifiques vers les ménages en matière de systèmes alimentaires durables. Les campagnes seront portées par les autorités publiques (MINEAGRIE et/ou PRIMATURE) avec un rythme de 2 campagnes thématiques par an pendant 4 ans. Les campagnes ainsi que la sélection des thèmes seront coconstruites avec la société civile. Il pourra s'agir de journées thématiques, de conférences, de diffusion radio/TV/Réseaux sociaux ou tout autres formes jugées utile.

Modalité : Achats directs et accord opérationnels avec MINEAGRIE et Primature

Activité C.1.4 : Accompagnement d'initiatives de recherche/innovation ciblées en matière d'agroécologie et de SAD

Cette activité a pour objectif d'améliorer les connaissances en matière d'agroécologie, de genre, de SAD et d'usage et d'impact des pesticides sur la santé.

C 01.04.01 Accompagnement d'initiatives de recherche-action ciblées en matière d'agroécologie et de SAD

Au total, 10 initiatives de recherche-action autour des thématiques liées à l'agroécologie seront soutenues. Les thématiques prioritaires seront définis à travers les parties prenantes du réseau agroécologique en cours de création (PELUM) et permettront de mieux répondre aux besoins des producteur·rices.

Un point d'attention sera porté aux questions genre. Celles-ci permettront de mieux comprendre les inégalités de genre dans le monde agricole (répartition des revenus, pouvoir d'achats, etc.) et pouvoir adapter/affiner les stratégies.

La priorité sera donnée aux initiatives associant des acteurs du réseau agroécologique et/ou des acteurs porteurs d'initiatives entrepreneuriales en la matière ainsi qu'à celle cherchant des complémentarités avec d'autres financements. Les initiatives soutenues devront aboutir à des résultats au cours des 2-3 premières années du programme afin de diffuser ces innovations les 2 dernières années.

Modalité :

- *Accords opérationnels avec des organismes de recherche (ISABU/Universités) qui se chargeront du financement des initiatives de RAP suite à des appels à proposition*
- *Accords cadre de coopération avec ILVO et/ou VITO (genre)*

C 01.04.02 Renforcement des capacités de l'INSP

Un appui à l'Institut National de Santé Publique (INSP) pour la prise en charge d'analyse d'échantillons sera effectué. Cet accompagnement visera à les mettre en relation avec des laboratoires compétents en termes d'analyse de pesticides ainsi que la formation au montage de dossier d'analyses spécifiques. Des appuis opérationnels et financiers seront disponibilisés pour assurer une complémentarité avec l'intervention 1 (Santé) dans le cadre de visite d'échange avec Sciensano et/ou l'AFSCA.

Le but est d'avoir un ancrage et renforcer les compétences au niveau national en termes d'analyses de pesticides.

Modalité : En régie

Output C.2 : Les acteurs au niveau des territoires (provinces et communes) ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, RN, transition agroécologique et SAD

Activité C.2.1 : Renforcement des capacités et accompagnement des BPEAE, des communes et des provinces en matière d'agroécologie et SAD

L'activité consistera majoritairement à la mise à disposition de l'expertise agriculture/alimentation/environnement/économie rurale de l'intervention 4 (SAD) dans le cadre des initiatives pilotées par l'intervention 5 (gouvernance) sur la planification territoriale et inclusive. Des espaces de dialogues seront favorisés pour créer une dynamique territoriale autour des SAD.

Des formations spécifiques seront données en fonction des participant·es ainsi que des formations plus génériques pouvant inclure les BPEAE, les communes et les provinces.

C 02.01.01 Renforcement des capacités et accompagnement des BPEAE

Le renforcement des capacités des BPEAE sera réalisé au travers d'accords opérationnels avec les BPEAE de Cibitoke et Kirundo. Ces accords permettront de soutenir les BPEAE dans l'exercice de leurs missions à travers des formations techniques en termes de SAD, de production agroécologique, la mise en œuvre du cadre légal des AUE, et de GRN.

Modalité : Accords opérationnels

C 02.01.02 Renforcement des capacités des communes et des provinces

L'activité consistera majoritairement à la mise à disposition de l'expertise agriculture/alimentation/environnement/économie rurale de l'intervention 3 (SAD) dans le cadre des initiatives pilotées par l'intervention 4 (gouvernance) sur la planification territoriale et inclusive.

En amont et en aval de ces travaux de planification territoriale et inclusive, différents travaux préparatoires seront organisés avec les parties prenantes de différentes thématiques de compétences de l'intervention 3 (SAD). Par exemple, des concertations techniques plus précises pourront être menées sur les questions de bassins versants ou l'économie des filières. Le suivi de terrain par les communes et provinces sera soutenu.

En amont de ces travaux de planification territoriale et inclusive, la tenue de GSADR provinciaux sera soutenue, tant méthodologiquement que logistiquement (location de salles, ...).

Ces soutiens passeront par des achats directs et des accords opérationnels avec les communes, les provinces et les BPEAE (frais et moyens de déplacement et participation à différents événements).

Modalités : Accords opérationnels avec les communes, les provinces et les BPEAE

Activité C.2.2 : Des centres de santé et écoles ont été accompagnés pour la promotion de modes d'alimentation plus durables

L'accompagnement se déroulera au sein des centres de santé et d'éducation appuyés par l'intervention 1 et les écoles appuyées par l'intervention 2. Les activités de sensibilisations seront caractérisées par les éléments suivants : (i) élaboration de supports de sensibilisation sur des sujets prioritaires dont notamment : alimentation locale et bonnes pratiques de

production, bonne pratiques d'hygiène, bonne pratique de nutrition et culinaire, valorisation/transfo des excédents, (ii) 4 actions clefs de sensibilisation par centre par an, (iii) une base physique de sensibilisation centrée sur des jardins potagers et des ateliers cuisines, (iv) la signature et le suivi d'une charte d'engagement par les centres, (v) la désignation d'ambassadeur·rices parmi les usager·ères des centres qui seront suivi par des équipes multidisciplinaires (rassemblant les services éducation/santé/agriculture) dans leur environnement pour mise en place d'actions de sensibilisation/adoption de pratiques, (vi) facilitation et intermédiation pour l'approvisionnement local des cantines des centres, (vii) animation de travaux avec des groupes d'élèves après l'école.

C 02.02.01 Des écoles et des centres de santé ont été sensibilisées et accompagnées pour la promotion de modes d'alimentation plus durables

Premièrement, le but sera de créer et d'accompagner des clubs extra-scolaires liés à l'agriculture et l'environnement dans les écoles ciblées par l'intervention 2 Education (10 à 20 écoles au total). L'existence de jardins scolaires au Burundi est un atout même s'ils restent peu fonctionnels dans de nombreux cas. Un diagnostic sera effectué par l'intervention 2 (Education) pour cibler les écoles portant un réel intérêt à l'installation d'un jardin scolaires/club dans le but d'avoir une approche liée à la demande. Le but sera de fédérer des groupes d'élèves (clubs extra-scolaires) autour d'un jardin scolaire en vue de les sensibiliser à de système de production durable et d'une alimentation saine. L'expertise technique sera apportée par les formateurs CEPI et les BPEAE (ex : moniteur·rices agricoles). Pour avoir une approche pédagogique adéquate, ces formateurs seront associés à un parent et/ou enseignant·e.

De plus, l'installation de toilettes ECOSAN présente une opportunité en termes d'économie verte et circulaire. Le secteur de la production et l'utilisation du fumain n'étant pas encore développé au Burundi, il sera ici évalué l'intérêt d'auto-entrepreneur·rice ou entreprises à se lancer dans cette activité. Ceci sera fait en collaboration avec l'intervention 3 via les parcours entrepreneuriaux d'insertion.

Deuxièmement, en collaboration avec l'intervention 1 (Santé), des actions de sensibilisation des usagers des centres de santé à une alimentation saine et durable seront mises en place. Des actions préventives seront prises à travers l'organisation d'atelier de démonstration autour de la transformation d'aliments en vue d'améliorer la qualité de nutrition. En complément, des supports/plaquettes informatives seront mise à disposition de ces centres. De plus, les agents de santé des différents centres seront appuyés en tant qu'ambassadeur·rice pour la mise en place d'actions de sensibilisation/adoption de pratiques. Iels seront encadrés par les services techniques agricoles. A titre pilote, quelques jardins potagers (4-5) seront installés dans ces centres afin d'augmenter la visibilité des actions liées à la nutrition et stimuler un intérêt pour des cultures à haute valeur nutritive.

Une mise en relation des producteur·rices agroécologiques avec les écoles et les centres de santé sera facilitée pour renforcer l'économie circulaire et l'accès à des aliments locaux avec pour objectif de combattre la malnutrition.

Modalités : Accords opérationnels

2.4.2. Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro		BUDGET TOTAL
A	La productivité et de la production agricole sont augmentées dans les provinces de Cibitoke et Kirundo, dans un processus de transition agroécologique contribuant à la sécurité alimentaire	8 792 000
A 01	<i>Les capacités de production et la résilience des exploitations agricoles ont été renforcées par une meilleure gestion de l'eau (capacités hydroagricoles et Associations d'Usagers de l'Eau)</i>	7 060 000
A 01 01	Développement des capacités hydroagricoles	5 960 000
A 01 02	Les capacités des Associations d'Usagers de l'eau sont améliorées dans les zones aménagées	470 000
A 01 03	La protection des bassins versants autour des aménagements hydroagricoles a été améliorée	550 000
A 01 04	Appui la résolution des conflits fonciers pour les personnes rapatriées et déplacées internes, ainsi que les membres des communautés hôtes	80 000
A 02	<i>Des services de conseil/formation à la production agroécologique ancrés sur les CEPI sont mis en place</i>	1 732 000
A 02 01	Mobilisation des supports à la fonctionnalité et renforcement de la qualité des CEPI	1 432 000
A 02 02	Organisation d'événements d'échanges et mobilisation d'expertises spécifiques sur des domaines clefs	200 000
A 02 03	Renforcement de la production agroécologique auprès de producteurs des AHA non impliqués dans les CEPI	100 000
B	L'accès des exploitations familiales aux marchés est amélioré par la mise en place de Chaînes De Valeur plus compétitives et plus inclusives pour les jeunes et les femmes	3 068 000
B 01	<i>La réhabilitation de pistes et la construction/réhabilitation d'infrastructures collectives (inclus équipements) ont contribué à faciliter la mise en marché des productions agricoles</i>	1 495 500
B 01 01	Amélioration des accès aux zones de production	1 195 500
B 01 02	Mise en place d'infrastructures et équipement collectifs	300 000
B 02	<i>Des services d'intermédiation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial ont été développés</i>	507 500
B 02 01	Des services mobiles de business coaching ont été développés, avec le renforcement d'un pool de compétences en intermédiation	200 000
B 02 02	Des initiatives pilotes de création de valeur par la mise en place de clusters avec identité commerciale et/ou certification qualité (agroécologie, produits locaux, standards hygiène,...) ont été soutenues	250 000
B 02 03	Evaluer la décence des emplois et l'accessibilité de ces emplois aux personnes vulnérables	57 500
B 03	<i>Des parcours entrepreneuriaux d'insertion de jeunes et de femmes ont été mis en place</i>	1 065 000
B 03 01	Services non financiers	175 000
B 03 02	Services d'accès aux finances	890 000
C	L'écosystème institutionnel des systèmes alimentaires durables à l'échelle nationale et des territoires a été amélioré	1 740 000
C 01	<i>Les acteurs au niveau central ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, transition agroécologique et Systèmes Alimentaires Durables</i>	1 415 000
C 01 01	Renforcement des capacités du MINEAGRE	625 000
C 01 02	Renforcer la société civile en matière de gestion des ressources naturelles, transition agroécologique et Systèmes Agroécologiques de Développement (SAD)	300 000
C 01 03	Soutien à des campagnes de sensibilisation sur les systèmes alimentaires durable à l'échelle nationale	90 000
C 01 04	Accompagnement d'initiatives de recherche/innovation ciblées en matière d'agroécologie et de SAD	400 000
C 02	<i>Les acteurs au niveau des territoires (provinces et communes) ont été renforcés en matière de Gestion des Ressources Naturelles, transition agroécologique et SAD</i>	325 000
C 02 01	Renforcement des capacités et accompagnement des BPEAE, des communes et des provinces en matière d'agroécologie et SAD	145 000
C 02 02	Des centres de santé et écoles ont été accompagnés pour la promotion de modes d'alimentation plus durables	180 000
Z	Moyens généraux	2 205 858
Z 01	Investissements	666 606
Z 02	Frais de fonctionnement	1 343 852
Z 03	Audit, M&E et Capitalisation	195 400
TOTAL		15 805 858

2.5. Intervention 5 : Gouvernance et participation citoyenne

2.5.1. Description des activités

Gouv. et Participation	
La confiance entre la population et les institutions s'améliore à travers un dialogue inclusif entre des institutions plus efficaces et redevables et une participation citoyenne renforcée.	
A: Les autorités publiques et les organisations de la société civile au niveau central sont renforcées et sont engagées dans des dialogues inclusifs afin d'améliorer la gouvernance et la qualité des services publics dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'emploi	B: Les autorités locales de Cibitoke et Kirundo sont renforcées dans leurs capacités stratégiques territoriales et sont engagées dans des mécanismes de dialogue inclusif de développement local avec la population et l'implication effective des femmes et des jeunes
A_01 Les autorités au niveau central sont renforcées sur les fonctions transversales de planification et de gestion et coordonnées dans leurs capacités institutionnelles dans les secteurs d'intervention	B_01 Les structures déconcentrées et décentralisées sont renforcées dans leur rôle de développement territorial inclusif
A_02 La participation citoyenne est stimulée à travers une société civile renforcée dans ses capacités de représentation et de contribution aux politiques publiques	B_02 Les organisations de la société civile au niveau local sont renforcées dans leurs capacités à représenter les populations desservies et à stimuler une participation effective des femmes et des jeunes 
A_03 Le dialogue sectoriel entre le gouvernement et les partenaires techniques et les acteurs de la société civile est inclusif, consolidé et engagé vers un développement socio-économique	B_03 Les mécanismes de développement territorial, de coordination et de planification au niveau décentralisé sont renforcés, participatifs et inclusifs. 

Outcome intermédiaire A :
Les autorités publiques et les organisations de la société civile au niveau central sont renforcées et sont engagées dans des dialogues inclusifs afin d'améliorer la gouvernance et la qualité des services publics dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'emploi

Output A.1: Les autorités au niveau central sont renforcées sur les fonctions transversales de planification et de gestion et coordonnées dans leurs capacités institutionnelles dans les secteurs d'intervention

Activité A.1.1.1: Formations et renforcement capacités des ministères sectoriels à développer les budgets-programmes et la planification stratégique alignée sur la vision 2040- 2060 et du Plan National de Développement mis à jour.

Cette activité comportera premièrement une **évaluation approfondie** de l'état de la planification et intégration de la réforme du budget-programme au sein des ministères ainsi que son alignement sur la vision 2040-2060 et le Plan National de Développement révisé (Juillet 2023). Cet accompagnement s'appuiera sur les acquis des formations données en mars 2023 et s'appuiera sur les guides PPBSE développés par le consultant du PNUD en lien avec la DG Planification du Ministère des Finances. Les sous-activités envisagées sont :

- Etat des lieux de la mise à jour du Plan National de Développement et des planifications sectorielles y alignées, en lien avec le PTBA mis en œuvre par le ministère des Finances et du Budget
- Evaluation approfondie du système budgétaire, du système de suivi-évaluation et conception d'un cadre conceptuel adapté et plan d'action (évaluation, étude) pour l'acquisition de connaissances

- Consolidation et élaboration de processus de planification (stratégique et budgétaire) pour 2 Ministères
- Organisation de formations pour les directions de planification dans les Ministères entrevus
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation des nouveaux processus + accompagnement post formation
- Campagne de communication et de sensibilisation et outils de communication
- Echange d'expériences national et/ou sous régional
- Acquisition de petit matériel et logiciel

Modalités : Accord Cadre avec SPF BOSA

Activité A.1.1.2: Appuyer la digitalisation du système de gestion des ressources humaines dans les secteurs de la Santé et de l'Agriculture

Cette activité vise à doter ces deux ministères d'un outil stratégique répondant plus efficacement aux besoins liés à la gestion rationnelle des ressources humaines, en particulier la gestion des recrutements, des mutations et du parcours de compétences ainsi que du déploiement et affectation du personnel en fonction des besoins réels des ministères (districts et centres de santé, hôpitaux, directions provinciales et communales de l'agriculture et de l'élevage). Une meilleure adéquation des besoins en ressources humaines viendra par ailleurs compléter et alimenter l'activité A.1.1 de planification stratégique des secteurs. L'activité se composera des sous-activités suivantes :

- Un audit de la situation actuelle sur la gestion des ressources humaines (base de données centralisées) pour les deux ministères cités, et si existant, du logiciel/application en place au niveau central
- Elaboration des spécificités techniques et fonctionnelles d'un logiciel en prenant en compte les principes d'interopérabilité des logiciels avec d'autres ministères dont celui de la Fonction Publique
- Elaboration des modules de base du logiciel pour la formation à l'outil ainsi qu'une stratégie de maintenance du système de gestion
- Campagne de sensibilisation et communication
- Organisation de sessions de formation sur le système
- Acquisition d'un logiciel
- Déploiement pilote et adaptation du logiciel en fonction des évaluations
- Accompagnement technique perlé pour la mise en place et maintenance du logiciel

Modalités : Accord Cadre avec SPF BOSA

Activité A.1.3: Renforcement des capacités au niveau de la collecte et analyse de données spécifiques afin d'alimenter les planifications des ministères sectoriels

Suite à une première étape d'**évaluation des besoins** et de la situation générale de la collecte et l'intégration des données dans le cycle de planification des secteurs précités, des **activités de formations** et de renforcement de capacités des agents de collecte de données et des **petits équipements** dans les secteurs éducation et agriculture seront organisées. Cette activité sera complémentaire à l'activité C.2.1 de l'intervention 2 sur le SIGE au niveau de l'éducation et visera plus spécifiquement à renforcer les capacités des services déconcentrés et centraux à faire remonter les données d'analyse et d'intégration des données au sein de la planification au sein du ministère.

Ces activités seront logées au sein des Ministères (MENRS, *MINEAGRIE*), en complémentarité avec les appuis plus génériques donnés à l'ISTEEBU par les autres bailleurs (ex : Banque Mondiale).

Modalités : Marché public

Activité A.1.4 : Appui à la Cellule de Coordination de l'Aide logée au ministère des Finances

Après une révision de la Stratégie Nationale de Coordination de l'aide impulsée par le BESD (Bureau Stratégique pour le Développement) - logé à la Primature¹⁵, celle-ci recommanderait la mise en place d'une direction générale de la coopération économique et financière au niveau du Ministère des Finances. Une cellule de coordination de l'aide a été récemment créée au sein du département planification du Ministère des Finances. Cette unité accompagnera la réforme sur le budget-programme. Cette réorganisation impliquera donc une reprise de la centralisation des données des différents appuis donnés par les bailleurs internationaux ainsi que la mise en place d'un système de suivi intégré aux différents outils et réforme budget programme.

Afin de soutenir cette cellule, plusieurs activités sont envisagées :

- Analyse approfondie et évaluation de la situation actuelle et des outils, logiciels existants
- Appui technique perlé afin d'accompagner la mise en place de directives, d'outils et de mécanismes de coordination qui améliore l'efficacité et la fonctionnalité de cette cellule, et ce, incluant la mise sur pied d'un logiciel de centralisation des informations, compatible et avec des fonctions d'interopérabilité avec les différentes plateformes des ministères
- Mise en place d'outils de suivi et de collecte de données des acteurs de la coopération afin de suivre les résultats des différentes interventions qui alimenteront le système central et le système de budget-programme
- Un renforcement de capacités techniques et des formations spécifiques seront fournies aux agents de cette cellule
- Un appui aux réunions de coordination des bailleurs, des acteurs de développement et les autorités burundaises

Modalités : Marché public

Output A.2: La participation citoyenne est renforcée à travers une société civile renforcée dans ses capacités de représentation et de contribution aux politiques publiques

Activités A.02.01 Renforcement des capacités pour améliorer le dialogue pour des politiques publiques de qualité

Afin de créer un environnement propice à la participation citoyenne active et de permettre aux organisations de la société civile de contribuer aux politiques publiques, celles-ci doivent disposer de moyens pour analyser le contexte, évaluer les opportunités et les défis rencontrés pour atteindre les objectifs de la mise en œuvre des orientations du Plan National de Développement et développer leurs capacités internes à intégrer les stratégies de recherche

¹⁵ Appuyé par un appui technique de la Coopération Suisse autour notamment du Forum pour le Développement qui a résulté en la présentation de la Vision Burundi Emergent 2040- Développé 2060

et d'actions pour atteindre ce changement. Actuellement, les organisations de la société civile disposent de capacités limitées pour structurer leurs contributions afin de permettre aux citoyen.nes de participer de manière plus efficace.

Cette activité a pour ambition de soutenir et structurer leurs contributions afin de mieux contribuer au dialogue avec les autorités.

Les actions envisagées sont :

- Appui à la collecte de données pour des recherches spécifiques afin d'améliorer leurs capacités de traitement des données afin d'affiner leur stratégie d'action et de dialogue auprès des autorités. Ceci sera fourni en lien avec les composantes techniques du portefeuille,
- Possibilité de continuation des actions dans la lignée des recommandations émises par l'évaluation finale du programme Dukurire Hamwe de l'Union Européenne (en cours), spécifiquement sur la plateforme déployée lors de ce projet.

Modalités : Subsidés 11.11.11

A.02.02 : Renforcement des capacités en gestion et gouvernance interne pour améliorer leur contribution pour des politiques publiques de qualité

Les organisations de la société civile disposent actuellement de peu de moyens (financiers, ressources humaines, compétences) pour pouvoir assurer un rôle de reddition de compte et nécessitent un renforcement des capacités techniques et de gestion générale afin d'optimiser et consolider leurs actions, notamment auprès de leur base sociétale. Suite aux acquis des divers appuis de bailleurs (Union Européenne, USAID, ...), notamment les travaux de cartographie de la société civile initiée par l'Union Européenne et USAID ainsi que les diverses formations offertes, l'intervention analysera les besoins d'une sélection d'organisations de la société civile active dans les secteurs du programme de coopération. Un parcours de formations spécifiques permettra aux organisations de se retrouver pour consolider leur planification stratégique qui permettra d'accroître leurs capacités en gestion et redevabilité internes, d'agir comme courroie d'information auprès de leur base populaire, ainsi que de consolider et améliorer la mise à jour de certaines capacités techniques.

Ces activités se feront en étroite synergie avec les interventions sectorielles du programme de coopération qui accompagneront également certaines organisations du point de vue technique.

Les sous-activités suivantes sont envisagées :

- Organisation de formation de 10 organisations de la SC par secteurs d'intervention (planification stratégique, budgétisation et gestion financière et administrative, leadership, gestion du système de suivi, gouvernance interne, communication, intégration du genre et approches inclusives et innovantes des voix diverses)

Pour ces activités, nous agissons en collaboration avec les partenaires et acteurs de la coopération non gouvernementales belges déjà actifs en la matière au Burundi et qui amène déjà un renforcement de capacités auprès de leurs pairs.

Modalité : Subside avec ACNG 11.11.11

Activité A.2.3 Appui aux cadres d'échanges thématiques

En complémentarité avec les activités A.2.1 et avec les activités des interventions sectorielles, l'ambition de soutenir ces espaces d'échanges thématiques sectoriels est de permettre aux diverses organisations de la société civile d'échanger autour de thématiques communes, de consolider la structuration de leurs efforts sur base de données afin de mieux pouvoir appuyer les dialogues et leurs contributions auprès des institutions.

Les sous- activités suivantes sont envisagées :

- Organisation de rencontres thématiques- journée de réflexion- pour les différents secteurs reposant sur les acquis du programme Dukurire Hamwe et le prochain programme d'appui à la société civile de l'Union Européenne mis en œuvre par l'AFD
- Formation et renforcement technique sur certaines thématiques par secteur, en lien avec les interventions sectorielles
- Possibilité d'appuyer la continuation de la plateforme digitale mis en place par le programme Dukurire Hamwe

Une complémentarité sera de mise avec le nouveau programme de l'Union Européenne, opérée par l'Agence Française de Développement qui commencera au courant de l'année 2024 et qui est en cours de formulation.

Modalités : marché public

Activité A.2.4 : Mise en place d'un organe consultatif de jeunes

Cet organe consultatif, restreint en nombre, a comme objectif de contribuer à former une jeunesse investie et formée aux enjeux du développement à travers une plateforme d'expression où les jeunes peuvent exprimer librement leurs opinions, idées et préoccupations concernant les activités que ce programme met en place. A travers l'usage de techniques innovantes (théâtre forum, design thinking, ...), cet organe consultatif formera et sensibilisera les jeunes dans leurs droits, afin qu'ils acquièrent des compétences en communication et des compétences du 21ème siècle (leadership, confiance en soi, esprit critique et constructif, esprit d'initiative et résolution de problèmes, etc.), et qu'ils deviennent des agents de propositions et de changements au sein même du programme.

L'organe consultatif agira comme levier à l'action des jeunes comme priorités transversales du programme de coopération. Un petit fonds souple permettra en effet l'intégration de certaines de leurs recommandations ou initiatives. Par ailleurs, des échanges d'expériences avec les autres conseil jeunesse mis en place au niveau de l'Union Européenne et des Pays-Bas seront entrevus afin de renforcer la dynamique des débats, échanges et consolider une jeunesse engagée dans la coopération au développement. Une collaboration sera mise en place avec le programme de solidarité internationale d'Enabel, BeGlobal afin de faciliter des échanges en ligne des jeunes de divers milieux et renforcer leurs interconnexions.

Afin de pouvoir être au plus proche des réalités des jeunes dans les zones de concentration du programme, ce conseil devra assurer une représentativité de ses membres (géographique, ethnique, statut socio-économique, genre, ...). Par ailleurs, les appels à candidature seront aussi lancés auprès des bénéficiaires des interventions ainsi que dans les zones de continuité du programme (Ngozi, Bujumbura).

Les actions envisagées sont :

- Appel à intérêt pour les jeunes,
- Organisation d'une semaine de formation annuelle – immersion à la coopération et solidarité internationale,

- Formation en compétences du 21^{ème} siècle, cocréation, design thinking, leadership, communication,
- Visites de terrain,
- Echange (en ligne ou physique) dans la sous-région,
- Echange thématique avec les autres conseils de jeunes,
- Mise en place d'un fonds souple.

Modalités : en régie

Output A.3: Le dialogue sectoriel entre le gouvernement et les partenaires techniques et les acteurs de la société civile est inclusif, consolidé et engagé vers un développement socio-économique

Activité A.3.1 : Dynamisation de la participation des cadres sectoriels de travail

Cet appui au cadre sectoriel de concertation multi-acteurs se fera en collaboration étroite avec les composantes sectorielles du programme qui assureront l'animation technique aux groupes de travail respectifs (GSADR pour l'Agriculture, GPFS pour la Santé, GSE pour l'éducation Post Fondamentale (Groupe accès et qualité), et en lien avec les co-leads de ces groupes (Les Pays-Bas pour l'Agriculture, l'OMS pour la Santé, et l'UNICEF pour l'Education). Cette collaboration étroite entre les acteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile et les acteurs privés et les autres bailleurs doit effectivement être favorisée afin d'assurer un échange d'information, des consultations et permettre la coordination des efforts vers la réalisation des objectifs définis par le gouvernement en accord avec les besoins de la population. Par ailleurs, promouvoir une accessibilité des informations sur les projets et les financements, les directives et activités permettra d'améliorer la transparence et redevabilité au sein de ces cadres sectoriels et de permettre aux organisations de la société civile de structurer leurs contributions en fonction de ces informations.

Plus spécifiquement, à travers cette activité, l'intervention pourra appuyer :

- La facilitation de cadre de concertation sectoriel (par exemple à travers l'appui d'un facilitateur assurant le caractère participatif et inclusif des concertations).
- Le renforcement du système de suivi et d'évaluation des travaux des cadres sectoriels de travail, en lien avec les travaux fait autour de la planification et budgétisation stratégique sectorielle
- Le renforcement de capacités des membres de ces cadres sectoriels au niveau de la collecte de données et au fonctionnement général de ces cadres.

Modalité : Marché public

Activité A.3.2 : Mise sur pieds d'une cellule de réflexion pour accompagner le processus de décentralisation

La remise sur pied d'une cellule de réflexion sur la décentralisation ne vise pas nécessairement à rétablir le groupe de concertation décentralisation autrefois existant mais bien à accompagner les réflexions et préparations à travers la mise en lien des acteurs travaillant sur cette thématique afin de pouvoir appuyer la transition du redécoupage administratif et de la consolidation du processus de décentralisation.

Les actions envisagées sont :

- Cartographie des acteurs clés sur la thématique
- Mise en place d'une cellule de réflexion sur la décentralisation
- Animation thématique sur la décentralisation au sein de cette cellule de réflexion
- Appui à l'accompagnement d'une stratégie et plan d'action sur la décentralisation
- Appui technique (experts, études, etc.)

Modalité : en régie et marché public (étude, expertise)

Outcome intermédiaire B :
Les autorités locales de Cibitoke et Kirundo sont renforcées dans leurs capacités stratégiques territoriales et sont engagées dans des mécanismes de dialogue inclusif de développement local avec la population et une implication effective des femmes et des jeunes

Output B.1: Les structures déconcentrées et décentralisées (et communales à partir de juin 2025) sont renforcées dans leur rôle de développement territorial inclusif

Activité B.1.1 : Renforcement des Capacités dans la compréhension et l'analyse des territoires

L'enjeu pour Enabel est donc d'accompagner l'émergence de dynamiques territoriales sur les espaces où elle travaille en valorisant les ressources locales.

La notion de dynamique territoriale est à la base du développement territorial. Elle peut se définir comme « des acteurs de changement, sur un territoire qui s'organisent autour d'un projet commun »¹⁶.

Au-delà d'une simple coordination et de recherche de synergie dans les interventions du programme de coopération, une approche territoriale intégrée s'ancre dans une identité territoriale et des ressources locales bien précises et est fondée sur la promotion de dimensions suivantes :

- La participation active des principaux acteurs locaux à la prise de décisions les concernant, en particulier les élus locaux
- L'intégration des différents secteurs d'activités sur le territoire, dans une démarche de développement « intégral » ou global »
- L'articulation entre les différents niveaux du local à l'international
- Le développement de la maîtrise d'ouvrage territoriale, notamment à travers les interventions travaillant sur l'emploi

Pour y parvenir, l'approche territoriale du développement s'appuie sur des dynamiques territoriales parmi lesquelles nous avons :

- (i) La promotion du dialogue en mettant en jeu les acteurs locaux et leurs partenaires techniques et financiers tant publics qu'internationaux ou locaux
- (ii) La promotion de la participation effective en tenant compte d'aspects transversaux comme la sensibilité aux conflits et le principe de ne pas nuire, le

¹⁶ Rapport CIEDEL (2023), « Prise en compte des dynamiques territoriales en préparation du nouveau portefeuille Enabel Guinée »

- genre et la transition écologique et la prise en compte de la problématique migratoire interne et externe et des appuis humanitaires existants ;
- (iii) La valorisation des ressources locales (financières, matérielles et humaines)

Enfin l'approche territoriale du développement s'appuie sur des dynamiques territoriales qui généralement ne sont pas données dans l'absolu, mais sont des processus évolutifs qu'il convient d'accompagner et d'appuyer dans le temps en respectant les temps du développement qu'il est parfois difficile de compatibiliser avec le temps des projets.

Il s'agit donc à partir des expériences actuelles :

- D'une évolution progressive vers des interventions de plus en plus territorialisées par :
 - La mise en cohérence progressive des interventions sur les territoires
 - Le développement d'espaces (informatifs, consultatifs, décisionnaires...) de gouvernance territoriale,
 - L'appui au développement de l'émergence de dynamiques territoriales
- La conception et mise en œuvre de projets de développement de territoires là où les conditions sont réunies.

Cette stratégie a pour objectif de renforcer les acteurs du territoire pour qu'ils puissent assumer la maîtrise d'ouvrage du développement territorial.

Ceci signifie que les acteurs du territoire montent en compétence pour être en mesure de prendre et d'assumer des décisions et donc de passer du statut de bénéficiaires de l'appui d'Enabel au statut de partenaire en capacité de mener un vrai dialogue avec les PTF (y compris les services et agences de l'Etat) sur les orientations de développement de leur territoire.

Ceci passe par cinq grandes directions pour Enabel :

- Identifier des territoires de « projet »,
- Appuyer la mise en place d'une gouvernance territoriale, y inclus via l'appropriation des mécanismes de coordination déjà existants, comme les « Mécanismes de coordination pour des solutions durables »¹⁷ visant l'inclusion des personnes déplacées,
- Soumettre des scénarios de développement à la gouvernance territoriale,
- Mettre en place des modalités de participation des acteurs locaux,
- Appuyer la mise en place de services techniques locaux,
- Articuler les niveaux.

Afin de pouvoir mettre ceci en place, plusieurs actions sont envisagées :

- Organiser des diagnostics territoriaux dans les communes du programme afin de pouvoir préciser les différents potentiels, barrières, acteurs et freins aux dynamiques territoriales ainsi que d'impliquer une appropriation des acteurs de cette compréhension collective du territoire. Ces diagnostics prendront en compte les données déjà disponibles, par exemple, ces concernant les dynamiques territoriales liées à la dimension du déplacement, comme l'*Index de Stabilité* (OIM) et les données

¹⁷ Au niveau provincial, des « Mécanismes de coordination pour des solutions durables » concernant la réintégration des personnes rapatriées et PDI existent. Ils sont présidés par le Gouverneur, avec le lead du HCR et du PNUD et, normalement, avec la participation des différents acteurs locaux (représentants du Ministère de l'Education, de Santé, Conseiller de développement du Gouverneur, etc.). Ce mécanisme se réunit une fois tous les 2 mois. A Cibitoke, ce mécanisme est opérationnel (avec tous les acteurs) et, à Kirundo, ça commence.

de la *Matrice de Suivi des Déplacements* de l'OIM (Displacement Tracking Matrix - DTM). Ces diagnostics alimenteront par la suite le travail de planification.

- Accompagner la mise en place d'une structure de gouvernance et de coordination, pilotée par l'autorité communale incluant les différents services techniques déconcentrés et décentralisés.
- Renforcer les compétences des autorités et des acteurs locaux afin d'assurer une participation et un pilotage effectif des mécanismes de coordination existants, comme les « Mécanismes de coordination pour des solutions durables », ou une collaboration efficace avec les « Plateformes provinciales des catastrophes » afin d'anticiper les situations d'urgence au niveau local.
- Identifier les fonctions clés au sein des entités décentralisées et déconcentrées et les potentiels agents de changement.
- Elaboration de plan de formation sur des outils de diagnostic territoriaux, sur les outils d'aménagement de territoires.
- Appuyer les dynamiques territoriales entre acteurs du territoire (publics, société civile, secteur privé) autour des projets existants (Cibitoke : aménagement des réseaux de l'eau, Kirundo : bassins versants, appui aux dynamiques de bassins d'emploi et entrepreneuriat mis en œuvre par l'intervention 3)
- S'appuyer sur les projets de territoires (infrastructures de désenclavement et structurantes gérées au niveau provincial et communal par intervention 4) comme base de discussion pour l'aménagement des territoires et le développement local.
- Appui technique perlé pour soutenir ces dynamiques territoriales

Modalités : Cet appui à l'intégration d'une meilleure compréhension des dynamiques territoriales dynamique territoriale se fera à travers un recours à de l'expertise externe internationale et nationale (potentiellement sur accord-cadre expertise).

Activité B.1.2 : Renforcement de la Planification Stratégique Inclusive et appui à l'opérationnalisation du Budget Programme Communal

Suite aux études de diagnostics territoriaux, les acteurs seront outillés sur la planification stratégique territoriale et l'opérationnalisation de cette planification sur les budget-programmes des communes (et les prérequis sur les systèmes d'information et de données). Par ailleurs, tel que discuté dans l'output A.1.3, la mise en place d'une cellule de réflexion 'décentralisation' permettra d'accompagner les réflexions et la coordination des acteurs au niveau central au sujet des appuis aux acteurs décentralisés et déconcentrés afin de planifier et anticiper les soutiens aux entités communales au vu des changements induits par le redécoupage administratif. Cette activité sera conduite en parallèle avec un renforcement direct aux autorités locales dans les zones de concentration.

Une fois le redécoupage administratif acté, les nouveaux et nouvelles administrateurs. trices nécessiteront des formations pour renforcer leur compréhension de leurs rôles et mandats, des processus et outils y associés. Forte de l'expérience du projet de décentralisation de Cibitoke de pré-2015, Enabel pourra adapter certains des outils développés afin d'être immédiatement effective pour les administrateurs.

Cet accompagnement se fera de pair avec la mise en place de projets porteurs de dynamiques territoriales (ex : approche bassins versants par intervention 4, bassin emploi 3 et 4, lutte contre la malnutrition de l'intervention 1, 2 et 4, agissant comme catalyseurs de cette

approche territoriale et qui s'appuieront sur les exercices de planification participatifs (B.3.1) et seront étroitement reliés à la planification stratégique de la commune.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Parcours de formation pour les administrateurs et administratrices communales sur les fonctions de programmation, de planification des politiques et stratégies en lien avec les différents secteurs techniques et spécificités territoriales
- Appui technique et renforcement de capacités sur budget-programme communal
- Mise en place d'outils de suivi-évaluation pour les administrateurs communaux pour le budget programme et les cellules d'appui au sein du conseil communal
- Adaptation des outils et guides sur les rôles et mandats (capitalisation sur l'intervention passée sur l'appui à la décentralisation dans la province de Cibitoke)
- Echanges d'expériences entre administrateurs et visites de terrain dans la sous-région

Modalités : accord-cadre BOSA, régie

Activité B.1.3: Renforcer les capacités en planification inclusive des administrateurs communaux et services déconcentrés.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes déplacées au sein de cette planification stratégique, et d'assurer l'inclusion des préoccupations de tous.te.s, au sein du processus de planification, des formations dédiées sur la planification et la budgétisation sensibles au genre et l'inclusion des personnes déplacées seront données aux administrateurs.trices communaux. L'adaptation de la méthode système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS méthode) sera opérée pour les communes afin de pouvoir intégrer une planification sensible au genre.

Des efforts seront déployés au niveau local afin de renforcer la gouvernance et la résilience des territoires ciblés en intégrant la dimension migratoire, dans des analyses de risques et de planification locale, dans l'appui aux autorités at acteur · rices locaux pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de ces populations, en s'alignant avec les instances de coordination sur la thématique, tels que les « Mécanismes de coordination pour les solutions durables » ; et renforçant leur participation et représentativité dans les instances consultatives ou les processus de co-création et planification locale (Output B.3).

Dans ce cadre, des liens seront prévus entre ces formations offertes aux administrateurs.trices communaux et le renforcement de compétences des agents de l'Etat civil pour mieux adresser les besoins spécifiques des populations déplacées, prévu dans l'Activité B.1.4. Également, des synergies seront assurées avec les efforts de développement de compétences des organisations de la société civile, y inclus les associations de personnes déplacées (Output B.2.), afin de renforcer la collaboration entre tous ces acteurs au niveau local en vue d'améliorer la prise en compte des besoins de ces populations et leur inclusion.

Finalement, afin de renforcer le déploiement d'une approche cohérente et transversale au sein du portefeuille concernant l'inclusion des personnes déplacées, un appui transversal sera réalisé sur les mesures favorisant l'inclusion de ces populations dans chaque intervention et les potentielles synergies entre interventions. Ce travail sera déployé en deux temps : 1) lors de la phase de démarrage : une analyse sera réalisée, ainsi que le renforcement de compétences et la mobilisation des équipes projets et 2) lors de la mise en œuvre : un appui perlé sera assuré pour appuyer l'implémentation de l'approche et des mesures planifiées. Ce travail sera porté par l'intervention 5, et appuyé par les interventions 3 et 4 avec un appui budgétaire complémentaire à travers l'analyse de base du programme de coopération.

Les sous-activités sont envisagées :

- Sensibilisation et Formation en planification stratégique sensible au genre et sensible à l'intégration des personnes déplacées, Adaptation Méthode GALS pour la planification sensible au genre ;
- Etude de base sur l'évaluation de l'intégration des personnes déplacées au sein des différents secteurs d'intervention ;
- Appui perlé pour intégrer une approche cohérente du programme pour l'inclusion des personnes déplacées.

Modalités : Les formations spécifiques seront mises en place à travers un marché public pour la contractualisation de formateurs. Le travail transversal d'évaluation de l'intégration des populations déplacées sera pris en charge par HIVA.

Activité B.1.4 : Appui à la rationalisation et l'optimisation de l'Etat Civil dans les 5 communes

Au niveau individuel, l'état civil est un levier pour appuyer le développement de parcours de vie dignes à travers l'ouverture à l'identité et la citoyenneté, aux droits sociaux, politiques, civils, à une sécurité juridique et à l'accès aux services tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, les services bancaires et l'aide humanitaire. Ainsi l'état civil renforce la résilience face aux risques et aux chocs, élargit la possibilité de poser des choix, et touche également le sentiment d'appartenance des individus.

Au niveau sociétal, les données d'état civil (articulées à celle de la population) contribuent à la construction d'une société inclusive à travers l'analyse des défis sociodémographiques, l'élaboration de politiques basées sur les faits et la fourniture de services accessibles à tous les groupes sociaux, y compris les personnes déplacées. Outre la contribution au bien-être de la population, l'appui à l'état civil permet d'alimenter aussi les statistiques communales et la planification y reliées. Cela contribuera également à renforcer la gouvernance locale en fournissant des informations fiables aux autorités pour mieux répondre aux besoins de la population et, à renforcer la confiance envers une administration au service du citoyen.ne.

Actuellement, les entités qui sont responsable de l'enregistrement à l'état civil sont le ministère de l'Intérieur, des affaires communautaires et de la sécurité publique (MIDCSPI) qui supervise la DG Administration Territoriale, éducation Civique et les Collectivités locales (DG ATCCL) au niveau central, et les départements de Population qui supervisent les bureaux de l'état civil au niveau provincial, communal et zonal. Selon la récente étude quick scan de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), il n'y a pas de système de coordination actuel qui travaille sur le système de l'état civil. La loi ne prévoit pas de coopération entre les différents ministères qui travaillent dans le domaine de l'état civil et il n'y a pas de mécanismes formels de collecte, production et diffusion des statistiques de l'état civil, ni de système d'interopérabilité¹⁸. Par ailleurs, à l'heure actuelle, il n'y a pas de système de digitalisation ou de numérisation de l'état civil (ou de manière ponctuelle) mis en place, bien que cela soit une priorité du gouvernement.

Agir sur une rationalisation et optimisation de l'état civil, à travers un appui à l'archivage et à la numérisation dans les 5 communes de l'intervention servira de levier d'accessibilité à des services efficaces pour la population, en ayant une attention spécifique sur les personnes déplacées, particulièrement présentes dans les zones de concentration du programme. Cette

¹⁸ Agence Canadienne de Développement International (2020) Snapshot of CRVS System of the Republic of Burundi

activité sera faite en complémentarité avec les appuis au guichet unique provinciaux du PNUD et en partenariat avec le Département de Population qui supervise les bureaux d'état civil au niveau provincial, communal et zonal. Les actions se focaliseront d'abord sur l'accès à l'état civil des femmes et sur la régularisation (enregistrement rétroactif) des actes de naissances des enfants, et des personnes déplacées. Le guichet unique provincial, projet pilote financé par le PNUD dans 10 des 18 provinces, a pu mettre en place une plateforme d'information (ISOKO) mais qui reste peu répandue au vu des 13 000 visiteurs de la plateforme.

Actions envisagées:

- Des analyses contextuelles par communes (cartographie rapide de la situation du système d'état civil dans ses différents maillons depuis la déclaration de naissance) seront effectuées pour orienter les actions à privilégier en mettant l'accent sur les enjeux pour les femmes, les enfants et les personnes déplacées et pour les personnes déplacées dans les 5 communes d'intervention.
- Des actions spécifiques seront à envisager avec les associations de personnes déplacées. Ainsi, dans le cadre du renforcement de compétences des agents de l'Etat civil pour mieux tenir compte des besoins spécifiques des personnes déplacées, des actions de proximité auprès de ces populations seront organisées dans le cadre d'une campagne d'information visant à faciliter leur accès à la documentation (ce qui pourrait inclure, dans la mesure du possible, l'organisation d'audiences foraines). Cela pourrait se faire en collaboration avec une organisation spécialisée (via marché public) et en collaboration avec des organisations de la société civile des personnes déplacées dont les compétences seront également renforcées.
- Appui à l'archivage (petite réhabilitation, salubrité, ...) et formation des archivistes.
- L'analyse contextuelle se focalisera spécifiquement sur l'appui à l'informatisation et l'exercice de numérisation de l'état civil déjà partiellement mis en œuvre dans certaines provinces et analyser la possibilité de sa consolidation dans les communes d'intervention, tout en garantissant l'adéquation avec le système national actuel et le projet PASD du PNUD.

Modalités : Marché public (contrat cadre actuel avec ASA)

Output B.2: Les organisations de la société civile au niveau local sont renforcées dans leurs capacités à représenter les populations desservies et à stimuler une participation effective des femmes et des jeunes

Activité B.2.1 : Renforcement des capacités organisationnelles et gouvernance interne des organisations de la société civile dans les 5 communes d'intervention

Les actions prévues sous ces activités sont :

- Cartographie des acteurs – en lien avec l'activité de cartographie des zones de concentration planifiée sous l'approche *do not harm*
- Analyse des besoins des organisations de la société civile
- Renforcement en gestion et gouvernance interne, leadership, planification stratégique

Parmi les organisations qui seront appuyées, le programme visera aussi à identifier des associations portées par des personnes déplacées. Cela pourra contribuer à renforcer leur

rôle en tant que partenaires des acteurs locaux en matière d'*outreach* et d'inclusion de ces populations dans les territoires.

Modalité : Subside (11.11.11)

Activité B.2.2 : Stimuler la participation des femmes et des jeunes

La place de la femme au sein des processus de décisions ou dans des postes d'administratrices communales est encore faible (37/118). Le quota de 30% est atteint, bien qu'il ne soit pas obligatoire au niveau communal. Cependant, la prise en compte des défis du genre dans les Plans Communautaires de Développement reste faible. Accompagner les représentantes femmes ainsi que les associations représentantes des femmes à acquérir des compétences de base en leadership, communication, et planification stratégique est important pour faire remonter leurs besoins lors des processus de planification participatifs (B.3.1). Afin d'effectivement permettre ces présences aux formations et autres mécanismes participatifs, l'intervention financera la mise à disposition de crèche mobile pour les appuyer dans leurs tâches de soin à la famille pour lesquelles elles sont encore les uniques responsables.

De même, bien que les jeunes représentent plus de 60% de la population, leur implication dans les processus de décisions et de planification est encore faible. Moins de 10% des jeunes entre 18 ans et 25 ans enregistrés sur le fichier électoral ont participé aux élections présidentielles de 2020 au Burundi¹⁹. La situation macro-économique incertaine et le haut taux de chômage des jeunes burundais implique des incertitudes pour la jeunesse burundaise qu'il ne faut pas mettre de côté mais tenter d'engager. La recherche de leur implication et participation effective vise à contribuer à leur mobilisation constructive en répondant à leurs préoccupations, en lien aussi avec les différentes actions des interventions 2, 3 et 4, et en alignement avec le plan de développement du pays. Des activités de renforcement de capacités individuelles (formation aux compétences 21^{ème} siècle, ...) ainsi que de compétences liées aux approches inclusives (conversations transformatrices de genre, formation sur les spécificités des personnes déplacées, ...) outilleront les jeunes et femmes, y inclus ceux et celles en situation de déplacement, pour mieux participer. Par ailleurs, des méthodes innovantes, utilisant la culture tels que les théâtre forums, les réseaux sociaux, seront utilisés à travers un accord-cadre (Africalia) pour atteindre de manière diverse la jeunesse. Ces méthodes contribueront par ailleurs à la mise en relation de perspectives diverses des femmes et des jeunes qui contribueront aussi à agir sur la cohésion sociale entre ces différents groupes.

Outre les formations, la mise en place d'appels à proposition pour des projets dans les zones de concentration pourront soutenir des initiatives portées par les jeunes et femmes en lien avec les planifications stratégiques communales et projets de territoire.

Une recherche action est entrevue sur ce point afin d'adapter continuellement la logique de changement de l'intervention pour au mieux répondre aux différents besoins de ce public. Par ailleurs, cette activité sera fortement reliée à la planification participative de la commune, afin que les personnes cibles puissent ancrer leurs apprentissages à travers des projets citoyens/civiques.

Les actions envisagées sont:

¹⁹ Journal The Citizen (Mars 2023)

- Cartographie de la participation (et des freins) des femmes, jeunes, déplacées dans leurs communes
- Adaptation et mise à disposition d'outils - guides sur les approches inclusives en participation citoyenne
- Renforcement de capacité à la planification sensible au genre
- Parcours de formations de leadership et savoir-être (formation 21èes) (confiance en soi, communication, leadership, résolution de problèmes, ...)
- Formation sur les processus de cocréation et de design thinking
- Mise en place de processus afin d'améliorer l'accessibilité des personnes les moins représentées et entendues= crèche mobile, politique 'hors les murs', ...
- Mise sur place de mécanismes innovants type hackathon/Living Lab pour identifier les initiatives innovantes portées par les bénéficiaires
- Mise sur place de campagne de mobilisation communautaire à travers la culture (Théâtre Forum, blogs, radio, débat radio mobile, activités communautaires et sportives, ...)
- Recherche Action Participative

Modalités : *accord cadre Africalia (CdS), marché public pour formation, appel à proposition pour les projets citoyens géré en régie, marché public pour les formations type GALS entrevues, appel à proposition en régie pour les projets portés par les jeunes et les femmes*

Output B.3: Les mécanismes de développement territorial, de coordination et de planification au niveau décentralisé sont renforcés, participatifs et inclusifs.

Activité B.3.1 : Soutenir le développement et le suivi de processus participatifs et inclusifs pour les plans communautaires de développement communal

Les nouveaux administrateur.trice.s vont pouvoir rentrer dans leur fonction et vont devoir planifier la mise sur pieds de Plans Communautaires de Développement Communal. Un renforcement de capacités au niveau des processus méthodologiques, nouvelles pratiques innovantes de cocréation, et approches inclusives seront envisagées afin de renforcer le côté participatif et innover dans la mobilisation de la population et des administrations à co-réfléchir les services publics pour une meilleure adéquation aux besoins. Par ailleurs, ces exercices participatifs de préparation et de cocréation contribueront aussi à renforcer la cohésion sociale entre les communautés, les femmes et les jeunes, par la mise en place d'espaces de dialogue pour permettre l'émergence et l'échange de diverses opinions, ainsi que de processus décisionnels participatifs et inclusifs. Des synergies avec des projets de cohésion sociale spécifiques, tels que Radio La Benevolencija, Impunity Watch et Commission Justice et Paix seront assurées dans les zones de concentration de manière à relier leurs activités d'outreach et d'engagement communautaire (débat, plateformes, ...) aux processus de développement communautaire communal.

La mise sur place de système de suivi et évaluation de ces PCDC sera aussi envisagé.

Des actions suivantes sont entrevues :

- Formation à la cocréation et au *design thinking* pour les administrations communales afin de les sensibiliser, informer et outiller pour ces exercices de planification
- Formation des OSCs en travail collaboratif et à la cocréation, *design thinking*, pourront amener des innovations sociales essentielles pour soutenir des initiatives citoyennes et en provenance de leur base

- Appui technique perlé à la cocréation et à la mise en place du budget participatif
- Mise en place de système de suivi et évaluation
- Développer des mécanismes de feed-back et de redevabilité et inciter la population, y inclus les personnes déplacées, à en faire recours
- Campagne de communication inclusive (diversification des moyens de communication et de mobilisation)
- Séances de sensibilisation sur les défis liés aux déplacements et les besoins spécifiques des personnes déplacées, ainsi que sur les bénéfices d'une inclusion effective de ces populations dans leur territoire.
- Développement d'une boîte à outil communale : participation et inclusion
- Ces processus de planification stratégique alimenteront aussi l'output 2.1 au niveau de la budgétisation et la rédaction du budget programme qui prend en compte les spécificités du territoire.

Modalités : Contrat cadre Butterfly Works pour la formation et appui technique en cocréation, marché public pour la formation sensibilisation

Activité B.3.2 : Mise en place d'un fonds pilote pour le budget participatif

Par ailleurs, la mise en place d'un fonds pilote de budget participatif complètera une opérationnalisation de ces processus participatifs inclusifs. Des appels à proposition citoyennes seront donc ouvertes dans un deuxième temps, suite aux processus de formation en cocréation, de planification communale afin de pouvoir asseoir une réalisation des démarches inclusives.

Pour ce faire, les actions suivantes sont envisagées :

- Accompagnement du cadre légal pour le budget participatif
- Mise en place d'un fonds et des processus de suivi des projets participatifs
- Appel à projets et suivi des projets
- Logiciel et outil de suivi
- Accompagnement des acteurs dans leur soutien aux projets de territoire, en lien avec l'appui technique à la cocréation

Modalités : Subside aux communes après l'analyse organisationnelle de celles-ci

2.5.2. Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro			BUDGET TOTAL
A	Les autorités publiques et les organisations de la société civile au niveau central sont renforcées et sont engagées dans des dialogues inclusifs afin d'améliorer la gouvernance et la qualité des services publics dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'emploi		2.309.950
A 01	<i>Les autorités au niveau central sont renforcées sur les fonctions transversales de planification et de gestion et coordonnées dans leurs capacités institutionnelles dans les secteurs d'intervention</i>		1.474.800
A 01 01	Formations et renforcement capacités des ministères sectoriels à développer les budgets-programmes et la planification stratégique alignée sur la vision 2040- 2060 et du Plan National de Développement mis à jour		772.000
A 01 02	Appuyer la digitalisation du système de gestion des ressources humaines dans les secteurs de la Santé et de l'Agriculture		328.800
A 01 03	Renforcement des capacités au niveau de la collecte et analyse de données spécifiques afin d'alimenter les planifications des ministères sectoriels		181.000
A 01 04	Appui à la Cellule de Coordination de l'Aide logée au ministère des Finances		193.000
A 02	<i>La participation citoyenne est stimulée à travers une société civile renforcée dans ses capacités de représentation et de contribution aux politiques publiques</i>		564.750
A 02 01	Renforcement des capacités pour améliorer le dialogue pour des politiques publiques de qualité		206.000
A 02 02	Renforcement des capacités en gestion et gouvernance interne pour améliorer leur contribution pour des politiques publiques de qualité		146.750
A 02 03	Appui aux cadres d'échanges thématiques		130.000
A 02 04	Mise en place d'un organe consultatif de jeunes		82.000
A 03	<i>Le dialogue sectoriel entre le gouvernement et les partenaires techniques et les acteurs de la société civile est inclusif, et consolidé et engagé vers un développement socio-économique</i>		270.400
A 03 01	Dynamisation de la participation des cadres sectoriels de travail		216.000
A 03 02	Mise sur pieds d'une cellule de réflexion pour accompagner le processus de décentralisation		54.400
B	Les autorités locales de Cibitoke et Kirundo sont renforcées dans leurs capacités stratégiques territoriales et sont engagées dans des mécanismes de dialogue inclusif de développement local avec la population et une implication effective des femmes et des jeunes		1.925.050
B 01	<i>Les structures déconcentrées et décentralisées (et communales à partir de juin 2025) sont renforcées dans leur rôle de développement territorial inclusif</i>		890.550
B 01 01	Renforcement des Capacités dans la compréhension et l'analyse des territoires		233.050
B 01 02	Renforcement de la Planification Stratégique Inclusive et appui à l'opérationnalisation du Budget Programme Communal		167.500
B 01 03	Renforcer les capacités en planification inclusive des administrateurs communaux et services déconcentrés		75.000
B 01 04	Appui à la rationalisation et l'optimisation de l'Etat Civil dans les 5 communes		415.000
B 02	<i>Les organisations de la société civile au niveau local sont renforcées dans leurs capacités à représenter les populations desservies et à stimuler une participation effective des femmes et des jeunes</i>		485.000
B 02 01	Renforcement des capacités organisationnelles et gouvernance interne des organisations de la société civile dans les 5 communes d'intervention		200.000
B 02 02	Stimuler la participation des femmes et des jeunes		215.000
B 02 03	Recherche Action Participative		70.000
B 03	<i>Les mécanismes de développement territorial, de coordination et de planification au niveau décentralisé sont renforcés, participatifs et inclusifs</i>		549.500
B 03 01	Soutenir le développement et le suivi de processus participatifs et inclusifs pour les plans communautaires de développement communal		417.500
B 03 02	Mise en place d'un fonds pilote pour le budget participatif		132.000
Z	Moyens généraux		688.996
Z 01	Investissements		157.509
Z 02	Frais de fonctionnement		384.087
Z 03	Audit, M&E et Capitalisation		147.400
TOTAL			4.923.996

2.6. Ressources financières et humaines

2.6.1. Liste du personnel prévu

Titre	Unité	Nombre / % (si mutualisé)	Durée en mois	Fonction Générique	Classe	Date de début souhaitée	Lieu d'affectation
Expertise							
Expatriée							
Santé							
Intervention Manager Santé	man/month	1	60	IM	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert stratégique Santé Publique	man/month	1	12	Expert	7	01.04.2025	Bujumbura
Expert ingénieur maintenance, infrastructures et équipements	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Santé Mentale	man/month	1	41	Expert	6	01.12.2024	Bujumbura
Systèmes Alimentaires Durables							
Intervention Manager Agriculture	man/month	1	60	IM	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert génie rural responsable Pool	man/month	1	48	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Education post-fondamentale							
Intervention Manager Education	man/month	1	60	IM	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Junior Appui Qualité Education (Matériel/D4E)	man/month	1	24	EJ	5	01.10.2024	Bujumbura
Expert Junior Infra/WASH	man/month	1	24	EJ	5	01.10.2024	Bujumbura
Formation – Emploi							
Intervention Manager Formation-Emploi	man/month	1 (à 60%)	60	IM	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Entrepreneuriat	man/month	1	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Expert Formation	man/month	1 (à 56%)	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Expert Infrastructure	man/month	1 (à 65%)	48	Expert	6	01.05.2024	Bujumbura

<i>(partagé avec l'intervention éducation post-fondamentale)</i>							
Gouvernance & Participation							
Intervention Manager	man/month	1	60	IM	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Junior Digitalisation	man/month	1	24	EJ	5	01.07.2024	Bujumbura
Locale							
Santé							
Expert santé publique de proximité	man/month	3	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura x 1 Cibitoke x 1 Kirundo x 1
Expert Cybersanté MSPLS	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer Digitalisation	man/month	3	12	IO	5	01.01.2024	Bujumbura x 1 Cibitoke x 1 Kirundo x 1
Expert ingénieur biomédical et équipements	man/month	2	39	Expert	6	01.01.2024	Cibitoke x 1 Kirundo x 1
Expert ingénieur construction	man/month	2	54	Expert	6	01.01.2024	Cibitoke x 1 Kirundo x 1
Expert Santé Mentale	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer MEL&C	man/month	1 (à 80%)	48	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Systèmes Alimentaires Durables							
Intervention Officer Génie rural	man/month	1	54	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Expert Ingénierie Sociale	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer Ingénierie sociale (avec aspect formation entretien des aménagements)	man/month	1	30	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer Bassins Versants et GIS	man/month	1 (à 60%)	36	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Expert SAD et CEPI Environnement et économie circulaire/ Responsable pool	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura

Expert Filière et emploi /économie circulaire	man/month	1	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Renforcement des Capacités, Formation, Théorie de changement	man/month	1	18	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer renforcement des capacités/ formation	man/month	1	54	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer en charge des aspects de Formation / sensibilisation Nutrition, Genre et Santé <i>(partagé avec l'intervention santé)</i>	Man/month	1	54	IO	5	01.01.2024	Kirundo
Intervention Officer MEL&C & Genre	man/month	1 (à 70%)	54	IO	5	01.01.2024	Bujumbura
Intervention Officer Responsable filière et Coordination Antenne	man/month	2,0	54	IO	5	01.01.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Field Officer Responsable nutrition genre	man/month	2,0	48	FO	4	01.02.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Field Officer CEPI/environnement / économie verte	man/month	2,0	48	FO	4	01.02.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Field officer Ingénierie sociale	man/month	2,0	54	FO	4	01.02.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Field Officer Génie rural	man/month	2,0	54	FO	4	01.02.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Education post-fondamentale							
Expert Accès, Inclusion & Réention Education	Ma /month	1	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Expert Qualité Education	man/month	1	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Expert Gestion & Gouvernance Education	man/month	1	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Intervention Officer Education	man/month	2	48	IO	5	01.04.2024	Cibitoke (x 1) Kirundo (x 1)
Formation – Emploi							

Expert accès au financement	man/month	1	48	Expert	6	01.03.2024	Bujumbura
Expert emploi	man/month	1	54	Expert	6	01.05.2024	Bujumbura
Expert MEAL & Gestion des Connaissances	man/month	1 (à 56%)	54	Expert	6	01.02.2024	Bujumbura
Intervention Officer Ecosystèmes	man/month	1	54	IO	5	01.03.2024	Bujumbura
Intervention Officer Formation & Insertion	man/month	1 (à 56%)	54	IO	5	01.03.2024	Bujumbura
Intervention Officer Formation C4D / CSSC	man/month	1 (à 50%)	48	IO	5	01.05.2024	Bujumbura
Intervention Officer Equipement & Maintenance	man/month	1 (à 50%)	48	IO	5	01.03.2024	Bujumbura
IO Entrepreneuriat	man/month	2	48	IO	5	01.04.2024	Cibitoke (x1) Kirundo (x1)
IO Formation - Emploi	man/month	2	48	IO	5	01.04.2024	Cibitoke (x1) Kirundo (x1)
Intervention Officer Genre et Entrepreneuriat Féminin <i>(partagé avec l'intervention Systèmes Alimentaires Durables)</i>	man/month	1	54	IO	5	01.01.2024	Cibitoke
Gouvernance et Participation							
Expert Société civile	man/month	1	60	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
Expert Développement Local	man/month	1	60	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
IO Développement local et participation	man/month	2	54	IO	5	01.07.2024	Cibitoke (x1) Kirundo (x1)
Expert Junior Société Civile	man / month	1	24	EJ	5	01.07.2024	Bujumbura
Genre							
Expert Genre	man/month	1,0	54	Expert	6	01.01.2024	Bujumbura
HR Support							
Expatriée							
RAF	man/month	2 (à 70%)	60	RAF	6	01.01.2024	Bujumbura
CSM	man/month	1 (à 70%)	60	CSM	6	01.01.2024	Bujumbura
ECA	man/month	1 (à 30%)	24	ECA	5	01.07.2024	Bujumbura

HR Local							
Finance							
Contrôleur de gestion	man/month	6 (à 485%)	60	Contrôleur de gestion	5	01.01.2024	Bujumbura
Comptable	man/month	10 (à 990%)	60	Comptable	4	01.01.2024	Bujumbura (8) /antennes (2)
Assistant administratif	man/month	8 (à 700%)	60	Assistant administratif	3	01.01.2024	Bujumbura (6) /antennes (2)
Achat et logistique							
ECA	man/month	2 (à 110%)	60	ECA	5	01.01.2024	Bujumbura
Acheteur public	man/month	2 (à 210%)	60	Acheteur public	4	01.01.2024	Bujumbura
Logistics officer	man/month	1 (à 55%)	60	Logistics officer	5	01.01.2024	Bujumbura
Logistics administrator	man/month	4 (à 380%)	60	Logistics administrator	4	01.01.2024	Bujumbura
Assistant administratif	man/month	4 (à 255%)	60	Assistant administratif	3	01.01.2024	Bujumbura
Chauffeur	man/month	23	60	Chauffeur	1B	01.01.2024	Bujumbura
Collaborateur Polyvalent	man/month	6	60	Collaborateur Polyvalent	1A	01.01.2024	Bujumbura (4), antennes (2)
ICT officer	man/month	1 (135%)	60	ICT officer	5	01.01.2024	Bujumbura
Evaluation et Learning							
Intervention Officer MELC <i>(Partagé entre les interventions Gouvernance et Education post-fondamentale)</i>	man/month	1	60	IO	5	01.01.2024	Bujumbura

2.6.2. Budget global RH

Budget en Euro				BUDGET TOTAL
A	Expertise portfolio			15 988 138
A	01		<i>HR Santé</i>	4 566 688
A	01	01	HR Expats	2 839 000
A	01	02	HR Local	1 727 688
A	02		<i>HR Agriculture</i>	3 779 310
A	02	01	HR Expats	1 836 000
A	02	02	HR Local	1 943 310
A	03		<i>HR Education (incl TVET)</i>	5 540 880
A	03	01	HR Expats	3 590 400
A	03	02	HR Local	1 950 480
A	05		<i>HR Gouvernance, Paix et Sécurité</i>	1 673 580
A	05	01	HR Expats	1 020 000
A	05	02	HR Local	653 580
A	07		<i>HR Genre</i>	427 680
A	07	01	HR Expats	-
A	07	02	HR Local	427 680
Z	Support portfolio			6 269 862
Z	01		<i>HR Support</i>	6 269 862
Z	01	01	HR Expats	1 550 400
Z	01	02	HR Local	4 719 462
Total HR portfolio				22 258 000